

BUDGET PRIMITIF 2025

Rapport de présentation

Conseil Métropolitain du 3 avril 2025

INTRODUCTION

La construction du budget 2025 s'est déroulée dans un contexte politique national perturbé. Notamment, la loi de finances 2025 a été interrompue dans son processus d'adoption à la suite de la censure du Gouvernement le 4 décembre 2024 et a été promulguée le 14 février 2025.

Compte tenu des nombreux effets pour les collectivités dans le projet de loi de finances initial et du souhait d'être au plus proche de la réalité, le vote du budget de la Métropole d'Orléans a été décalé au 3 avril 2025 (prévu en décembre initialement).

Cette situation, se cumule au contexte économique très contraint du fait des impacts de l'inflation sur la plupart des achats, services et de la masse salariale des collectivités.

Afin de préparer et informer au mieux le conseil métropolitain, plusieurs conférences des Maires ont abordé les impacts du projet de loi de Finances et la nécessité de mettre en œuvre des mesures fortes pour maintenir les équilibres financiers de la Métropole. Ainsi, lors d'un séminaire des élus le 11 janvier 2025 des mesures d'économies ont été proposées et arbitrées pour faire face aux ponctions de l'Etat.

Dans ce contexte économique difficile, il a été fait le choix de privilégier les efforts de gestion plutôt que celui d'augmenter les impôts locaux.

Tous ces efforts permettent de maintenir le niveau d'épargne nette du BP 2025 proche de 20 M€, correspondant à l'objectif dans ce contexte économique contraint et de conserver un niveau d'investissement important (158 M€ dont 119,6 M€ au budget principal) tout en maîtrisant l'encours de la dette.

Le présent rapport présente pour chaque politique publique et chaque domaine d'intervention de la Métropole, les projets et actions qui seront conduits en 2025.

PREAMBULE

Le budget 2025 enregistre plusieurs évolutions et éléments notables, notamment :

- L'évaluation en année pleine du retour du Parc Floral dans le giron de la Ville d'Orléans (mise en œuvre en avril 2024).
- La décision de retour des clubs de haut niveau dans le budget des Villes impliquera une CLECT en cours d'année 2025. A ce stade, la Métropole a inscrit le budget dédié qui sera ajusté à l'étape budgétaire qui suivra la CLECT.
- Une recette exceptionnelle est prévue sur le budget transports. Après un reversement de 9 M€ dans le cadre du mécanisme de fonds de réserve de la DSP transport en 2024, un complément de 3,8 M€ sera perçu en 2025.
- Pour mémoire, le mode de gestion des investissements a évolué en 2024 vers une gestion en autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP). Ainsi, sont inscrits au budget 2025, les crédits de paiement (décaissements) qui concernent les AP/CP votées dans une délibération dédiée.

SOMMAIRE

<i>Préambule</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
Partie 1 – Présentation consolidée des budgets	5
1) Présentation globalisée par grandes masses	5
2) Les projets d'investissement inscrits au budget 2025	9
3) Capacité globale d'autofinancement	9
4) Dette globale et capacité de désendettement	10
Partie 2 – Equilibre du budget principal	13
1) Présentation synthétique	13
2) Les recettes réelles de fonctionnement	14
3) Les dépenses réelles de fonctionnement	18
4) Les dépenses réelles d'investissement	20
5) Les recettes réelles d'investissement	21
6) Dette et indicateurs financiers	21
Partie 3 - Priorités 2025 par politique publique	23
1) ATTRACTIVITE	23
2) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	36
3) COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	40
4) TRANSITION ECOLOGIQUE	44
5) TERRITOIRES ET PROXIMITE	60
6) RESSOURCES	63

Partie 1 – Présentation consolidée des budgets

La présentation consolidée permet de visualiser l'ensemble des crédits budgétaires votés par le conseil métropolitain, budget principal et budgets annexes cumulés.

Il s'agit d'un agrégat ne tenant pas compte de l'obligation d'autonomie financière qui s'impose aux services publics industriels et commerciaux et additionnant l'ensemble des crédits inscrits, sans retraitement et sans distinction des différents régimes de TVA.

1) Présentation globalisée par grandes masses

Comme pour le budget primitif 2024, les crédits d'investissement inscrits pour l'année 2025 correspondent aux crédits de paiement (CP => capacité de décaissements) qui concernent les Autorisation de Programme (AP => capacité d'engagement) votées dans une délibération dédiée.

INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	EVOL° M€
RECETTES CUMULEES	251,0 M€	255,6 M€	4,7 M€
dont recettes réelles	52,7 M€	46,9 M€	-5,9 M€
dont emprunt	101,0 M€	99,9 M€	-1,1 M€
dont recettes d'ordre	97,3 M€	108,8 M€	11,6 M€
DEPENSES CUMULEES	251,0 M€	255,6 M€	4,7 M€
dont dépenses réelles d'équipement	157,3 M€	158,7 M€	1,4 M€
dont autres dépenses réelles	9,1 M€	9,0 M€	-0,1 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	63,1 M€	60,5 M€	-2,5 M€
dont dépenses d'ordre	21,4 M€	27,4 M€	5,9 M€

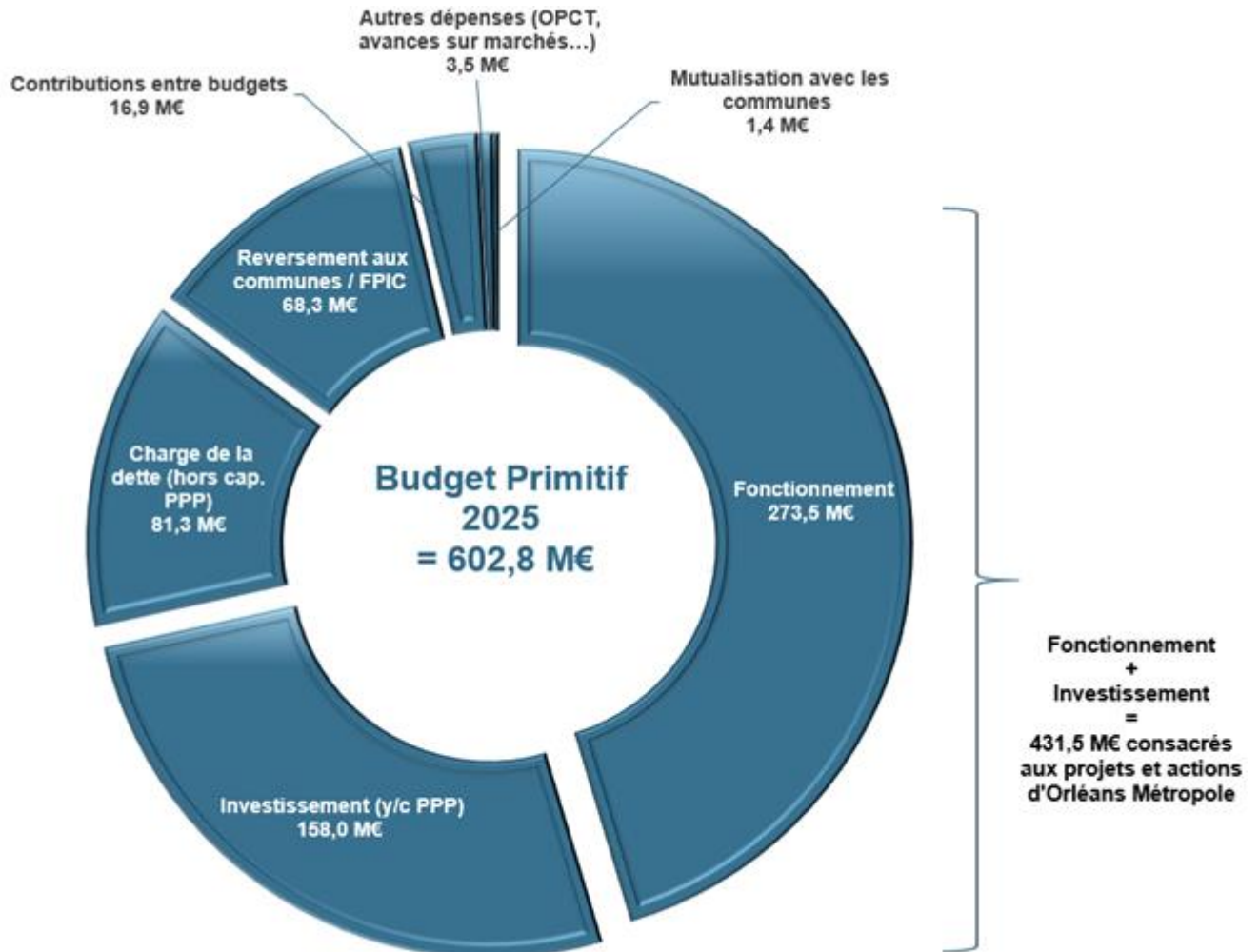
FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	EVOL° M€
RECETTES CUMULEES	466,7 M€	476,9 M€	10,2 M€
dont recettes réelles	451,7 M€	456,0 M€	4,3 M€
dont recettes d'ordre	15,0 M€	20,9 M€	5,9 M€
DEPENSES CUMULEES	466,7 M€	476,9 M€	10,2 M€
dont dépenses réelles	375,9 M€	374,5 M€	-1,3 M€
dont dépenses d'ordre	90,8 M€	102,3 M€	11,5 M€

DEP/REC. REELLES CUMULEES	605,4 M€	602,8 M€	-2,6 M€
TOTAL 2 SECTIONS	717,6 M€	732,5 M€	14,9 M€

Les budgets agrégés élaborés pour 2025 présentent un montant global de recettes et dépenses réelles de **602,8 M€**.

En 2025, sur un budget total de 602,8 M€ :

- 431,5 M€ sont consacrés aux actions et projets ;
- 171,3 M€ sont destinés notamment aux reversements aux communes et au FPIC (68,3 M€), au remboursement de la dette hors capital PPP (81,3 M€) et aux contributions entre budgets (16,9 M€).

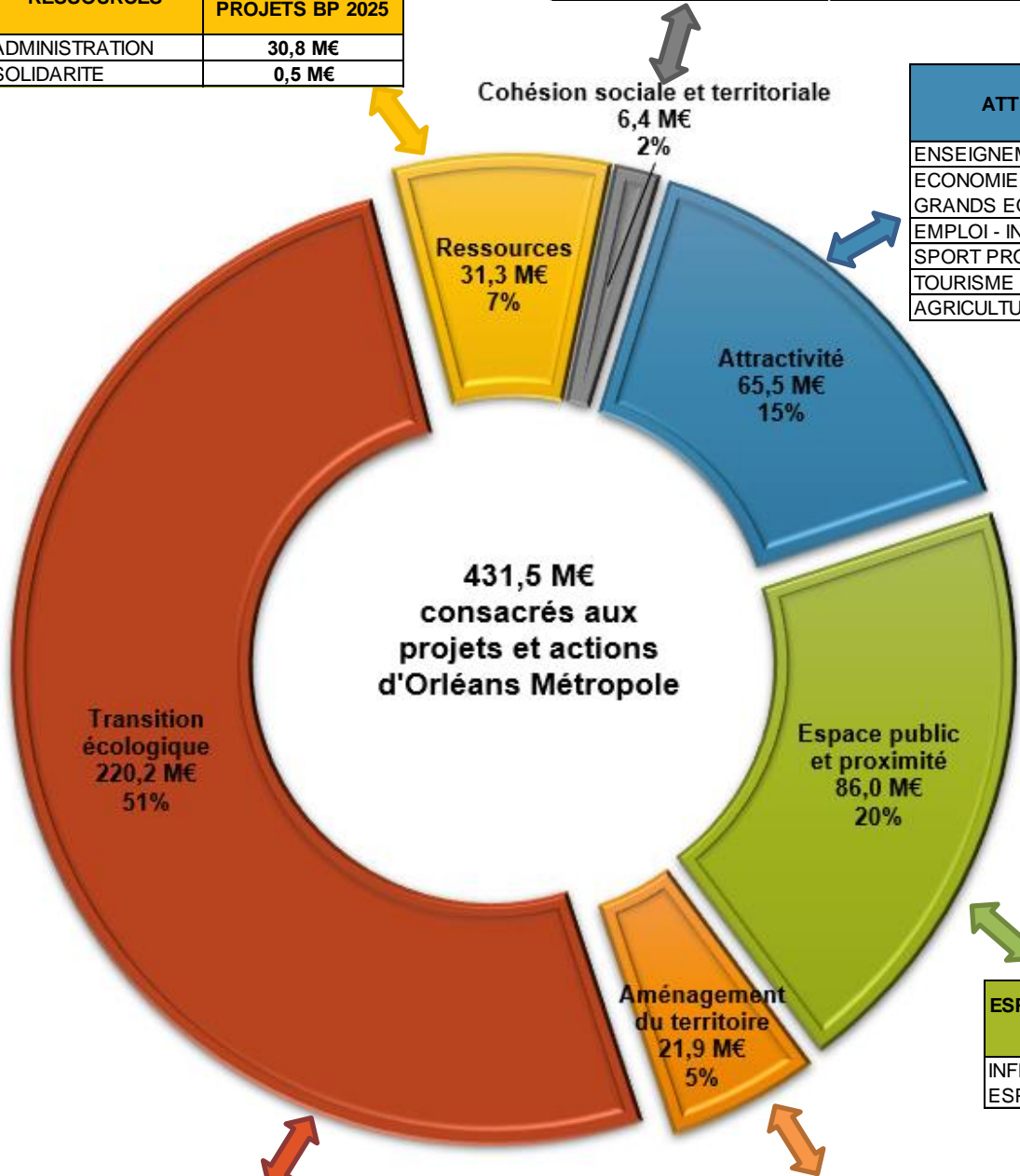


Les 431,5 M€ (fonctionnement et investissement cumulés) consacrés aux projets et actions d'Orléans Métropole se répartissent de la manière suivante :

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	ACTIONS ET PROJETS BP 2025
GENS DU VOYAGE	2,2 M€
PREVENTION	1,3 M€
CREMATORIUM	1,6 M€
FUL	1,1 M€
FAJ	0,2 M€
SANTE	0,01 M€

RESSOURCES	ACTIONS ET PROJETS BP 2025
ADMINISTRATION	30,8 M€
SOLIDARITE	0,5 M€

ATTRACTIVITE	ACTIONS ET PROJETS BP 2025
ENSEIGNEMENT SUP -	36,2 M€
ECONOMIE - COMMERCE - GRANDS EQUIPEMENTS	17,6 M€
EMPLOI - INSERTION	6,3 M€
SPORT PROFESSIONNEL	2,5 M€
TOURISME	2,2 M€
AGRICULTURE	0,7 M€

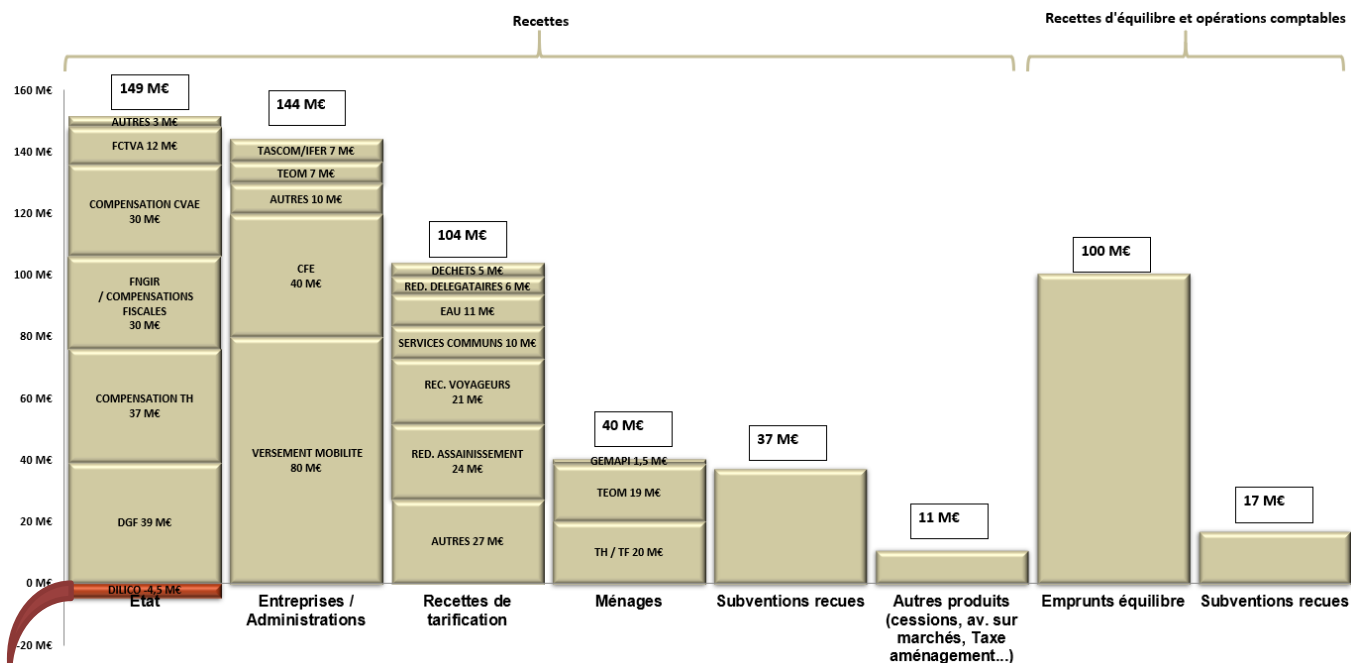


ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE	ACTIONS ET PROJETS BP 2025
INFRASTRUCTURE - ESPACE PUBLIC	86,0 M€

TRANSITION ECOLOGIQUE	ACTIONS ET PROJETS BP 2025
MOBILITE - TRANSPORTS	117,3 M€
GESTION DES DECHETS	35,9 M€
ASSAINISSEMENT	28,0 M€
ENVIRONNEMENT / SDIS	25,0 M€
EAU	13,9 M€
RESEAUX	0,1 M€

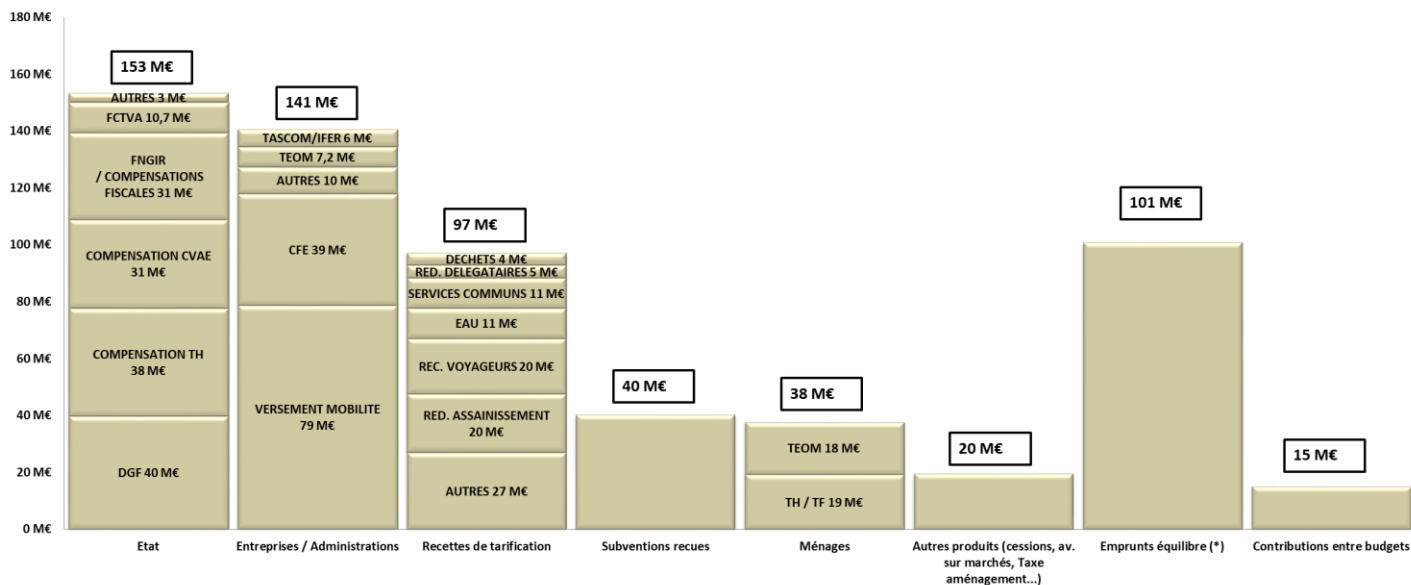
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	ACTIONS ET PROJETS BP 2025
AMENAGEMENT URBAIN	12,1 M€
HABITAT - RENOUV. URBAIN	7,7 M€
PROJET LOIRE	2,2 M€

Financement d'Orléans Métropole (602,8 M€) :



La mise en place du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (**DILICO**) entraîne **une ponction sur les recettes fiscales de la métropole de 4,5 M€**.

Pour mémoire budget primitif 2024 (605,4 M€ de recettes réelles) :



2) Les projets d'investissement inscrits au budget 2025

Compte tenu de la règle d'inscription des crédits de paiement, les dépenses d'équipements (y compris PPP pour 0,1 M€ et hors subvention d'équilibre versée aux budgets annexes pour 0,5 M€) du budget principal 2025 sont proposées à hauteur de 119,6 M€ et comprennent notamment :

- la gestion de l'espace public, les voiries communales et intercommunales et les itinéraires cyclables (44,1 M€) financés à hauteur de 4,6 M€ par des fonds de concours des communes ;
- les travaux de l'université Madeleine pour 25,3 M€ ;
- les investissements au titre de l'environnement, du plan climat et de la gestion des risques pour 7,4 M€ comprenant 4 M€ de travaux de rénovation de l'éclairage public ;
- la gestion des déchets pour 3,6 M€ ;
- l'acquisition du site Duralex avec un premier versement de 3,4 M€ ;
- les travaux d'aménagement pour l'ANRU 2 de 3 M€ ;
- des études, de la maîtrise d'œuvre ainsi que l'acquisition des locaux de la poste dans le cadre de la requalification des mails pour 3 M€ ;
- les investissements pour l'accueil des Grandes écoles pour 2,9 M€ ;
- les travaux sur Interives pour 2,3 M€ ;
- les investissements au titre du parc de Loire pour 1,5 M€ ;
- l'habitat logement pour 2,4 M€ ;
- des travaux sur les parcs d'activités pour 1,8 M€ ;
- des investissements d'entretien et de construction au titre de la politique des gens du voyage pour 1,1 M€ ;
- les risques inondation pour 0,9 M€ ;
- l'acquisition de réserves foncières (0,5 M€).

Les dépenses d'investissement des budgets annexes sont proposées à hauteur de 38,7 M€ et les principaux projets concernent :

- les travaux structurants et courants sur les réseaux d'assainissement (6,9 M€) ;
- les travaux courants pour la mobilité (4,2 M€) ;
- les travaux courants sur les réseaux d'eau potable (1,8 M€) ;
- la rénovation des abris de tramway de la ligne A (1,7 M€) ;
- les travaux sur les STEP (1,6 M€) ;
- le déploiement de la télérelève (1,4 M€).

Au total, les dépenses d'équipement d'Orléans Métropole sont proposées pour 2025 pour 158 M€ de crédits.

Le détail des investissements 2025 figure en annexe du rapport (page 66).

3) Capacité globale d'autofinancement

En faisant la somme des masses budgétaires inscrites au budget principal et dans les différents budgets annexes, il est possible d'évaluer la capacité globale d'autofinancement d'Orléans Métropole, même si la réglementation impose l'autonomie financière de certains budgets, en particulier ceux de l'assainissement et de l'eau.

Les budgets annexes « Parc Technologique Orléans-Charbonnière » et « ZAC en régie » qui retracent le coût de production de terrains en cours d'aménagement ne sont pas inclus dans le tableau d'équilibre ci-après, qui cumule ainsi 9 budgets.

Budgets consolidés	BP 2024	BP 2025
Recettes de gestion (1)	442,2 M€	451,5 M€
Dépenses de gestion (2)	349,9 M€	352,1 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	92,4 M€	99,4 M€
Frais financiers / PPP (4)	23,9 M€	20,5 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,9 M€	0,7 M€
Produits Exceptionnels (6)	9,0 M€	3,8 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	76,5 M€	82,0 M€
Attribution de compensation investissement (8)	10,1 M€	10,1 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) + (8)	86,7 M€	92,1 M€
Remboursement de capital (10)	62,6 M€	60,0 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	24,1 M€	32,1 M€

Le budget 2025 fait apparaître un niveau d'épargne de gestion de 99,4 M€, et une épargne brute, après attribution de compensation d'investissement de 92,1 M€.

Le budget primitif 2025 présente un autofinancement consolidé de 32,1 M€.

La contribution de chaque budget aux soldes intermédiaires de gestion est détaillée dans le tableau ci-dessous :

BUDGETS PRIMITIFS	Principal	Assaint	Transports	CFA	Créma.	Pépinnières	Parkings	Marché de gros	Eau	CUMULS
Recettes de gestion (1)	282,3 M€	26,9 M€	117,1 M€	4,7 M€	1,1 M€	3,6 M€	0,6 M€	0,0 M€	15,3 M€	451,5 M€
Dépenses de gestion (2)	227,4 M€	17,3 M€	92,0 M€	4,6 M€	0,9 M€	1,9 M€	0,1 M€	0,0 M€	7,8 M€	352,1 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	54,9 M€	9,5 M€	25,0 M€	0,1 M€	0,2 M€	1,7 M€	0,5 M€	0,0 M€	7,5 M€	99,4 M€
Frais financiers / PPP (4)	10,9 M€	0,9 M€	7,6 M€	0,0 M€	0,0 M€		0,5 M€		0,7 M€	20,5 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,3 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,0 M€		0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,7 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,0 M€	3,8 M€		0,0 M€		0,0 M€	0,0 M€		3,8 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	44,0 M€	8,4 M€	21,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	1,2 M€	0,5 M€	0,0 M€	6,6 M€	82,0 M€
Attribution de compensation investissement (8)	10,1 M€									10,1 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) + (8)	54,0 M€	8,4 M€	21,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	1,2 M€	0,5 M€	0,0 M€	6,6 M€	92,1 M€
Remboursement de capital (10)	34,2 M€	2,6 M€	21,1 M€	0,0 M€		1,2 M€			1,0 M€	60,0 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	19,9 M€	5,8 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,0 M€	0,5 M€	0,0 M€	5,7 M€	32,1 M€

A noter que l'épargne disponible du budget principal bénéficie de la recette exceptionnelle de 3,8 M€ en 2025 au titre du fonds de réserve versée par le délégataire sur le budget annexe transport.

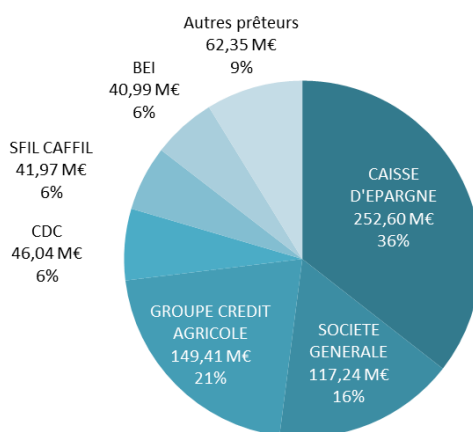
4) Dette globale et capacité de désendettement

A) Encours au 31 décembre 2024

La dette globale est constituée des emprunts souscrits pour financer les investissements du budget principal et des budgets annexes. Au 31 décembre 2024, elle s'est établie à 710,61 M€ contre 710,28 M€ au 31 décembre 2023. La dette du budget principal (y/c dette de la compétence espace public) représente 60% de l'encours global, celle du budget transports 33%.

En 2024, le taux d'intérêt moyen de la dette s'établit à 2,90 %, pour un encours réparti entre taux fixe (38%) et taux variable (62%). Selon la charte GISSLER, qui classe les prêts des collectivités selon leur niveau de risque, 90,46 % de l'encours de dette d'Orléans Métropole est classé en 1A, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible, au 31/12/2024.

Répartition de l'encours de dette bancaire par prêteur au 31 décembre 2024



Capacité de désendettement 2024

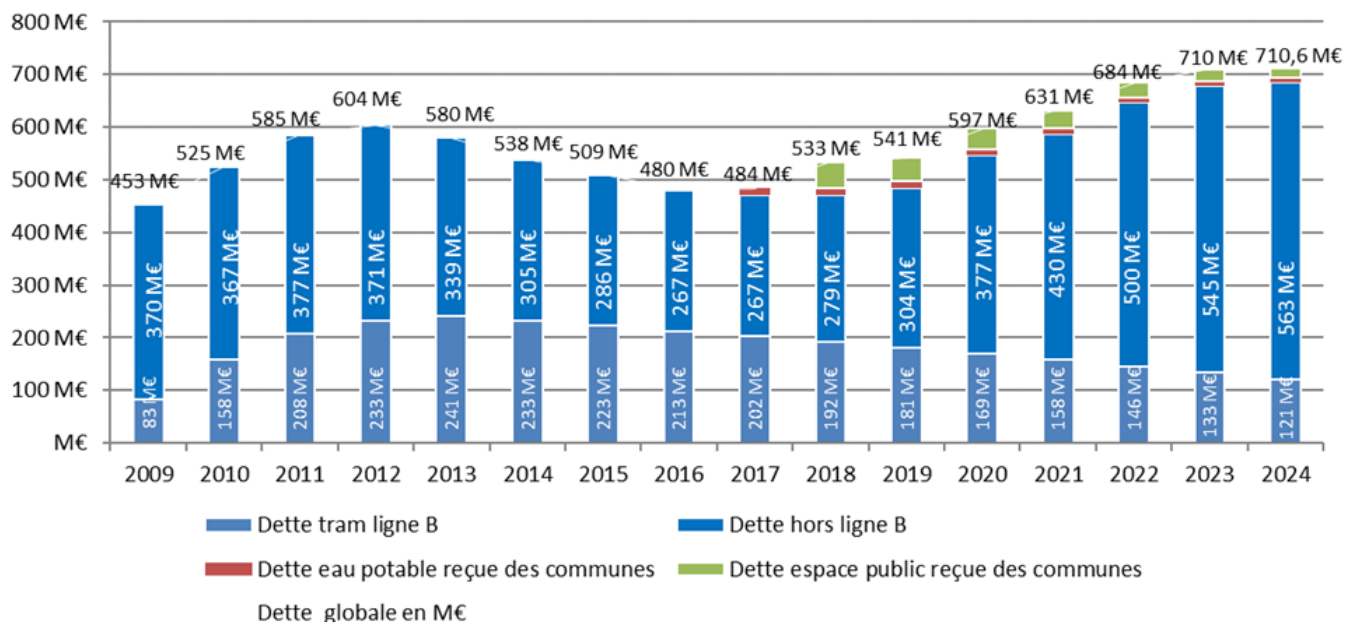
Au 31/12/2024, la capacité de désendettement (tous budgets confondus) s'établira entre 7 ans et 8 ans.

Répartition de l'encours de dette par budget

En millions d'€ au 31/12/n	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Budget principal	156 M€	156 M€	174 M€	194 M€	266 M€	309 M€	365 M€	402 M€	406 M€
Budget principal - Rachat UTOM et fumées	13 M€	9 M€	5 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€
B. Transport	259 M€	250 M€	240 M€	242 M€	235 M€	235 M€	240 M€	234 M€	232 M€
B. Assainissement	30 M€	28 M€	25 M€	23 M€	21 M€	18 M€	16 M€	15 M€	20 M€
B. Eau potable						1 M€	4 M€	7 M€	6 M€
B. PTOC	6 M€	5 M€	5 M€	6 M€	6 M€	5 M€	5 M€	4 M€	4 M€
B. CFA	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	0,5 M€	0,5 M€	0,5 M€
B. Pépinières	12 M€	18 M€	19 M€	20 M€	19 M€	18 M€	16,6 M€	15 M€	14 M€
B. Port	3 M€	2 M€	2 M€		(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
Dette bancaire	480 M€	469 M€	471 M€	485 M€	547 M€	587 M€	646 M€	678 M€	684 M€
Dette eau potable reçue des communes		14 M€	14 M€	13 M€	12 M€	11 M€	11 M€	10 M€	9 M€
Dette espace public reçue des communes			49 M€	44 M€	38 M€	33 M€	28 M€	22 M€	18 M€
Dette globale	479,55 M€	483,63 M€	533,41 M€	541,48 M€	596,75 M€	631,45 M€	684,00 M€	710,28 M€	710,61 M€

(*) le budget annexe port fluvial a été clôturé au 31/12/2018 - la dette afférente est intégrée au B Principal

Evolution de l'encours de la dette globale



B) Stratégie pour 2025

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence des différents établissements financiers. Orléans Métropole veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant ou progressif) et une durée en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Métropole étant de conserver une dette répartie de façon équilibrée entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2025 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

En M€	Encours de dette au 31/12/2021	Encours de dette au 31/12/2022	Encours de dette au 31/12/2023	Capital remboursé en 2024	Emprunt mobilisé en 2024	Encours de dette au 31/12/2024	Capital remboursé en 2025	Estimation emprunt mobilisé en 2025	Encours de dette estimé au 31/12/2025
Budget Principal (yc port fluvial)	309,2 M€	364,6 M€	401,9 M€	28,0 M€	32,5 M€	406,4 M€	29,7 M€	45,0 M€	421,8 M€
Budget Transport	235,4 M€	239,8 M€	233,9 M€	20,0 M€	18,5 M€	232,5 M€	20,5 M€	20,0 M€	231,9 M€
Budget Assainissement	18,2 M€	15,8 M€	15,4 M€	2,1 M€	7,0 M€	20,3 M€	2,5 M€	3,5 M€	21,4 M€
Budget eau	1,0 M€	4,0 M€	6,8 M€	0,3 M€	0,0 M€	6,5 M€	0,3 M€		6,2 M€
Budget PTOC	5,2 M€	4,6 M€	4,0 M€	0,5 M€	0,0 M€	3,5 M€	0,5 M€		3,0 M€
Budget CFA	0,6 M€	0,5 M€	0,5 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,5 M€	0,0 M€		0,4 M€
Budget Pépinières	17,7 M€	16,6 M€	15,4 M€	1,2 M€	0,0 M€	14,3 M€	1,2 M€		13,1 M€
TOTAL DETTE HORS DETTE TRANSFEREE	587,32 M€	645,82 M€	677,95 M€	52,08 M€	58,00 M€	683,87 M€	54,65 M€	68,50 M€	697,72 M€
Dette espace public (dette 01/01/2018)	32,9 M€	27,7 M€	22,5 M€	5,0 M€		17,5 M€	4,1 M€		13,5 M€
Budget Eau potable (dette 1/01/2017)	11,2 M€	10,5 M€	9,8 M€	0,6 M€		9,2 M€	0,6 M€		8,6 M€
TOTAL DETTE YC DETTE TRANSFEREE	631,45 M€	684,00 M€	710,28 M€	57,67 M€	58,00 M€	710,61 M€	59,32 M€	68,50 M€	719,79 M€

Fin 2025, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait être inférieure à 720 M€ pour une capacité de désendettement du budget principal, après AC, qui se situerait entre 7 et 8 ans.

Partie 2 – Equilibre du budget principal

1) Présentation synthétique

Budget Principal	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	BP 2024	Budget primitif 2025
Recettes de gestion (1)	257,5 M€	262,1 M€	280,1 M€	282,9 M€	282,3 M€
Dépenses de gestion (2)	204,2 M€	209,2 M€	217,8 M€	225,0 M€	227,4 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	53,3 M€	52,9 M€	62,2 M€	57,9 M€	54,9 M€
Frais financiers //PPP (6)	2,9 M€	3,7 M€	0,1 M€	12,9 M€	10,9 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,03 M€	0,15 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,1 M€
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,16 M€	0,29 M€	10,5 M€	0,0 M€	0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	50,6 M€	49,3 M€	51,8 M€	44,9 M€	44,0 M€
Attribution de compensation investissement (8)	10,7 M€	10,7 M€	10,7 M€	10,1 M€	10,1 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) + (8)	61,3 M€	60,0 M€	62,5 M€	55,0 M€	54,0 M€
Remboursement de capital (10)	29,0 M€	29,9 M€	31,8 M€	34,2 M€	34,2 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	32,3 M€	30,1 M€	30,7 M€	20,9 M€	19,9 M€

Les impacts des décisions de l'Etat pour 2025 sont les suivants :

- la mise en place d'un nouveau dispositif appelé « DILICO : Dispositif de lissage conjoncturel » avec une perte de recette estimée à 4,5 M€ ;
- le rebasage et la suppression de la dynamique de la TVA correspondant à une perte de recettes estimée à - 4 M€ ;
- une hausse de 4 points de la cotisation employeur au titre de la CNRACL, évaluée à + 1,2 M€ ;
- une diminution de 16,8 % de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) estimée à - 1,2 M€ ;

soit, au total, une perte de capacité de financement de 10,9 M€ pour la Métropole.

Face à ces contraintes, une **recherche d'économie** a été engagée avec les services afin d'identifier les postes de dépenses pouvant être optimisés. Les propositions d'économies ont été proposées et validées dans le cadre d'un séminaire des élus le 11 janvier 2025 et ont permis d'aboutir à une diminution de 4,3 M€ des dépenses de fonctionnement.

Il est rappelé que le taux de la CNRACL augmentera sur les exercices 2026 à 2028 (estimation : + 0,9 M€ chaque année) impliquant une pérennité des économies validées et la recherche de nouvelles économies dans les années à venir.

Pour 2025, compte tenu des éléments ci-dessus, le budget présente un autofinancement de l'ordre de 19,9 M€, en diminution par rapport au budget 2024 (- 1 M€).

A noter, l'épargne du budget 2024 intégrait une recette exceptionnelle de 9 M€ au titre du fonds de réserve de la DSP Mobilité (enregistré en recettes sur le budget annexe transport). Le fonds de réserve définitif permet de prévoir une recette exceptionnelle supplémentaire de 3,8 M€ au budget 2025. Sans cette recette exceptionnelle, le niveau d'épargne disponible serait de 16,1 M€.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 128,9 M€ dont 120 M€ de dépenses d'équipement (hors PPP) financées par l'épargne disponible pour 19,9 M€, des ressources propres (subventions, FCTVA, cessions...) à hauteur de 34,8 M€ et par emprunt pour 74,2 M€.

	BP 2025
Recettes courantes de fonctionnement (1)	282,3 M€
Dépenses courantes de fonctionnement (2)	227,4 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	54,9 M€
Intérêts de la dette (4)	10,9 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	44,0 M€
AC Investissement (8)	10,1 M€
Epargne brute corrigée AC (9) = (7) + (8)	54,0 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (10)	34,2 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	19,9 M€
Dépenses d'investissement	128,9 M€
Dont Dépenses d'équipement (hors PPP)	120,0 M€
Dont autres dépenses d'investissement	8,9 M€
Recettes d'investissement	109,1 M€
Dont emprunt	74,2 M€
Dont cessions	0,9 M€
Dont FCTVA	11,7 M€
Dont Subventions d'investissement (y/c amendes de police et fonds de concours)	13,6 M€
Dont Taxe d'aménagement	5,5 M€
Dont OPCT	3,1 M€

2) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont présentées en diminution de - 0,6 M€ par rapport au budget primitif 2024.

A périmètre constant, hors impact des décisions de l'Etat (9,7 M€), les recettes de fonctionnement évoluent de + 9,1 M€. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des recettes fiscales et assimilées de + 8,4 M€, des autres recettes de fonctionnement de + 1,4 M€ ainsi que la taxe de séjour pour + 0,3 M€, diminuées par une baisse des dotations de - 0,7 M€ et des remboursements des services communs pour - 0,2 M€.

L'impact des décisions de l'Etat se traduit au budget 2025 par une perte de recettes de 9,7 M€ décomposée comme suit :

- prélèvement de 2 % des recettes de fonctionnement (DILICO) : - 4,5 M€ ;
- diminution de la DCRTP : - 1,2 M€ ;
- le rebasage et la suppression de la dynamique de la TVA correspondant à une perte de recettes estimée à - 4 M€ (dont 1,7 M€ au titre de la fraction de TVA sur CVAE et 2,3 M€ sur la fraction compensatoire de TH).

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evol BP 25/BP24
Taxe sur le foncier bâti	26,7 M€	27,2 M€	0,6 M€
TEOM	25,5 M€	26,1 M€	0,6 M€
Taxe d'habitation	1,6 M€	1,9 M€	0,3 M€
Fraction compensatoire de la TH	37,9 M€	36,6 M€	-1,3 M€
Taxe GEMAPI	1,0 M€	1,5 M€	0,5 M€
Taxe sur le foncier non bâti	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Rôles supplémentaires TH TF TFNB	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€
Impôts économiques (hors compensation)	97,9 M€	97,2 M€	-0,7 M€
Compensations (ménages, économiques)	9,0 M€	9,4 M€	0,4 M€
Reversement du FPIC		2,7 M€	2,7 M€
Prélèvement Etat recettes de fonctionnement (DILICO)		-4,5 M€	-4,5 M€
Sous total recettes fiscales et assimilées	200,2 M€	198,8 M€	-1,3 M€
Attributions de compensations reçues	1,0 M€	1,0 M€	0,0 M€
Taxe de séjour	1,8 M€	2,1 M€	0,3 M€
Autres recettes	29,4 M€	30,9 M€	1,4 M€
Remboursement services communs	10,6 M€	10,4 M€	-0,2 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	39,9 M€	39,2 M€	-0,7 M€
Recettes réelles de fonctionnement	282,9 M€	282,3 M€	-0,6 M€

A) Les recettes fiscales et assimilées

Au total pour la Métropole, le produit de l'impôt est attendu en diminution de - 0,7 % (- 1,3 M€) par rapport au budget primitif 2024. En ne prenant pas en compte le prélèvement DILICO et le reversement du FPIC, l'évolution du produit de l'impôt est attendu en évolution de + 0,2 % soit + 0,5 M€ par rapport au BP 2024 (hausse limitée par le rebasage de la fraction TVA compensatoire au cours de l'année et à la suppression de sa dynamique en 2025).

Produits liés à la fiscalité en M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024	Est 2024	BP 2025	Evol BP25/BP24	Evol% 25/24
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	37,6	37,9	39,1	33,4	34,4	36,7	38,2	38,5	39,1	0,9	
Compensations impôts économiques	0,0	0,5	0,5	6,6	7,6	8,6	8,6	9,0	9,0	0,4	
Rôles complémentaires perçus en N - CFE	2,6	2,6	0,9	1,2	1,1	0,9	0,8	0,8	0,8	0,0	
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	26,1	27,7	27,9	28,6	26,7	29,9	0,0	0,0	0,0	0,0	
Fraction compensatoire de TVA Nationale part CVAE							31,2	29,8	29,8	-1,4	
Sous total CET	66,4	68,2	67,9	69,9	68,0	76,1	78,8	78,1	78,7	-0,1	-0,1%
Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	4,7	5,1	5,1	4,8	5,0	5,9	5,0	5,3	6,0	1,0	
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	0,1	
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	0,0	
Dotation de comp. de la réforme de la taxe prof. (DCRTP)	7,5	7,4	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,2	6,0	-1,3	
Total produit Impôt économique (1)	93,8	96,4	96,1	97,3	95,1	104,8	106,5	106,1	106,2	-0,3	-0,3%
Taxe d'habitation (TH)	30,6	31,3	31,8	1,4	1,4	2,7	1,6	1,9	1,9	0,3	
Fraction compensatoire de la TH	0,0	0,0	0,0	32,3	35,8	36,6	37,9	36,6	36,6	-1,3	
Taxe foncière sur le foncier bâti (TFB)	5,1	5,3	5,4	23,2	24,1	25,7	26,7	26,8	27,2	0,6	
Taxe foncière sur le foncier non bâti (TFNB)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	
Rôles complémentaires perçus en N - TH/TFB/TFNB	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,0	
Taxe GEMAPI							1,0	1,0	1,5	0,5	
Compensations de fiscalité des ménages	1,4	1,5	1,6	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	
Total Taxes foncières et TH (2)	37,8	38,7	39,4	57,8	62,2	65,9	68,1	67,3	68,3	0,2	0,3%
TEOM (yc Rôles) (3)	31,5	32,4	33,2	22,3	23,2	24,7	25,5	25,7	26,1	0,6	2,3%
Total des ressources fiscales Orléans Métropole (Hors prélèvement Etat et reversement FPIC) (4)=(1)+(2)+(3)	163,1	167,5	168,6	177,4	180,4	195,3	200,2	199,1	200,7	0,5	0,2%
Reversement du FPIC								3,0	2,7	2,7	
Prélèvement Etat sur fiscalité - DILICO (5)									-4,5		
Total des ressources fiscales Orléans Métropole (6)=(4)-(5)	163,1	167,5	168,6	177,4	180,4	195,3	200,2	202,1	198,8	-1,3	-0,7%

Les taux de fiscalité directe locale suivants resteront inchangés en 2025 :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 24,88 %
- Taxe sur le foncier bâti : 5,71 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 5,80 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 6,12 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 7,52 %

L'évolution attendue des bases fiscales

A taux inchangés, l'évolution du produit fiscal sera donc liée à la seule progression des bases d'imposition, évaluée à **+ 1,7 %**.

Pour mémoire, et conformément à l'article 1518 bis du code général des impôts, les valeurs locatives qui servent de bases fiscales sont indexées chaque année par rapport à l'évolution des prix à la consommation observée entre novembre n-2 et novembre n-1.

Produits liés à la fiscalité en M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024	Est 2024	BP 2025	Evol BP25/BP24	Evol% 25/24
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	37,6	37,9	39,1	33,4	34,4	36,7	38,2	38,5	39,1	0,9	
Compensations impôts économiques	0,0	0,5	0,5	6,6	7,6	8,6	8,6	9,0	9,0	0,4	
Rôles complémentaires perçus en N - CFE	2,6	2,6	0,9	1,2	1,1	0,9	0,8	0,8	0,8	0,0	
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	26,1	27,7	27,9	28,6	26,7	29,9	0,0	0,0	0,0	0,0	
Fraction compensatoire de TVA Nationale part CVAE							31,2	29,8	29,8	-1,4	
Sous total CET	66,4	68,2	67,9	69,9	68,0	76,1	78,8	78,1	78,7	-0,1	-0,1%
Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	4,7	5,1	5,1	4,8	5,0	5,9	5,0	5,3	6,0	1,0	
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	0,1	
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	0,0	
Dotations de comp. de la réforme de la taxe prof. (DCRTP)	7,5	7,4	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,2	6,0	-1,3	
Total produit Impôt économique (1)	93,8	96,4	96,1	97,3	95,1	104,8	106,5	106,1	106,2	-0,3	-0,3%
Taxe d'habitation (TH)	30,6	31,3	31,8	1,4	1,4	2,7	1,6	1,9	1,9	0,3	
Fraction compensatoire de la TH	0,0	0,0	0,0	32,3	35,8	36,6	37,9	36,6	36,6	-1,3	
Taxe foncière sur le foncier bâti (TFB)	5,1	5,3	5,4	23,2	24,1	25,7	26,7	26,8	27,2	0,6	
Taxe foncière sur le foncier non bâti (TFNB)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	
Rôles complémentaires perçus en N - TH/TFB/TFNB	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,0	
Taxe GEMAPI							1,0	1,0	1,5	0,5	
Compensations de fiscalité des ménages	1,4	1,5	1,6	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	
Total Taxes foncières et TH (2)	37,8	38,7	39,4	57,8	62,2	65,9	68,1	67,3	68,3	0,2	0,3%
TEOM (yc Rôles) (3)	31,5	32,4	33,2	22,3	23,2	24,7	25,5	25,7	26,1	0,6	2,3%
Total des ressources fiscales Orléans Métropole (Hors prélèvement Etat et reversement FPIC) (4)=(1)+(2)+(3)	163,1	167,5	168,6	177,4	180,4	195,3	200,2	199,1	200,7	0,5	0,2%
Reversement du FPIC								3,0	2,7	2,7	
Prélèvement Etat sur fiscalité - DILICO (5)									-4,5		
Total des ressources fiscales Orléans Métropole (6)=(4)-(5)	163,1	167,5	168,6	177,4	180,4	195,3	200,2	202,1	198,8	-1,3	-0,7%

Impôts économiques

Le produit de l'impôt économique est attendu en diminution de - 0,3 % par rapport au budget 2024, le produit reçu en 2024 s'étant avéré légèrement inférieur aux montants anticipés lors de la préparation du budget 2024.

La Contribution Economique Territoriale (CET) 78,7 M€ :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), dont les bases correspondent à la part « foncier » de l'ancienne taxe professionnelle, verra son taux inchangé à 24,88 %. Rappelons que ce taux est inférieur au taux moyen national de CFE des Métropoles qui s'établissait à 29,80 % en 2024. A taux constant, le produit prévisionnel de la CFE est estimé à 39,1 M€, auquel s'ajoutent 0,8 M€ de rôles supplémentaires et 9 M€ de compensations soit un total de 48,9 M€ contre 47,6 M€ en 2024.
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), impôt perçu au plan national, est progressivement supprimée. La collectivité perçoit, depuis 2023, une fraction compensatoire de TVA en lieu et place de la recette de CVAE. Le montant de la fraction compensatoire de TVA au titre de la part CVAE est estimée à 29,8 M€ pour 2025, en stabilité par rapport au notifié 2024 (sachant que ce montant a été revu à la baisse par l'Etat en fin d'année 2024 faisant perdre au global 2,9 M€ à la Métropole par rapport au prévisionnel notifié 2024). L'intégration dans la loi de finances 2025 de l'absence de dynamique de TVA pour les collectivités prive la Métropole d'une évolution de cette compensation.

Autres impôts économiques et compensations (27,5 M€) :

- taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : produit estimé à 6 M€ ;
- imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : produit estimé à 1,3 M€ ;
- fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) : produit estimé à 14,2 M€ ;
- dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : produit estimé à 6 M€ contre 7,2 M€ en 2024 à la suite de la décision de diminution de cette dotation dans la loi de finances 25.

Impôts locaux

Taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants (THRS et THLV), fraction de TVA et taxe d'enlèvement des ordures ménagères (94,4 M€) :

- taxe foncière sur le foncier bâti : 27,2 M€ ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 26,1 M€ ;
- taxe foncière sur le foncier non bâti : 0,4 M€ ;
- fraction de TVA compensatoire de la TH : avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principale, Orléans Métropole s'est vue attribuer une fraction du produit net de la TVA anticipée à 36,6 M€ pour 2025 et en stabilité par rapport au notifié 2024. L'intégration dans la loi de finances 2025 de l'absence de dynamique de TVA pour les collectivités prive la Métropole d'une évolution de cette compensation ;
- les compensations de taxes foncières et de taxe d'habitation attendues à 0,4 M€ et 0,2 M€ sont inscrites au titre des rôles supplémentaires.

GEMAPI : la recette GEMAPI, taxe instaurée par délibération du 28 septembre 2023 est attendue pour 1,5 M€ en progression de 0,5 M€ compte tenu des recettes nécessaires pour couvrir les dépenses en fonctionnement et en investissement de cette compétence.

Reversement du FPIC : la Métropole d'Orléans est entrée dans le système du reversement du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour la première fois en 2024 et perçoit une recette de fonctionnement. La loi de finances 2023 précise qu'en cas de sortie du dispositif de la collectivité, celle-ci percevra en N+1 une recette égale à 90% du montant perçu en N-1.

Compte tenu du fait que l'éligibilité au FPIC pour l'année 2025 n'est pas garantie à l'échelle de la Métropole, une prévision budgétaire prudente à hauteur de 90 % du FPIC 2024 a été privilégiée, soit 2,7 M€.

B) Dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement

Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014 de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics, le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour les collectivités. La DGF, à périmètre constant (Agglomération), a ainsi diminué globalement de 19,7 M€ par an représentant une perte cumulée de 190,3 M€ depuis 2011.

En se transformant, Orléans Métropole bénéficie du régime de DGF des communautés urbaines et métropoles plus favorable que celui des communautés d'agglomération. En 2017, cela a représenté un produit supplémentaire de DGF de 8,8 M€. Le complément perçu depuis 2017 à la suite du passage en Métropole permet de limiter la perte globale de dotation à 111,1 M€ en cumulé depuis 2011.

L'enveloppe de DGF nationale a été revalorisée de 150 M€. La répartition de l'enveloppe supplémentaire n'étant pas connue à ce jour, le montant de DGF est inscrit à hauteur de 39,2 M€ par prudence.

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Dotation d'intercommunalité régime Agglo	10,1	9,1	9,0	7,5	4,0	0,3	-1,0	-0,9	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7	-0,7	-0,6	-0,6
Dotation de compensation	40,0	39,4	38,7	38,3	37,4	36,7	35,7	34,9	34,1	33,5	32,9	32,1	32,0	31,4	31,0
Total DGF (périmètre Agglo)	50,1 M€	48,5 M€	47,7 M€	45,8 M€	41,5 M€	37,1 M€	34,7 M€	34,1 M€	33,3 M€	32,7 M€	32,1 M€	31,4 M€	31,3 M€	30,8 M€	30,4 M€
Evolution en M€ /N-1		-1,6	-0,8	-1,9	-4,3	-4,4	-2,4	-0,6	-0,8	-0,6	-0,6	-0,7	-0,1	-0,5	-0,4
Perte de recette cumulée (périmètre Agglo)		-1,6 M€	-4,0 M€	-8,4 M€	-17,0 M€	-30,1 M€	-45,5 M€	-61,5 M€	-78,3 M€	-95,7 M€	-113,7 M€	-132,4 M€	-151,2 M€	-170,5 M€	-190,3 M€
Dotation d'intercommunalité (Complément Métropole)							8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8
Total DGF (périmètre Métropole)	50,1 M€	48,5 M€	47,7 M€	45,8 M€	41,5 M€	37,1 M€	43,5 M€	42,9 M€	42,1 M€	41,5 M€	40,9 M€	40,2 M€	40,1 M€	39,6 M€	39,2 M€
Perte de recette cumulée		-1,6 M€	-4,0 M€	-8,4 M€	-17,0 M€	-30,1 M€	-36,7 M€	-43,9 M€	-51,9 M€	-60,5 M€	-69,7 M€	-79,6 M€	-89,6 M€	-100,1 M€	-111,1 M€

* Passage en Métropole entraînant un supplément de dotation d'intercommunalité de 8,8 M€

C) Les autres recettes

La taxe de séjour

Dans le cadre du financement de la politique de promotion du territoire – tourisme, le produit de taxe de séjour perçu sur le territoire de la métropole est attendu à hauteur de 2,1 M€ en progression par rapport au budget précédent grâce au développement de l'activité touristique et des versements par les plateformes du type Airbnb.

Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement sont attendues à hauteur de 30,9 M€ en évolution de + 1,4 M€ par rapport au budget primitif 2024 avec essentiellement :

- les recettes supplémentaires relatives à la gestion des déchets : + 1,1 M€ avec principalement un nouveau conventionnement sur les dépôts abandonnés et des recettes d'intéressement de la DSP de l'UTOM ;
- les redevances des fermiers dans le cadre des DSP : + 1,0 M€ dont principalement une recette au titre de la redevance pour le réseau de chaleur ;
- les recettes de remboursement des assurances à la suite d'accidents qui engendrent des dégradations sur des biens de la voie publique : + 0,5 M€ ;
- les recettes d'atténuations de charges (avoirs, indemnités journalières...) : + 0,3 M€ ;
- les recettes de subventions liées au pacte des solidarités : + 0,3 M€ ;
- le remboursement pour la mutualisation des biens partagés : + 0,3 M€ ;

atténuées par :

- la prise en compte d'une baisse de recettes de l'Etat au titre de la compensation CNRACL : - 0,2 M€ ;
- la prise en compte d'une baisse des recettes de revenus des immeubles : - 0,3 M€ ;
- le remboursement de mise à disposition de personnel : - 0,7 M€ ;
- les recettes de règlement de voiries : - 0,8 M€.

Le budget 2025 prévoit par ailleurs une indexation des tarifs sur l'inflation pour les tarifs à caractère industriel et commercial et 2 % pour les autres tarifs (sauf exceptions).

3) Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour 2025, les dépenses de fonctionnement du budget principal étaient prévues à 241,1 M€, en évolution de + 3,1 M€ par rapport au budget 2024, hors impact des décisions de l'Etat et du Festival de Loire.

Compte tenu des décisions de l'Etat et de leur impact sur l'épargne, des recherches d'économies ont permis de diminuer les dépenses de fonctionnement de - 4,3 M€.

En intégrant le Festival de Loire, les économies identifiées et la hausse des cotisations à la CNRACL (+ 1,2 M€), **les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 238,3 M€** soit une évolution de + 0,4 M€ par rapport au budget primitif 2024. A périmètre constant (hors Festival de Loire), les dépenses de fonctionnement sont stables.

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evol BP 25/BP24
Charges à caractère général	56,3 M€	57,1 M€	0,8 M€
Autres charges de gestion courante	33,0 M€	31,3 M€	-1,7 M€
Charge de personnel	63,1 M€	63,8 M€	0,7 M€
Frais financiers	12,9 M€	10,9 M€	-2,0 M€
Subvention aux budgets annexes	12,7 M€	14,3 M€	1,6 M€
Dt subvention budget annexe transport	9,3 M€	11,2 M€	1,9 M€
FPIC	1,7 M€	1,3 M€	-0,4 M€
Attributions de compensations versées / DSC	58,1 M€	58,3 M€	0,2 M€
Reversement de fiscalité	0,2 M€	0,9 M€	0,7 M€
Autres charges	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€
Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant	238,0 M€	237,9 M€	0,0 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,4 M€	0,4 M€
Dépenses Réelles de fonctionnement	238,0 M€	238,3 M€	0,4 M€

A) Les charges de personnel

En 2025, 63,783 M€ de crédits sont dédiés aux charges de personnel (chapitre 012), soit une augmentation de 1,1 % par rapport au budget primitif de 2024 (63,087 M€) et 1,85 % par rapport à l'atterrissage 2024 (62,624 M€).

Cette hausse s'explique principalement par :

- l'augmentation de taux de cotisation à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) ;
- la prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT).

Cette hausse est elle-même limitée par des propositions d'économies qui seront à déployer tout au long de l'année et notamment la limitation du recours aux heures supplémentaires et l'optimisation des effectifs, via la non-reconduction de CDD et de départs en retraite d'agents, équivalente à un objectif cible de 21 ETP (sur les 1170 ETP du budget principal). Ces mesures visent, dans le cadre d'un effort global sur le fonctionnement tout en assurant un service public de qualité, à maintenir une épargne suffisante pour pouvoir poursuivre une politique d'investissement dynamique.

Pour accompagner cette démarche d'économie, un logiciel spécifique est déployé cette année auprès de la Direction générale et de chaque Direction. Cet outil doit permettre d'assurer un pilotage plus fin de la masse salariale.

Au sein de ce budget, hormis les dépenses de paie des agents (1170 ETP), 5,8 M€ sont alloués aux mises à disposition de services et les intérimis.

Tous budgets cumulés, 75,989 M€ sont inscrits en charges de personnel pour 1 370 ETP (cf. page 63 du rapport).

B) Les charges de gestion et subventions aux budgets annexes

A périmètre constant (hors Festival de Loire), les charges de gestion (charges à caractère général et autres charges de gestion courantes) sont présentées en diminution de - 0,9 M€ par rapport au budget primitif 2024 en raison notamment :

- d'une diminution de plusieurs postes de dépenses :
 - les subventions versées dans le cadre de l'aide à l'installation des grandes écoles (- 1,6 M€) ;
 - les dépenses de règlement de voirie et d'accès charretiers (- 0,6 M€) ;
 - la diminution du coût de l'éclairage public du fait notamment de l'extension du parc LED (- 0,5 M€) ;
 - la fin du marché global de performance de COM'ET (- 0,3 M€) ;
 - les reversements des frais post-stationnement à la Ville d'Orléans (- 0,3 M€) ;
 - de la baisse de la subvention versée à Orléans Val de Loire Technopole (- 0,2 M€).
- limitée par plusieurs progressions :
 - les charges pour la gestion des déchets (+ 0,8 M€) ;
 - les dépenses dans le cadre du pacte des solidarités (+ 0,3 M€) ;
 - les dépenses pour le guichet unique (+ 0,3 M€) ;
 - les dépenses de maintenance et d'entretien de l'espace Saint-Marc (+ 0,3 M€) ;
 - les dépenses dans le cadre de la mutualisation des services (+ 0,2 M€) ;
 - la compensation versée au titre de la DSP Tourisme à Orléans Val de Loire Tourisme (+ 0,1 M€) ;
 - les dépenses pour la politique des gens du voyage (+ 0,1 M€) ;
 - les diverses dépenses sur l'ensemble des politiques publiques (+ 0,5 M€).

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes (hors budget annexe assainissement) sont globalement attendues en hausse de + 1,4 M€.

	BP 2024	BP 2025	Evol°
Budget annexe CFA	0,61 M€	0,57 M€	-0,04 M€
Budget annexe Transport	9,30 M€	11,20 M€	1,90 M€
Budget annexe Pépinières	2,22 M€	2,30 M€	0,09 M€
Budget annexe Parc Floral	0,53 M€	0,00 M€	-0,53 M€
Total	12,65 M€	14,07 M€	1,42 M€

A noter, la perception d'une recette exceptionnelle en 2024 pour 9 M€ et en 2025 pour 3,8 M€ sur le budget annexe transport au titre du fonds de réserve de la DSP. A périmètre constant l'évolution des subventions d'équilibre s'affiche à - 3,8 M€ en lien avec la clôture du budget annexe du Parc Floral, ainsi que la nouvelle DSP sur le budget annexe transport.

C) Les dotations communautaires

Le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement s'établit à 54,535 M€ en dépenses et 0,978 M€ en recettes.

L'augmentation de l'attribution de compensation de fonctionnement (+ 0,231 M€) est due à l'ajustement réalisé à la suite du transfert de compétences vers la Ville d'Orléans de la gestion du Parc Floral, conformément à la CLECT de 2024.

Il convient de noter qu'une CLECT sera réunie en 2025 afin d'actualiser l'attribution de compensation versée aux communes à la suite de la décision du retour du sport de haut niveau dans le giron communal ainsi que de la compensation pour la perte de recette de redevance chaufferie biomasse de la ville d'Orléans désormais perçue par la Métropole.

La dotation de solidarité communautaire est inscrite pour 3,8 M€ (montant identique à 2024).

D) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le montant de contribution au FPIC est estimé à 1,3 M€ (- 0,4 M€), conformément au réalisé 2024.

E) Les frais financiers

La maîtrise de l'endettement et l'attention portée à la gestion de la dette depuis plusieurs années ont permis à Orléans Métropole de conserver un poste de frais financiers de l'ordre de 5 % des dépenses de fonctionnement.

Pour le budget 2025, les frais financiers sont estimés à 10,9 M€ en diminution de - 2 M€ du fait de la prévision de réduction des taux d'intérêts.

4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal 2025 gérés en ACP sont proposées à hauteur de 118,1 M€. Les AP dont les CP 2025 sont supérieurs à 1 M€ sont les suivantes :

Libellé AP	Budget primitif 2025
AP-2021 - 0124007 - UNIVERSITE	25,4 M€
AP-2021 - 0116017 - PROGRAMME RUES - INV COURANTS	22,9 M€
AP-2021 - 0116001 - VOIRIES STRUCTURANTES - INV COURANTS	7,1 M€
AP-2021 - 0116006 - GESTION ESPACE PUBLIC - INV COURANTS	5,5 M€
AP-2021 - 0108008 - ZAE - INV COURANTS	5,2 M€
AP-2021 - 0111018 - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	4,7 M€
AP-2021 - 0114001 - GESTION DES DECHETS - INV COURANTS	3,2 M€
AP-2021 - 0102021 - MAILLS CENTRE VILLE ORLEANS	3,0 M€
AP-2021 - 0102006 - ANRU 2	3,0 M€
AP-2021 - 0124005 - GRANDES ECOLES - TRAVAUX	2,9 M€
AP-2021 - 0116009 - ITINERAIRES CYCLABLES - INV COURANTS	2,5 M€
AP-2021 - 0117002 - INTERIVES	2,3 M€
AP-2021 - 0116018 - GESTION ESPACE PUBLIC - PARC AUTO ET VEHICULES METIER	1,9 M€
AP-2021 - 0102019 - TETE NORD DU PONT DE L EUROPE	1,7 M€
AP-2021 - 0116023 - OUVRAGES D'ART - INV COURANTS	1,6 M€
AP-2021 - 0120003 - CIRCULATION - INV COURANTS	1,5 M€
AP-2021 - 0116024 - VOIRIES STRUCTURANTES - TRAVAUX - INV COURANTS	1,5 M€
AP-2021 - 0118002 - HABITAT-LOGEMENT - INV COURANTS	1,5 M€
AP-2021 - 0111016 - GEMAPI - INV COURANTS	1,2 M€
AP-2021 - 0111002 - PLAN CLIMAT	1,2 M€
AP-2021 - 0119003 - PARC DE LOIRE	1,0 M€
AP-2025 - 0108011 - COMET - INV COURANTS	1,0 M€
AP-2023 - 0110003 - RESIDENCE DES APPRENTIS	1,0 M€

A ces crédits de paiement s'ajoutent les dépenses d'investissement gérées hors AP relatives aux subventions d'investissement versées aux budgets annexes ainsi que les autres immobilisations financières pour un montant total de 1,9 M€.

5) Les recettes réelles d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

Le Fonds de Compensation de la TVA

Pour 2025, la recette attendue au titre du FCTVA, évaluée sur la base des prévisions de décaissements de dépenses d'équipement éligibles de l'année en cours, est inscrite pour 11,5 M€.

Les subventions d'équipement et fonds de concours attendus

Les subventions d'équipement obtenues sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles seront inscrites en conformité avec les prévisions de recettes figurant dans les conventions de partenariat en vigueur (10,8 M€).

Les principales recettes concernent notamment :

- les subventions pour l'université porte Madeleine : 4,6 M€ ;
- les fonds de concours voiries : 4,4 M€.

Les amendes de police

Le produit du reversement des amendes de police liées à la sécurité routière est attendu à hauteur de 2,3 M€ en stabilité par rapport au montant perçu en 2024.

Attribution de compensation d'investissement

Depuis 2018, les communes versent à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement au titre des dépenses d'investissement transférées dans le cadre des compétences désormais exercées par Orléans Métropole, conformément aux montants évalués dans le cadre des travaux de la CLECT.

Le montant de l'attribution de compensation s'élève à 10,071 M€ en diminution de 0,052 M€ à la suite du calcul de l'attribution de compensation définitive lors de la CLECT de 2024 liée au transfert du Parc Floral.

Les cessions d'actifs

Le budget primitif 2025 prévoit des cessions à hauteur de 0,9 M€ dont principalement une cession dans le cadre du projet urbain partenarial à Interives.

6) Dettes et indicateurs financiers

Dettes du budget principal

En prenant en compte un emprunt 2024 souscrit à hauteur de 32,5 M€, l'encours de dette s'établit à 424 M€ au 31 décembre 2024. Fin 2025, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette pourrait s'établir autour de 435 M€.

En M€	Encours de dette au 01/01/2024	Capital remboursé en 2024	Emprunt mobilisé en 2024	Encours de dette au 31/12/2024	Capital remboursé en 2025	Estimation emprunt mobilisé en 2025	Encours de dette estimé au 31/12/2025
Budget Principal (yc port fluvial)	401,94 M€	28,03 M€	32,50 M€	406,41 M€	29,68 M€	45,00 M€	421,73 M€
Dettes espace public (dette 01/01/2018)	22,49 M€	4,97 M€		17,52 M€	4,07 M€		13,45 M€
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL	424,43 M€	33,00 M€	32,50 M€	423,93 M€	33,74 M€	45,00 M€	435,18 M€
YC DETTE TRANSFEREE							

Capacité d'autofinancement

Le budget 2025 dégage une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 54 M€ et une épargne disponible de 19,9 M€.

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Sur la base des dépenses et recettes inscrites au budget, la capacité globale de désendettement s'établirait autour de 8 ans.

Partie 3 - Priorités 2025 par politique publique

Les crédits présentés ci-après pour chaque politique sont affichés hors frais de personnel afin de visualiser les dépenses et recettes propres à chaque politique, actions et projets portés par la collectivité.

1) ATTRACTIVITE

En 2025, Orléans Métropole :

- poursuit les actions d'accompagnement et de développement des entreprises ;
- travaille à l'émergence de filières dynamiques, porteuses de croissance et d'emplois pour notre territoire ;
- affiche sa volonté de soutenir le secteur de l'enseignement supérieur.

Cette stratégie, qui vise à renforcer les liens existants entre les entreprises et les institutions de recherche, d'enseignement et de formation, repose sur les axes suivants :

- Accompagner les entreprises de notre territoire ;
- Agir pour développer l'emploi
- Créer des liens de collaboration entre Université, recherche et entreprises ;
- Accélérer la croissance de nos entreprises ;
- Encourager l'enseignement supérieur ;
- Renforcer l'attractivité touristique (y compris tourisme d'entreprise).

Les actions sont déclinées au travers des politiques publiques suivantes : action économique et grands projets, emploi, enseignement supérieur – recherche et transferts de technologies, agriculture périurbaine et tourisme.

A) Aménagement économique et grands projets économiques

a. Actions économiques et grands projets

CO'Met

La construction de CO'Met (équipement 3 en 1 comprenant un Parc des Expositions, un Palais des Congrès et une grande salle de sport et de spectacles) est désormais achevée.

L'exploitation de cet équipement, du centre de conférences, du Zenith et de l'aire événementielle Chapit'O a été confiée dans le cadre d'une DSP à la société GL Events. Le délégataire versera une redevance d'occupation de 1,460 M€ et la Métropole assumera quant à elle une contribution pour contraintes de service public de 2,950 M€.

Par ailleurs, le budget 2025 prévoit :

- 0,440 M€ au titre de l'investissement pour la réalisation de travaux divers ;
- 0,567 M€ au titre des investissements portés par Orléans Métropole contractualisés dans le cadre de la Délégation de Service Publique.

Autres actions économiques

En fonctionnement (0,563 M€), le budget proposé pour 2025 comprend essentiellement :

- des dépenses liées à la structuration et à la mise en œuvre d'une stratégie économique pour le territoire, notamment par :
 - la conduite d'une étude stratégique et l'accompagnement des agents dans sa déclinaison ;
 - l'organisation d'évènements au profit des entreprises locales et la présence sur des salons nationaux pour renforcer la promotion du territoire ;
- des subventions attribuées aux associations (0,102 M€) et la contribution d'Orléans Métropole au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret (SMAEDAOL) (0,100 M€).

Orléans Métropole renouvellera son soutien à la BGE (boutique de gestion des entreprises) et à Initiative Loiret (0,082 M€). La collectivité attribuera également au titre de 2025 une subvention de fonctionnement pour chacune des 8 associations d'entreprises des parcs d'activités pour une enveloppe globale de 0,024 M€.

Les crédits proposés en investissement s'élèvent à 3,562 M€ avec notamment le rachat du site Duralex pour un montant de 3,4 M€ en 2025 et de 2,3 M€ en 2026.

0,025 M€ seront également consacrés au soutien aux entreprises locales, avec l'attribution d'aides économiques accompagnant les projets d'implantation ou d'extension, créateurs d'activités économiques et d'emplois ainsi qu'au titre de matériels et solutions informatiques (0,137 M€).

b. Budget annexe Pépinières

Orléans Pépinières assure une mission de promotion et d'animation de ces espaces, la gestion immobilière (suivi des conventions d'occupation, de domiciliation et de prestations de services avec les créateurs d'entreprises ou les jeunes entreprises, états des lieux entrants et sortants des locaux) et gère la régie de recette des pépinières d'entreprises de la métropole orléanaise. La gestion et l'animation quotidienne sont dans le cadre d'un marché public de prestations et de services.

Ainsi, la pépinière d'entreprises accompagne les jeunes entrepreneurs tout au long de leur parcours de développement afin d'accroître leurs chances de succès. Outre l'hébergement attractif et des services associés, elle offre un soutien concret aux créateurs en leur donnant accès à un réseau d'experts et en facilitant leur intégration dans l'économie locale.

Le budget 2025 dédié au LAB'O vise à monter en puissance l'incubateur de jeunes entreprises innovantes et à gagner en performance et en attractivité par la mise en place d'une nouvelle gouvernance, du suivi des startups et l'accompagnement des plus forts potentiels, un renforcement des actions de sourcing, de la sélection des startups et de la communication extérieure avec le « marketage » des offres de services.

	BUDGET ANNEXE PEPINIERES			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	3,849 M€	3,849 M€	5,308 M€	5,308 M€
Crédits consommables 2024	4,207 M€	4,207 M€	6,374 M€	6,374 M€
Montant proposé BP 2025	4,458 M€	4,458 M€	2,572 M€	2,572 M€

En fonctionnement, le budget annexe « Pépinières » comptabilise les recettes (loyers et charges facturés aux entreprises) et les dépenses liées à la construction et au fonctionnement des trois pépinières ainsi que du LAB'O et de l'Agreen LAB'O.

Les recettes réelles inscrites au budget correspondent aux loyers et charges facturés aux entreprises locataires des pépinières (1,3 M€), ainsi qu'à la subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le Budget principal (2,3 M€).

BP 2025	Centre d'Innovation Orléans	P. St Jean de Braye	P. St Jean de La Ruelle	P. Parc du Moulin Olivet	Lab'O	@green Lab'O	Total
Charges d'exploitation	0,001 M€	0,176 M€	0,265 M€	0,239 M€	1,041 M€	0,226 M€	1,948 M€
Divers	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Annuité de la dette	0,000 M€	0,000 M€	0,120 M€	0,000 M€	1,537 M€	0,000 M€	1,657 M€
Total Charges (1)	0,001 M€	0,176 M€	0,385 M€	0,239 M€	2,579 M€	0,226 M€	3,605 M€
Loyers et charges facturés	0,000 M€	0,048 M€	0,186 M€	0,140 M€	0,860 M€	0,076 M€	1,309 M€
Autres ressources	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Subvention B. Principal	0,001 M€	0,128 M€	0,200 M€	0,099 M€	1,722 M€	0,150 M€	2,300 M€
Total Produits (2)	0,001 M€	0,176 M€	0,385 M€	0,239 M€	2,582 M€	0,226 M€	3,609 M€

Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de dette : au 1er janvier 2025, l'encours de dette du budget annexe Pépinières est de 14,2 M€.

Pour 2025, l'annuité de dette à rembourser est inscrite à hauteur de 1,657 M€ (1,200 M€ en capital et 0,457 M€ d'intérêts). Aucun emprunt nouveau est prévu pour 2025.

Capacité d'autofinancement

BUDGET ANNEXE PEPINIERES	BP 2024	BP 2025
Recettes de gestion (1)	3,6 M€	3,6 M€
Dépenses de gestion (2)	1,7 M€	1,9 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	1,9 M€	1,7 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,6 M€	0,5 M€
Charges Exceptionnelles (5)		
Produits Exceptionnels (6)		
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	1,2 M€	1,2 M€
Remboursement de capital (10)	4,4 M€	1,2 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	-3,2 M€	0,0 M€

Le budget est équilibré par la contribution du budget principal de 2,3 M€, en progression de 0,1 M€ par rapport au budget 2024.

B) Aménagement et développement des zones d'activités

Les actions et projets développés dans le cadre de l'aménagement et du développement des zones d'activités, représentent un budget global de 3,718 M€ de dépenses (fonctionnement courant et investissements) répartis sur trois budgets :

- budget principal : 2,629 M€ ;
- budget annexe Parc Technologique d'Orléans Charbonnière : 0,520 M€ (hors annuité de dette) ;
- budget annexe ZAC en régie : 0,569 M€.

Les budgets 2025 permettent notamment d'assurer la gestion au quotidien des parcs d'activités dans un objectif d'optimisation et de qualité du service rendu auprès des entreprises et des autres usagers.

Les travaux de requalification des voiries ou d'aménagements publics nouveaux dans les parcs d'activités sont assurés par les pôles territoriaux.

La stratégie économique d'Orléans Métropole a pour objectif d'accompagner le développement des entreprises locales et d'accueillir de nouvelles entreprises. Cet objectif se traduit notamment par une offre foncière diversifiée, développée au sein de parcs d'activités répartis sur l'ensemble du territoire, offrant un aménagement paysager respectueux de l'environnement et des services innovants pour les entreprises et leurs salariés.

Le contexte économique actuel rend plus que jamais nécessaire la poursuite des actions et projets engagés afin de permettre l'émergence de filières dynamiques, porteuses de croissance et d'emplois pour le territoire. Cette stratégie, vise à renforcer les liens existants entre les entreprises et les institutions de recherche, d'enseignement et de formation de la Métropole et à favorisera le développement de l'emploi. Elle repose sur les quatre axes suivants :

- accompagner les entreprises du territoire ;
- agir pour développer l'emploi ;
- favoriser les relations entre Université, recherche et entreprises ;
- accélérer la croissance des entreprises.

En 2025, le développement des parcs d'activités sera conforté par :

- la continuité des opérations d'aménagement engagées en 2024 et la réalisation du programme 2025 de requalification d'un certain nombre de voiries au sein des parcs d'activités métropolitains ;
- concernant le parc technologique d'Orléans Charbonnière (PTOC), l'élargissement du boulevard de La Salle à Boigny-sur-Bionne ;
- concernant le parc d'activités agricole de Melleray, l'engagement de la requalification de la rue de Montaudin à Saint Denis en Val ;
- concernant le parc d'activités des Provinces à Olivet, l'engagement de la requalification de la rue d'Artois ;
- également, la poursuite de la réflexion engagée pour la requalification de la friche ALSTOM de Saint Jean de Braye.

Budget principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,803 M€		1,516 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2024	0,803 M€		1,567 M€	0,100 M€
Montant proposé BP 2025	0,803 M€	0,010 M€	1,826 M€	

En fonctionnement, le budget 2025 prévoit 0,803 M€ pour l'entretien des parcs d'activités métropolitains dans un objectif d'optimisation et de qualité du service rendu aux usagers. Une nouvelle recette liée à la coupe de bois est ajoutée au BP 2025 à hauteur de 0,010 M€.

En investissement, 1,826 M€ sont proposés afin de permettre principalement la réalisation du programme de requalification de voiries au sein des parcs d'activités.

a. Budget annexe Parc Technologique d'Orléans Charbonnière (PTOC) - (HT)

Ce budget annexe retrace l'activité de production / cession de terrains du parc d'activité d'Orléans -Charbonnière (PTOC). Conformément à la règle comptable, les acquisitions et travaux sont retracés en section de fonctionnement, la section d'investissement ne comportant que les dépenses et recettes d'emprunts et des mouvements d'ordre.

En 2025, les crédits proposés (0,520 M€) concernent principalement la réalisation de travaux au sein des ZAC du PTOC :

- ZAC secteur 2 (0,110 M€) ;
- ZAC secteur 3 (0,300 M€) comprenant la conduite d'études complémentaires engagées avec le bureau d'études SOCOTEC afin d'accompagner Orléans Métropole dans la préparation du dossier Loi sur l'Eau et la recherche de compensations foncières ad hoc (0,130 M€) et l'acquisition des parcelles nécessaires à cette compensation (0,065 M€) ;
- ZAC secteur 4 (0,110 M€).

Le remboursement de l'annuité de la dette est inscrit pour 0,644 M€.
Un emprunt d'équilibre est inscrit en 2025 pour un montant de 1,074 M€.

Enfin, les opérations d'ordre de gestion de stocks s'établissent à 2,110 M€ et s'équilibrent en dépenses et recettes.

b. Budget annexe ZAC en régie (HT)

La reconnaissance de l'intérêt communautaire du parc d'activités de La Saussaye a conduit la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à poursuivre l'aménagement du lotissement des Vallées, initié par la Ville d'Orléans en 1995 au travers d'une convention publique d'aménagement arrivée à son terme en mars 2007.

L'achèvement des opérations de viabilisation et de cessions, à la charge d'Orléans Métropole, est individualisé au sein d'un budget annexe M57 spécifique, assujetti de plein droit au régime général de la TVA, afin de permettre le calcul des prix de revient.

En 2025, il est prévu l'approbation du programme d'aménagement pour le projet d'extension du parc d'activités de La Saussaye (0,116 M€) ainsi que le remboursement de l'annuité pour le portage par l'EPFLI de 33 ha acquis auprès de la société SCA (0,280 M€).

En recette, il est inscrit 0,569 M€ essentiellement liés à la cession d'une parcelle de 8 000 m² environ à la société COANUS déjà implantée dans le parc d'activités de La Saussaye mais dont l'activité de pliage pour les finitions de couverture, d'étanchéité et de bardage des bâtiments est en pleine croissance (0,425 M€).

Aucun emprunt n'est prévu en 2025.

Les opérations d'ordre de gestion de stocks s'établissent quant à elles à 2,277 M€ et sont équilibrées en dépenses et recettes.

C) Soutien aux commerces de proximité

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,144 M€		0,488 M€	
Crédits consommables 2024	0,139 M€		0,547 M€	
Montant proposé BP 2025	0,114 M€		0,367 M€	

Le budget de fonctionnement (0,114 M€) permettra de mener des actions en faveur des artisans et commerçants avec :

- une analyse de l'immobilier commercial et de la logistique en lien avec le e-commerce (propriétaires, types de baux, prix cession et location, surface, commercialité, âge des biens, occupation, vacance, type d'activité, fiche d'identité) sur le territoire métropolitain permettant de déterminer la stratégie métropolitaine en matière d'immobilier commercial et d'identifier les outils stratégiques à mettre en place (0,027 M€) ;
- le soutien des commerçants avec une étude sur la mise en place d'un dispositif permettant de réduire le coût du stationnement pour les clients (0,025 M€) ;
- le soutien à l'association AMAO (0,012 M€) ;
- les activités professionnelles et de gestion des activités de l'équipe (salons, adhésions, location, documentation...) pour 0,016 M€.

Le budget en investissement (0,367 M€) sera consacré :

- aux aides directes à l'investissement pour les TPE (0,090 M€) ;
- à la mise en place d'une signalétique de polarités commerciales (0,277 M€) pour le versement du solde à la SEMDO de l'opération centre commercial Bolière.

D) Numérique et système d'information géographique (budget principal)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	1,917 M€	0,000 M€	0,518 M€	
Crédits consommables 2024	2,289 M€	0,030 M€	0,840 M€	
Montant proposé BP 2025	1,813 M€		0,877 M€	

Numérique

Les dépenses de fonctionnement (1,778 M€) correspondent essentiellement à la subvention d'équilibre versée au budget annexe Pépinières au titre du LAB'O (1,722 M€).

En fonctionnement, l'association « Digital Loire Valley » est soutenue pour le développement économique et d'innovation du territoire métropolitain (0,020 M€).

Les dépenses d'investissement (0,675 M€) correspondent essentiellement à :

- la subvention d'équilibre versée au budget annexe pépinières au titre du LAB'O (0,450 M€) ;
- l'accompagnement dans l'acquisition et le traitement de données et le stockage des données afin d'obtenir des données précises sur des périmètres définis et à la carte selon les besoins métiers (ouvrages d'art, façades de bâtiment, projet d'aménagement, fouille archéologiques...) (0,125 M€) ;
- l'acquisition d'un drone et des services associés dont la formation de télépilote (0,100 M€).

Système d'Information Géographique

Les dépenses de fonctionnement (0,035 M€) concernent la maintenance des logiciels.

Les dépenses d'investissement (0,203 M€) concernent la poursuite du développement des outils du SIG métropolitain MAP'O, outil de gestion et d'aide à la décision visant à améliorer et optimiser le service public et actualiser tous les référentiels géographiques couvrant le territoire métropolitain notamment les vues immersives 3D de la voirie exploitées par les services de la Métropole et des communes dans les domaines administratifs et techniques de l'urbanisme, l'aménagement, les espaces publics, l'éclairage public, l'assainissement, la gestion des déchets et l'environnement.

E) Emploi

a. La politique de l'emploi et de l'insertion

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	1,368 M€	0,413 M€	0,631 M€	0,141 M€
Crédits consommables 2024	1,373 M€	0,432 M€	0,651 M€	0,800 M€
Montant proposé BP 2025	1,193 M€	0,238 M€	1,143 M€	

Insertion

Les propositions budgétaires s'établissent pour 2025 à 0,060 M€ en investissement et 0,555 M€ en fonctionnement.

- **Subventions aux associations pour soutenir un retour rapide et durable à l'emploi**

En 2025, il est prévu le renouvellement des crédits en fonctionnement pour les subventions dédiées aux associations pour un montant de 0,486 M€ .

Les associations soutenues sont notamment : l'école de la 2ème chance, Abraysie Développement, ENVIE, Le lieu multiple, la Maison des Cadres du Loiret, Initiatives et développement, La Mission Locale de l'Orléanais, PES45...

Concernant l'investissement, il est prévu 0,032 M€ de subvention au titre du soutien aux associations.

- **Relation Ecole-Entreprise – Evènements programmés**

Au titre des animations, conférences et salons programmés en 2025, il est prévu 0,033 M€ avec notamment l'organisation d'un évènement lié à la politique « Emploi ».

- **Cotisations auprès d'organismes de l'Economie sociale et solidaire (ESS), de la transition et des clauses d'insertion**

En 2025, 0,006 M€ sont prévus afin de poursuivre la cotisation d'Orléans Métropole auprès de 3 associations en lien avec les thématiques de l'ESS et des transitions offrant ainsi l'opportunité à la métropole d'intégrer un réseau et de disposer de formations gratuites. Au titre de la politique des clauses d'insertion, il est également prévu l'adhésion d'Orléans Métropole à l'association Alliance Ville Emploi en 2025.

- **Outils métiers : Objectif Apprenti'Stage et ABC Clauses**

En 2025, et dans la perspective de la mise en place de pages web dédiées à l'activité de la direction du développement économique, de l'emploi, de l'innovation et de l'agriculture, un outil intégré pourra être imaginé en remplacement de la plateforme actuelle « Objectif Apprenti'Stage ».

L'outil ABC Clauses est également renouvelé avec une baisse du nombre de licences afin de s'adapter à la réorganisation de la direction.

Le montant total de la dépense prévue est de 0,022 M€ en fonctionnement.

b. Emploi (Résidence des apprentis)

La reprise foncière du bâtiment accueillant la résidence des apprentis par Orléans Métropole est intervenue en décembre 2022.

Pour le portage des travaux, une consultation de mandat de maîtrise d'ouvrage a également été lancée en 2023, le mandataire désigné le 19 septembre 2023 est la SEMDO.

Ces travaux permettront la réhabilitation globale de la résidence, son hébergement, la restauration et aussi de palier la vétusté des locaux, de mettre en conformité l'établissement vis-à-vis de l'accessibilité aux PMR et d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration de la performance thermique.

Orléans Métropole a réalisé un travail important avec les autres structures utilisatrices de la résidence pour arriver à un projet de convention de groupement d'autorités concédantes qui associe les structures sur la gouvernance de

cette résidence, le choix de l'opérateur, et la participation aux travaux de gros œuvre. Cette convention a été validée début 2023 par les différentes instances et signée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire, l'association BTP CFA CENTRE, l'association CFA Pharmacie de L'AFPPREC de la région Centre-Val de Loire et Orléans Métropole.

Dans ce contexte, les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 1 M€ pour le financement du mandataire travaux, de la Maitrise d'œuvre et pour le financement des travaux de la restauration et du désamiantage. La subvention d'équilibre d'investissement versée par le budget principal au budget annexe CFA est inscrite pour 0,083 M€.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 0,638 M€ dont 0,568 M€ pour la subvention d'équilibre du budget annexe du CFA et 0,190 M€ en recettes de revenu des immeubles.

F) Le budget annexe Centre de formation d'apprentis

	BUDGET ANNEXE CFA			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
Budget primitif 2024	4,792 M€	4,792 M€	0,625 M€	0,625 M€
Crédits consommables 2024	5,112 M€	5,112 M€	0,922 M€	0,922 M€
Montant proposé BP 2025	4,789 M€	4,789 M€	0,399 M€	0,399 M€

Outil de la politique Economie Attractivité de la Métropole, le Centre de Formation d'Apprentis poursuit ses actions de formation en direction des jeunes et des adultes. Le CFA accueille 600 apprentis et 100 adultes chaque année en formation ; il collabore avec environ 800 entreprises partenaires pour répondre aux besoins du bassin d'emploi. Le CFA propose des formations du CAP au BAC+3 dans des domaines variés tels que le commerce, l'immobilier, le tourisme, les services aux personnes, l'industrie et l'énergie. Il bénéficie de locaux modernes et performants et assure des parcours d'accompagnement sur mesure pour les apprenants et les entreprises.

Le budget 2025 prévoit l'ouverture en septembre 2025 d'une nouvelle section qui répond pleinement aux besoins du territoire : le CAP Agent Accompagnant Grand Age (AAGA).

Les dépenses d'investissement, visent à accompagner l'évolution des formations en électronique avec la réforme du Bac Pro CIEL (Cyber sécurité, Informatique et électronique), d'acquérir des équipements complémentaires pour les formations en maintenance des systèmes et en photovoltaïque, de renouveler du matériel informatique et du mobilier, de procéder à la rénovation de salles de classe, d'éclairages sanitaires.

Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Vente de prod. fab., prestations et autres	0,079 M€	0,086 M€
Subventions reçues	4,004 M€	4,038 M€
Participation budget principal	0,605 M€	0,568 M€
Autres produits	0,028 M€	0,020 M€
Recettes exceptionnelles	0,000 M€	0,000 M€
Sous-Total Recettes réelles	4,716 M€	4,713 M€
Sous-Total Recettes d'ordre	0,076 M€	0,076 M€
Total Recettes de fonctionnement	4,792 M€	4,789 M€

Le budget 2025 intègre 3,659 M€ de subventions des OPCO (opérateurs de compétences) en recettes contre 3,726 M€ en 2024. Cette évolution s'explique par une possible nouvelle révision à la baisse des coûts contrats par l'Etat et l'impact des baisses de juillet 2023 qui s'appliquent désormais pour la majorité de nos contrats.

La formation continue pour adultes permet de conforter les recettes (0,203 M€).

La participation d'équilibre du budget principal au budget annexe s'élève à 0,568 M€ pour 2025.

Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Charges à caractère général	0,727 M€	0,655 M€
Charges de personnel et frais assimilés	3,457 M€	3,597 M€
Autres charges de gestion courante	0,320 M€	0,321 M€
Charges financières	0,017 M€	0,014 M€
Charges exceptionnelles	0,000 M€	0,003 M€
Sous-Total dépenses réelles	4,520 M€	4,590 M€
Sous-Total dépenses d'ordre	0,272 M€	0,199 M€
Total dépenses de fonctionnement	4,792 M€	4,789 M€

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées en légère hausse en lien avec l'augmentation de la masse salariale, limitée par une baisse des charges à caractère général.

L'augmentation des crédits pour la masse salariale s'explique principalement par :

- un transfert de charges à caractère général pour le financement de prestations de services vers la masse salariale avec le recrutement d'un deuxième formateur en maintenance des Systèmes/Electrotechnique ;
- l'ouverture d'une section en septembre 2025 (CAP AAGA) ;
- la création de groupes supplémentaires dans certaines sections ;
- la prise en compte de charges supplémentaires pour les formateurs dans le cadre de la révision du règlement d'emploi du CFA.

Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
dépenses d'équipement	0,474 M€	0,248 M€
Avances sur marchés	0,000 M€	0,000 M€
Emprunts et dettes assimilées	0,040 M€	0,040 M€
sous-total dépenses réelles	0,514 M€	0,288 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,111 M€	0,111 M€
Total dépenses d'investissement	0,625 M€	0,399 M€

Les dépenses d'équipement inscrites au budget 2025 (0,248 M€) concernent :

- un audit énergétique du bâtiment, la rénovation d'éclairages sanitaires et de faux plafonds et des travaux de sécurisation de l'accès en toiture (0,115 M€) ;
- le renouvellement du matériel informatique (0,071 M€) ;
- l'équipement pour les plateaux techniques et salles spécialisées (0,048 M€) ;
- le renouvellement du mobilier de classe (0,015 M€).

Recettes d'investissement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Subventions reçues	0,110 M€	0,081 M€
Subvention équipement budget principal	0,143 M€	0,083 M€
Avances sur marchés	0,000 M€	0,000 M€
FCTVA	0,065 M€	0,000 M€
emprunts et dettes assimilées	0,000 M€	0,000 M€
sous-total recettes réelles	0,318 M€	0,164 M€
sous-total recettes d'ordres	0,307 M€	0,234 M€
Total recettes d'investissement	0,625 M€	0,399 M€

Les recettes d'investissement inscrites au budget 2025 correspondent pour :

- 0,081 M€ aux subventions attendues par les OPCO et la région au titre des équipements pédagogiques et renouvellements informatiques ;
- 0,083 M€ de subvention du Budget Principal.

Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de dette :

L'encours de dette du budget annexe est de 0,455 M€ au 31 décembre 2024 sans nouvel emprunt mobilisé sur l'année 2024.

Pour l'année 2025, l'annuité de dette à rembourser est inscrite pour un montant de 0,054 M€ (0,040 M€ en capital et 0,014 M€ d'intérêts) et aucun nouvel emprunt n'est prévu.

BUDGET ANNEXE CFA	BP 2024	BP 2025
Recettes de gestion (1)	4,7 M€	4,7 M€
Dépenses de gestion (2)	4,6 M€	4,6 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,01 M€	0,01 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,003 M€	0,003 M€
Produits Exceptionnels (6)		
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	0,1 M€	0,1 M€
Remboursement de capital (10)	0,04 M€	0,04 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	0,1 M€	0,1 M€

Le budget annexe CFA est équilibré par une subvention d'équilibre versée par le budget principal à hauteur de 0,6 M€ pour 2025.

G) Enseignement supérieur – Recherche – Transferts de technologies – Ecole supérieure d'Arts de Design (ESAD)

a. L'enseignement supérieur, la recherche, les transferts de technologies

En matière d'enseignement supérieur, de recherche et de transfert de technologie, le budget 2025 s'établit à 31,9 M€.

Enseignement supérieur - Recherche

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	2,801 M€	0,258 M€	27,127 M€	7,321 M€
Crédits consommables 2024	2,848 M€	0,266 M€	20,027 M€	2,435 M€
Montant proposé BP 2025	1,226 M€	0,032 M€	28,750 M€	4,590 M€

Le budget 2025 dédié à l'Enseignement Supérieur et la Recherche traduit la poursuite des ambitions d'Orléans Métropole dans ce domaine prioritaire pour l'avenir et l'attractivité du territoire.

Les différentes opérations engagées se sont poursuivies en 2024 avec des étapes clés telles que la livraison de la deuxième phase des travaux de l'ESTP, la consultation des entreprises pour le projet Campus Madeleine.

Le budget 2025 maintient un rythme d'investissement soutenu avec le lancement des travaux d'implantation de l'Université en centre-ville, l'objectif de renforcer l'attractivité du territoire, l'emploi et l'économie locale, contribuer à dynamiser l'offre d'enseignement supérieur et les effectifs étudiants.

Le budget 2025 dédié à la politique de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, et de la Vie Etudiante (hors politique recherche et transferts de technologies) s'élève 28,750 M€ en investissement dont :

- 25,350 M€ pour l'opération Campus Madeleine ;
- 1,900 M€ pour la dernière phase de travaux ESTP ;
- 1 M€ pour l'installation de l'école CODA au 2ème étage d'ISC ;
- 0,500 M€ de subvention d'équipement pour ESTP.

Ce budget soutiendra le fonctionnement de ces grandes écoles partenaires et l'Université d'Orléans selon les engagements contractuels et permettra de renforcer l'accompagnement à la vie étudiante, avec une dépense de fonctionnement proposée à hauteur de 1,226 M€.

b. Transfert de technologie - Innovation

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	1,829 M€		1,270 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2024	1,828 M€		1,270 M€	0,071 M€
Montant proposé BP 2025	1,521 M€		0,432 M€	

Les dépenses prévues au budget 2025 pour la politique Transferts de Technologies – Innovation, en lien avec la politique Attractivité, Economie Numérique et Grands Projets économiques se répartissent comme suit :

En fonctionnement, le total des dépenses proposées au budget 2025 s'élève à 1,557 M€ :

- Dépenses relatives à l'innovation (1,178 M€) comprenant :
 - la subvention à Orléans Val de Loire Technopole (1,100 M€) ;
 - la subvention à OVLT pour le programme SAXO 45 (0,050 M€) ;
 - la subvention au Conseil Régional Centre Val de Loire pour le stand Vivatech 2025 (0,025 M€) ;
 - le financement de l'évènement TEDx Orléans 2024 (0,003 M€).
- Dépenses relatives aux transferts de technologies (0,344 M€) comprenant :
 - la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe pépinières pour Agreen Lab'O (0,150 M€) ;
 - le soutien apporté aux pôles de compétitivité (0,100 M€) ;
 - le financement du cluster AgreenTech Valley (0,060 M€) et des prix AgreenTech Valley et Xavier Belin (0,007 M€) ;
 - le financement de dépenses diverses de types cotisations aux pôles de compétitivité, association PEXE, France Hydrogène, AgreenTech Valley, frais de réception (0,013 M€) ;
 - le financement d'actions en lien avec l'international (0,010 M€).

En investissement, le total des dépenses proposées au budget 2025 s'élève à 0,432 M€ correspond :

- à l'enveloppe de subventions aux projets de R&D et innovants (0,182 M€) pour soutenir l'acquisition d'équipements nécessaires à des projets de R&D. Ces crédits correspondent à des soldes de subventions déjà votées pour des projets de R&D déjà conventionnés qui s'étendent sur plusieurs années et dont le versement est prévu en 2025 ;
- au solde de la subvention accordée à la Plateforme de Recherche Médicale Mutualisée d'Orléans (PRIMMO) (0,200 M€), projet en lien avec le CHU d'Orléans et l'Université d'Orléans ;
- au financement d'une étude pour mieux définir le positionnement marché et le modèle économique du projet de plateforme Agreen Lab'O R&D (0,050 M€), tenant compte des collaborations potentielles à développer avec des membres du consortium de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Démonstrateurs Territoriaux transitions agricoles et alimentaires », de la Banque des Territoires.

c. L'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	3,205 M€	0,496 M€	0,255 M€	
Crédits consommables 2024	3,197 M€	0,496 M€	0,259 M€	
Montant proposé BP 2025	3,154 M€	0,496 M€	0,270 M€	

L'ESAD connaît une réelle dynamique d'établissement en s'affirmant comme une fabrique d'art et de design ancrée sur les enjeux écologiques, politiques, numériques et technologiques. Cette dynamique se traduit notamment par un renouvellement de son offre de formation et l'accroissement de ses effectifs en particulier des classes préparatoires.

L'augmentation des effectifs de l'ESAD traduit une réelle dynamique de développement de l'établissement (237 étudiants en 2018/2019, 306 étudiants en 2021/2022 et 320 étudiants en 2024/2025).

Les **dépenses de fonctionnement** de l'ESAD en 2025 sont proposées à hauteur de 3,154 M€.

Les revenus de l'immeuble 0,474 M€ et le remboursement de charges pour le bâtiment rue Dupanloup composent les recettes évaluées à 0,496 M€.

Le budget d'investissement 2025 dédié à l'ESAD s'élève à 0,270 M€.

Une subvention annuelle d'investissement (0,085 M€) est versée à l'ESAD pour l'acquisition de matériel (équipement informatique, appareils, machines-outils, ordinateur, licences informatiques, mobilier).

Par ailleurs, des travaux d'adaptation et d'application des réglementations seront réalisés en 2025 pour un montant estimé à 0,185 M€.

H) L'agriculture périurbaine

L'agriculture fait partie des richesses économiques de notre territoire. Localisé dans le Val de Loire entre Beauce et Sologne, l'Orléanais bénéficie de typologies de sols diversifiées qui façonnent les paysages et offrent des productions riches : horticulture, maraichage, céréales, arboriculture et viticulture. Cette force économique doit être confortée et soutenue pour améliorer le cadre de vie et développer une alimentation de proximité et de qualité.

a. L'agriculture (Budget principal)

Le budget 2025 permettra de réaliser les actions prévues dans le projet métropolitain en cohérence avec le programme d'actions de la Charte agricole 2024 – 2028.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,194 M€	0,002 M€	0,272 M€	0,036 M€
Crédits consommables 2024	0,150 M€	0,002 M€	0,228 M€	0,000 M€
Montant proposé BP 2025	0,153 M€	0,002 M€	0,585 M€	0,000 M€

En fonctionnement, les dépenses (0,153 M€) concernent principalement :

- le versement de subvention de fonctionnement (0,048 M€) à l'association Open Agrifood (0,033 M€) et à la couveuse d'entreprises agricoles (association Terr'O (0,008 M€) et PES 45 (0,008 M€) ;
- les Jardins Ephémères (0,040 M€) avec le versement des prix pour les lauréats (0,030 M€) et l'entretien des Jardins (0,010 M€) ;
- le remboursement à la Chambre d'agriculture du Loiret d'une partie des salaires des postes partagés de chargés de mission (0,025 M€) ;
- les taxes foncières du bâtiment du Pavillon des producteurs (0,014 M€) et de la ferme des Cassines (0,004 M€) ;
- l'adhésion au service Vigifoncier de la SAFER pour les 22 communes (0,012 M€).

En investissement, les actions liées à la mise en œuvre de la Charte agricole (0,585 M€) sont diverses et concernent essentiellement :

- la préfiguration du projet de la ferme des Cassines, par le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), par la réalisation d'études de faisabilité sur le volet expérimental du site (REUT et récupération des eaux pluviales, micro plateforme de compostage), par la remise en état des forages et par la mise en place d'une solution temporaire pour l'installation d'agriculteurs (0,310 M€) ;
- l'appel à projets communaux pour le développement agricole (0,100 M€) ;
- les frais de portage EPFLi pour la requalification des friches « Clos du Bas des Tarettes » (0,095 M€) ;
- la création de 15 jardins éphémères (0,040 M€) ;
- la réalisation d'une étude alimentaire (0,030 M€) ;
- le versement de subventions d'investissement aux agriculteurs pour le développement durable des exploitations (0,010 M€).

b. Le pavillon des producteurs (Budget annexe Marché de gros)

La gestion du Pavillon des Producteurs (Budget annexe Marché de gros) situé à La Chapelle-Saint-Mesmin est assurée en régie. En raison du caractère de service public à caractère industriel et commercial, l'ensemble des recettes et dépenses correspondant à la réalisation et au fonctionnement de l'équipement est isolé comptablement au sein d'un budget annexe appliquant la nomenclature M4.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,040 M€	0,040 M€	0,028 M€	0,028 M€
Crédits consommables 2024	0,176 M€	0,176 M€	0,164 M€	0,164 M€
Montant proposé BP 2025	0,040 M€	0,040 M€	0,029 M€	0,029 M€

En 2025, le budget annexe comptabilise, en recettes réelles de fonctionnement, les loyers perçus auprès des maraîchers utilisateurs du marché de gros (0,014 M€) et en dépenses réelles, les charges d'exploitation du marché de gros (0,014 M€), intégrant l'entretien du bâtiment, des espaces verts, les fluides et les frais de télécommunications.

En investissement, des dépenses inscrites de 0,029 M€ correspondent à des travaux d'amélioration du bâtiment.

I) Tourisme

a. Le renforcement de la promotion du territoire et du tourisme

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	1,775 M€	1,946 M€	0,327 M€	
Crédits consommables 2024	1,797 M€	1,947 M€	0,327 M€	
Montant proposé BP 2025	1,749 M€	2,121 M€	0,100 M€	

Dans l'objectif de faire rayonner le territoire métropolitain au cœur du Val de Loire, situé aux portes des Châteaux de la Loire et de valoriser son patrimoine exceptionnel, la Société Publique Locale, « Orléans Val de Loire Tourisme » a été créée. L'actionnariat est partagé à 80% pour Orléans Métropole et 20% pour la Ville d'Orléans.

Depuis la fin du COVID, le territoire connaît un très fort développement touristique, qui est à mettre en perspective avec la réussite des nombreux chantiers initiés par l'office de tourisme ces dernières années, ainsi que la livraison du nouvel équipement pour le tourisme d'affaires CO'MET.

Pour encourager cette dynamique, la Métropole a décidé de faire évoluer le mode de contractualisation de l'office de tourisme qui est désormais régi dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) passée sur 5 ans et qui a débuté en janvier 2024 avec le SPL Orléans Val de Loire Tourisme. Elle perçoit directement ses recettes et la Métropole lui verse une compensation pour charge de services publics.

En fonctionnement, un budget de 1,594 M€ est prévu pour le financement des missions confiées à la SPL Orléans Val de Loire Tourisme, complété des recettes qu'elle perçoit directement désormais, incluant des actions spécifiques notamment pour le tourisme vert, le développement du cyclotourisme, des opérations de marketing, de promotion, des nouveaux produits boutique, et ce, afin d'accompagner le développement de son activité.

Est également prévue, la réalisation d'actions spécifiques par la Métropole pour la promotion (adhésions, fonctionnement des équipements touristiques, soutien aux initiatives locales, ...) pour un montant de 0,155 M€.

En forte évolution depuis 4 ans, la recette de taxe de séjour, qui finance la politique touristique est proposée à 2,050 M€ contre 1,800 M€ en 2024. Ces recettes sont complétées par le versement d'un loyer par l'Office de tourisme pour la mise à disposition des locaux de la place du Martroi à hauteur de 0,071 M€.

En investissement, un budget de 0,100 M€ est prévu pour accompagner les projets touristiques avec notamment l'aide au développement des communes de la Métropole et la finalisation de la signalétique touristique.

Il est à noter qu'à compter de 2025, la fiscalité du tourisme (Taxe de séjours) devrait permettre de couvrir les coûts de fonctionnement et d'investissement de cette politique publique.

b. Budget annexe du Parc Floral

Le Parc Floral de La Source est passé dans le giron de la Ville d'Orléans durant l'année 2024.

J) Clubs sportifs de haut niveau

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	1,996 M€			
Crédits consommables 2024	1,918 M€			
Montant proposé BP 2025	1,906 M€			

Suite à la décision de retour du sport de haut niveau dans le giron des communes une CLECT sera réunie courant 2025 afin d'actualiser l'attribution de compensation versée par Orléans Métropole.

Dans l'attente, le BP 2025 prévoit les crédits nécessaires à l'accompagnement des deux clubs de haut niveau professionnels, les Septors (Saran Loiret Handball) et Orléans Loiret Basket, en subvention via des conventions d'objectifs et par l'achat de prestations.

En 2025, des crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 1,703 M€ pour accompagner les clubs dans le cadre de conventions d'objectifs et pour permettre à la Métropole de bénéficier d'actions de promotion de son identité et de son image à l'occasion notamment des compétitions.

A ces subventions sont ajoutées l'acquisition de prestations pour 0,203 M€ auprès des clubs sportifs de haut niveau.

K) Equipements sportifs d'intérêt métropolitain : Le parc de Loire (Ile Charlemagne)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,501 M€	0,035 M€	0,100 M€	
Crédits consommables 2024	0,515 M€	0,035 M€	0,183 M€	
Montant proposé BP 2025	0,509 M€	0,035 M€	0,127 M€	

En 2025, les crédits proposés **en dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 0,509 M€ pour :

- les dépenses liées aux fluides, entretien courant, fournitures et gardiennage du Parc de Loire (0,279 M€) ;
- le remboursement à la Ville d'Orléans des personnels mis à disposition de la Métropole (0,230 M€).

Les recettes de fonctionnement (0,035 M€) concernant la base nautique et de loisirs du Parc de Loire sont liées essentiellement aux redevances d'occupation du domaine public.

Des crédits **d'investissement** (0,127 M€) sont prévus et concernent principalement la poursuite des investissements sur le Parc de Loire (Ile Charlemagne) dont l'aménagement et la sécurisation de l'espace baignade.

L) Service métropolitain des archives

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,045 M€		0,020 M€	
Crédits consommables 2024	0,043 M€		0,020 M€	
Montant proposé BP 2025	0,036 M€		0,036 M€	

Les crédits de **fonctionnement** des archives métropolitaines sont inscrits pour 0,036 M€ afin de mener à bien les missions, à caractère obligatoire.

En **investissement**, un budget de 0,036 M€ est sollicité et concerne principalement l'acquisition d'équipements.

2) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

A) Interives

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,020 M€	0,005 M€	4,767 M€	0,880 M€
Crédits consommables 2024	0,030 M€	0,005 M€	4,588 M€	0,000 M€
Montant proposé BP 2025	0,020 M€	0,004 M€	2,323 M€	

En fonctionnement, les dépenses (0,020 M€) correspondent essentiellement aux taxes foncières et d'habitation relatives aux biens acquis pour maîtriser le foncier.

En investissement, le budget 2025, 2,323 M€ sont prévus dans le périmètre de la ZAC et à l'extérieur de celle-ci afin de mener à bien les opérations suivantes :

- verser une participation à la SEMDO, aménageur de la ZAC 1 (1,697 M€) ;
- rendre possible les acquisitions foncières en cours (0,5 M€) ;
- poursuivre les études nécessaires à l'accompagnement et à la poursuite du projet Grand Interives, via le lancement de la MS2 sur le secteur libération André Dessaux ;
- continuer et développer les actions de communication pour l'attractivité et l'appropriation du projet.

B) Aménagement urbain et maîtrise foncière

L'aménagement urbain et la planification

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,760 M€	0,067 M€	12,856 M€	5,500 M€
Crédits consommables 2024	0,773 M€	0,067 M€	13,343 M€	6,467 M€
Montant proposé BP 2025	0,700 M€	0,068 M€	11,269 M€	6,380 M€

En fonctionnement, les dépenses (0,700 M€) concernent essentiellement la subvention versée à TOPOS (0,650 M€). Les autres dépenses (0,050 M€) correspondent principalement aux frais annexes liés à la procédure d'élaboration du PLU Métropolitain notamment des frais d'avocat pour de potentiels contentieux ainsi que des dépenses au titre de l'aménagement du site des Groues.

En investissement, les dépenses (11,269 M€) concernent notamment :

- la taxe d'aménagement perçue par Orléans Métropole et reversée aux communes inscrites pour 5,500 M€ en dépenses/recettes ;
- le projet de requalification des mails pour la rémunération de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre ainsi que pour l'acquisition du bâtiment de la poste (3,020 M€) ;
- l'aménagement de la Tête Nord du pont de l'Europe (2,051 M€) : en vue du démarrage des travaux de requalification des espaces publics ainsi que pour l'acquisition du foncier de la copropriété la Petite Espère et des frais d'annuités de portage par l'EPFLI ;
- le boulevard urbain des Groues - annuités des frais de portage de l'EPFLI (0,326 M€) ;
- les procédures d'évolution du PLU métropolitain (modification, mises à jour, mise en compatibilité) (0,192 M€) ;
- l'AMO pollution (0,120 M€) : désignation d'un AMO afin d'accompagner les services dans la gestion de la pollution des sols dans le cadre des divers projets d'aménagement de la Métropole ainsi que des études d'orientations d'aménagement à mener ;
- l'aménagement de l'écoquartier des Groues (0,060 M€) : pour des travaux de pré configuration (notamment sécurisation du cheminement piétonnier principal).

Politique foncière

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,107 M€	0,100 M€	0,945 M€	
Crédits consommables 2024	0,146 M€	0,100 M€	0,928 M€	
Montant proposé BP 2025	0,133 M€	0,085 M€	0,850 M€	

En fonctionnement, les dépenses (0,133 M€) concernent les taxes foncières ainsi que des honoraires fonciers. Les recettes (0,085 M€) correspondent aux loyers issus du patrimoine d'Orléans Métropole et des droits de passage Télécom.

En investissement (0,850 M€), la politique d'aménagement dynamique menée par la Métropole, tant vis-à-vis des projets structurants du territoire que vis-à-vis du développement économique, conduit à une politique foncière ambitieuse. Celle-ci se traduit en 2025 par diverses actions de préemption, acquisitions amiables au titre des politiques portées par la Métropole. 0,500 M€ sont proposés pour des acquisitions d'opportunité. Il est également prévu des annuités EPFLI liées à ALSTOM sont inscrites à hauteur de 0,350 M€. D'autres acquisitions sont également prévues dans différents domaines d'activités de la métropole.

C) Habitat – Logement, renouvellement urbain et cohésion sociale

Délégation des aides à la pierre

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024			3,000 M€	3,000 M€
Crédits consommables 2024			18,089 M€	18,247 M€
Montant proposé BP 2025			3,000 M€	3,000 M€

Au titre des aides à la pierre, dont la gestion est déléguée par l'Etat à Orléans Métropole, le budget 2025 prévoit :

- d'une part 1 M€ d'engagements nouveaux de crédits délégués destinés aux bailleurs sociaux pour réaliser les objectifs de production de 346 logements sociaux par an ;
- d'autre part 2 M€ de crédits de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour accompagner l'amélioration de l'habitat privé. Ces crédits seront formalisés dans le cadre d'un avenant annuel à passer en début d'année 2025.

Logement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,449 M€	0,012 M€	2,000 M€	0,096 M€
Crédits consommables 2024	0,481 M€	0,012 M€	2,000 M€	0,212 M€
Montant proposé BP 2025	0,747 M€	0,244 M€	2,443 M€	0,077 M€

Le budget 2025 est élaboré en cohérence avec les objectifs définis dans le programme local de l'habitat, avec la construction de 465 logements sociaux.

En fonctionnement, les dépenses inscrites au budget 2025 (0,747 M€) correspondent essentiellement :

- aux subventions versées à des associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'accompagnement aux travaux de rénovation énergétique du guichet MA METRO RENOV (0,300 M€), et à l'association Maison de l'habitat (0,174 M€) ;
- au soutien aux associations qui favorisent le parcours résidentiel des ménages fragiles (0,061 M€) et le recours à des cabinets d'étude qui accompagneront la Métropole et ses partenaires dans la mise en œuvre de projet de restructuration urbaine de quartier politique de la ville.

En investissement, Orléans Métropole consacrera 2,443 M€ pour soutenir le développement de l'habitat sur son territoire en accompagnement des aides à la pierre attribuées par l'Etat, avec notamment :

- l'accompagnement des programmes de renouvellement urbain (0,404 M€), ainsi que la reconstitution d'une centaine de logements démolis dans les quartiers ANRU (0,291 M€) ;
- la poursuite des aides financières pour la construction nouvelle de logements sociaux et logements spécifiques (0,305 M€) et pour la rénovation thermique des logements sociaux (0,180 M€) ;
- l'accélération des aides apportées pour la réhabilitation thermique du parc de logements privés (0,550 M€), y compris l'instauration d'un dispositif de résorption de l'habitat dégradé, énergivore et vacant MA METRO RENOV PLUS; (propriétaires modestes, travaux de rénovation énergétique ambitieux), la poursuite des trois plans de sauvegarde des copropriétés (0,259 M€) en accompagnement des aides de l'Anah.

Rénovation urbaine

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain porté par Orléans Métropole, le protocole de préfiguration approuvé par l'ANRU a précisé le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des programmes urbains qui seront déclinés dans la convention pluriannuelle sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de l'Argonne, de La Source et des Chaises.

La convention de renouvellement urbain, qui détermine les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre, a été approuvée au comité national d'engagement de l'ANRU et a été signée le 13 septembre 2019, engageant la phase opérationnelle dès cette date et ce jusqu'en 2030.

Le programme complémentaire « clause de revoyure » a été présenté à l'ANRU en Comité d'engagement le 30 juin 2022. L'Agence a émis un avis favorable pour soutenir les interventions sur le secteur dalle du quartier de La Source et apporter un financement complémentaire. Un avenant n°2 à la convention ANRU a été signé le 21 avril 2024.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,022 M€		5,791 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2024	0,042 M€		7,040 M€	0,803 M€
Montant proposé BP 2025	0,035 M€		3,329 M€	0,256 M€

En fonctionnement, les dépenses (0,035 M€) correspondent essentiellement aux charges locatives et taxes foncières des quartiers de La Source et des Chaises, ainsi qu'aux actions de suivi des projets de renouvellement urbain.

En investissement, les dépenses (3,329 M€) concernent notamment une acquisition foncière relative au projet de construction d'une passerelle piétons-cycles, quartier des Chaises, des travaux complémentaires de l'espace public sur les quartiers des Chaises et de l'Argonne, ainsi que les concessions d'aménagement Argonne, La Source et César Franck et le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée des Chaises.

D) Projet Loire

La politique Loire s'inscrit dans la mise en œuvre de la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager » détenue par Orléans Métropole.

Le Parc de Loire, parc naturel urbain métropolitain de 340 hectares, est inscrit au projet métropolitain 2021-2026. En 2024, dans la continuité des années précédentes, on a pu constater le succès croissant des actions menées dans le cadre de son développement.

L'année 2025 permettra de poursuivre la valorisation du patrimoine naturel et ligérien des espaces du Parc de Loire, tout en permettant le déploiement des activités sur le site.

Des recettes en investissement liées notamment aux actions de préservation de la biodiversité et de renaturation sont également attendues au titre du Fonds vert.

La gestion du Port et du canal d'Orléans entre également dans cette compétence.

a. Parc de Loire

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,212 M€	0,000 M€	4,430 M€	0,500 M€
Crédits consommables 2024	0,200 M€	0,000 M€	1,933 M€	0,821 M€
Montant proposé BP 2025	0,601 M€		1,294 M€	0,200 M€

Le montant alloué aux **dépenses de fonctionnement** de la politique Loire et canal en 2025 est de 0,601 M€, dont principalement :

- 0,395 M€ pour la participation de la Métropole à l'organisation du Festival de Loire dont 0,325 M€ pour le marché du rassemblement de bateaux et 0,070 M€ pour l'aménagement et intervention (batardeau, désensablement/pompage) ;
- 0,160 M€ pour l'entretien du site et des prairies par éco pâturage, avec l'augmentation du périmètre d'entretien dans la partie Est du Parc, l'augmentation de l'enveloppe de gestion des arbres dans le parc, ainsi qu'une nouvelle mission de faucardage du plan d'eau ;
- 0,020 M€ pour l'entretien de la boucle en Forêt à Charbonnière ;
- 0,010 M€ pour le fauchage des bords du canal de la Loire à vélo entre Saint-Jean-de-Braye et Chécy.

En **investissement**, le budget 2025 dédié au Parc de Loire (1,294 M€) comprend :

- 0,465 M€ pour la poursuite des aménagements du Fil de Loire : achèvement de la séquence 5 et création de la nouvelle séquence 1 reliant la partie Ouest (secteur des Capucins) aux autres aménagements du Parc de Loire ;
- 0,200 M€ pour les premiers travaux de sécurisation sur l'espace public Capucins ;
- 0,249 M€ représentant l'annuité du foncier ainsi que les frais de portage versés à l'EPFLI (acquisition site BECOME), en attente des négociations ouvertes avec l'EPFLI et ALKERN, en raison d'investigations complémentaires de pollution menées par l'EPFLI, et ce avant le rachat par la Métropole ;
- 0,080 M€ pour des travaux de gros entretien du parc de Loire ;
- 0,050 M€ pour poursuivre la mise en place phasée de la signalétique sur le Parc ;
- 0,050 M€ pour les travaux de sécurisation du patrimoine arboré et d'aménagement paysagers et 0,040 M€ pour les études de maîtrise d'œuvre lancées sur la future plaine des jeux ;
- 0,045 M€ pour la poursuite des études d'AMO (durée marché 4 ans) et de mobilité interne du Parc de Loire ;
- 0,032 M€ pour les honoraires d'études d'écologues et des productions des dossiers de portés à connaissance réglementaires (dont Fil de Loire et BECOME) en lien avec l'autorisation environnementale préfectorale ;
- 0,025 M€ pour la mise en place de capteurs sur le plan d'eau de l'île charlemagne permettant une mesure des niveaux d'eau en lien avec les crues de Loire ;
- 0,006 M€ pour l'acquisition de licences pour un logiciel de dessin afin de mettre en place des outils cartographiques sur les sites du Parc.

b. Le Port

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,055 M€		0,135 M€	
Crédits consommables 2024	0,064 M€		0,215 M€	
Montant proposé BP 2025	0,059 M€		0,205 M€	

Le montant alloué aux **dépenses de fonctionnement** du Port en 2025 est de 0,059 M€, dont principalement :

- 0,024 M€ pour la gestion du Port / mise en sécurité des équipements du Port, lié à l'augmentation des coûts de prestation ;
- 0,013 M€ pour l'entretien des abords du Port ;
- 0,010 M€ pour des prestations de nettoyage du canal (arrachage de la Jussie) ;
- 0,010 M€ pour la maintenance de l'écluse.

Le montant alloué aux **dépenses d'investissement** du Port est de 0,205 M€ :

- 0,065 M€ pour des travaux du ponton flottant ;
- 0,050 M€ pour lancer une mission d'AMO pour la programmation et la gestion du port/canal ;
- 0,050 M€ pour les premiers travaux d'étanchéité du canal ;
- 0,020 M€ pour des travaux de remise en état des perrés de Loire ;

- 0,020 M€ pour les travaux sur l'écluse.

3) COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Par délibération du 10 juillet 2018, le conseil métropolitain a approuvé le principe du transfert de compétences départementales à la métropole portant sur le fonds de solidarité pour le logement, sur la prévention spécialisée et le fonds d'aide aux jeunes.

A) Fonds Unifié Logement (FUL)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	1,141 M€	0,842 M€		
Crédits consommables 2024	1,174 M€	0,842 M€		
Montant proposé BP 2025	1,145 M€	0,845 M€		

Le FUL, outil financier du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), a vocation à aider les ménages en difficulté sous conditions de ressources à accéder à un logement ou à s'y maintenir.

Il comprend plusieurs types d'aides :

- des aides financières directes aux personnes en difficulté dans leur parcours logement sous forme de subvention de type (dépôt de garantie, cautionnement du loyer et des charges locatives, équipements mobiliers ou ménagers de première nécessité, aides au paiement de factures impayées pour le loyer, l'énergie, l'eau et le téléphone ;
- des aides financières indirectes sous la forme d'un accompagnement social lié au logement assuré par une association dans le cadre d'un marché ou de convention annuelle pour un accompagnement individualisé ou collectif, ou le financement de dispositif de sous location à bail glissant dans le parc social.

Le nouveau règlement d'attribution actualisé a été mis en œuvre le 1^{er} janvier 2023.

Le budget du FUL est composé de contributions de plusieurs organismes : le Conseil départemental, la CAF, les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone et la Métropole.

Il est proposé de conserver en 2025 le barème financier de la manière suivante :

- auprès des bailleurs sociaux sur la base de 4,40 € par logement sur le territoire de la Métropole ;
- s'agissant des fournisseurs d'énergie, des contacts ont été pris afin d'augmenter le nombre de contributeurs.

Le budget de **fonctionnement** est proposé, en dépenses à 1,145 M€ et concerne les trois volets d'intervention du FUL :

- l'accompagnement social lié au logement réalisé dans le cadre d'un marché annuel (0,780 M€) ;
- les aides individuelles à l'accès et au maintien dans le logement (0,300 M€) ;
- les actions complémentaires dédiées à l'accompagnement dans le logement (0,065 M€).

L'année 2025 sera l'occasion de conforter l'application du nouveau règlement des aides du FUL dans un contexte de précarisation des ménages bénéficiaires due à l'accentuation de l'inflation. Ces évolutions pourront conduire à proposer des adaptations sur la construction budgétaire de ce fonds.

B) Prévention spécialisée

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,224 M€	0,785 M€	0,010 M€	
Crédits consommables 2024	0,226 M€	0,805 M€	0,013 M€	
Montant proposé BP 2025	0,205 M€	0,805 M€	0,010 M€	

Au 1^{er} janvier 2019, dans le cadre du transfert de compétences du Département vers la Métropole, le pôle prévention réussite a intégré un service métropolitain dédié à la prévention spécialisée, composé de 14 éducateurs spécialisés qui interviennent principalement dans les quartiers prioritaires de la Métropole.

Le budget total de la prévention spécialisée est proposé à hauteur de 0,215 M€ (hors masse salariale) :

- 0,205 M€ de **dépenses de fonctionnement** courant (prestations, actions de prévention, frais de fonctionnement, fournitures et petits équipements...) ;
- 0,010 M€ de **dépenses d'équipement**.

Les **recettes de fonctionnement** (0,805 M€) pour 2025 se composent :

- de la contribution des 4 villes ayant des quartiers prioritaires : la ville d'Orléans via son CCAS (0,200 M€), la ville de Fleury les Aubrais (0,030 M€), la ville de Saint Jean de Braye (0,030 M€) et la ville de Saint Jean de la Ruelle (0,030 M€) ;
- de la dotation de transfert du département 0,300 M€ ;
- de recettes du contrat de ville pour 0,130 M€ dans le cadre de la convention triennale entre la Métropole et l'Etat ;
- d'une recette du Département de 0,045 M€ au titre de la prévention envers les jeunes ;
- d'une nouvelle recette de 0,040 M€ dans le cadre de la mise en place du pacte des solidarités finançant des actions de prévention auprès de collégiens.

C) Fonds D'aide Aux Jeunes (FAJ)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,208 M€	0,211 M€	0,006 M€	0,006 M€
Crédits consommables 2024	0,203 M€	0,211 M€	0,006 M€	0,006 M€
Montant proposé BP 2025	0,203 M€	0,211 M€	0,006 M€	0,006 M€

Le FAJ a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans révolus, en finançant :

- des aides individuelles ;
- des actions et des mesures d'accompagnement.

Les **dépenses de fonctionnement** inscrites pour le budget 2025 s'élèvent à 0,203 M€, et se répartissent entre :

- 0,198 M€ de dépenses de fonctionnement courant ;
- 0,005 M€ de remboursement de mise à disposition.

Le budget proposé en **recettes de fonctionnement** est estimé à 0,211 M€ et correspond :

- aux recettes perçues par le Département conformément à la convention de transfert (0,197 M€) ;
- aux recettes perçues, au titre du fonds par la MSA (0,002 M€) et la CAF (0,007 M€) ;
- aux remboursements liés aux chèques d'accompagnement personnalisé non attribués (0,005 M€).

Une enveloppe en **investissement** est prévue avec 0,006 M€ en dépenses et en recettes pour des frais de cautionnement.

D) Espace cinéraire et Budget annexe Crématorium

a. Espace cinéraire

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,006 M€	0,115 M€	0,575 M€	
Crédits consommables 2024	0,006 M€	0,115 M€	0,580 M€	
Montant proposé BP 2025	0,006 M€	0,115 M€	0,555 M€	

Le budget de fonctionnement est proposé en dépenses à hauteur de 0,006 M€. Ces dépenses correspondent principalement à une provision pour rétrocessions de sommes payées dans le cadre d'achats de concessions et des frais de fonctionnement annuels.

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles sont attendues à hauteur de 0,115 M€ et correspondent aux recettes des ventes des concessions dans le site cinéraire.

L'investissement de 0,555 M€ correspond à la réalisation de la 1^{ère} phase du projet d'extension du site cinéraire.

b. Crématorium - budget annexe (HT)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	1,031 M€	1,031 M€	0,185 M€	0,185 M€
Crédits consommables 2024	3,462 M€	3,462 M€	3,276 M€	3,276 M€
Montant proposé BP 2025	1,091 M€	1,091 M€	0,216 M€	0,216 M€

Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Vente de prod. fab., prest. serv	1,030 M€	1,090 M€
Recettes exceptionnelles	0,001 M€	0,001 M€
sous-total recettes réelles	1,031 M€	1,091 M€
sous-total recettes d'ordre	0,000 M€	0,000 M€
TOTAL	1,031 M€	1,091 M€

L'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe correspond aux recettes des prestations de crémation qui sont évaluées pour 2025 à 1,090 M€.

Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Charges à caractère général	0,379 M€	0,429 M€
Charge de personnel et frais assimilés	0,445 M€	0,449 M€
Autres charges de gestion courante	0,045 M€	0,045 M€
Charges exceptionnelles	0,001 M€	0,001 M€
sous-total dépenses réelles	0,870 M€	0,924 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,160 M€	0,167 M€
TOTAL	1,031 M€	1,091 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,924 M€, en augmentation de 0,053 M€ par rapport au budget 2024.

Les charges à caractère général (0,429 M€), concernent essentiellement :

- les dépenses de fluides ;
- le coût de maintenance et d'entretien des appareils, des locaux et des matériels ;
- les fournitures diverses et le carburant.

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent les charges de personnel (0,449 M€) et le remboursement des charges indirectes au budget principal (0,045 M€).

Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
dépenses équipement	0,160 M€	0,191 M€
sous-total dépenses réelles	0,160 M€	0,191 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,025 M€	0,025 M€
TOTAL	0,185 M€	0,216 M€

Les dépenses réelles d'investissement (0,191 M€) proposées correspondent principalement au coût des études pour la construction d'une nouvelle salle des cérémonies d'une capacité de 200 personnes et à celui du remplacement de la climatisation. Elles concernent également le renouvellement courant du matériel informatique et de téléphonie et de la provision de gros entretiens.

Recettes d'investissement

En millions d'euros HT	BP 2024	BP 2025
emprunts et dettes assimilées	0,000 M€	0,024 M€
sous-total recettes réelles	0,000 M€	0,024 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,185 M€	0,192 M€
TOTAL	0,185 M€	0,216 M€

En investissement, les recettes inscrites au budget 2025 correspondent à un emprunt d'équilibre pour 0,024 M€ et à des écritures d'ordre pour 0,192 M€.

E) Gens du voyage

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,542 M€	0,466 M€	0,900 M€	0,085 M€
Crédits consommables 2024	0,980 M€	0,466 M€	1,366 M€	0,085 M€
Montant proposé BP 2025	0,398 M€	0,455 M€	1,222 M€	0,085 M€

L'accueil des gens du voyage sur l'agglomération orléanaise est assuré sur 5 sites comptant 113 emplacements sur 4 aires d'accueil, et 200 emplacements pour les grands groupes sur une aire de grands passages.

Le nouveau schéma directeur d'accueil des gens du voyage est approuvé lors du Conseil Métropolitain de septembre 2024 et désormais exécutoire avec la possibilité d'ouverture de 2 aires de moyens passages, mode d'accueil innovant pour les gens du voyage pour éviter les emplacements illicites sur les zones économiques.

Ce schéma met l'accent beaucoup plus fortement que les précédents sur la dimension sociale et sanitaire ainsi que sur la scolarisation des enfants.

Les dépenses d'investissement (1,222 M€) comprenant la réhabilitation de l'aire de Chécy (0,500 M€), les travaux de création de l'aire de moyens passages de Marigny les usages (0,500 M€), des travaux, les études d'aménagement et les équipements des aires (0,137 M€), et les cautionnements prévus en dépenses et en recettes pour 0,085 M€.

En fonctionnement, les crédits proposés s'établissent à 0,398 M€ et concernent les opérations de gestion courante (achats de fournitures d'entretien, marché de prestation à caractère social, assistance à maîtrise d'œuvre) et l'entretien du patrimoine.

Les recettes de fonctionnement (0,455 M€) sont constituées des recettes d'occupation des aires, de recettes de facturation des fluides et des prestations annexes ainsi que de l'allocation temporaire du logement 2 (ALT2).

F) Politique de la ville

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,011 M€	0,005 M€		
Crédits consommables 2024	0,189 M€	0,235 M€		
Montant proposé BP 2025	0,201 M€	0,196 M€		

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine n° 2014-173 du 21 février 2014 développe une ambition pour les quartiers populaires en difficulté et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville.

Cette politique sectorielle et additionnelle doit encourager l'innovation et susciter l'expérimentation dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement des quartiers et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. La participation des habitants est souhaitée par l'installation de conseils citoyens et les maisons de projets pour les quartiers bénéficiant d'un programme de renouvellement urbain.

La politique de la ville est matérialisée par le Contrat de Ville, co-présidé par la Préfecture et la Métropole. A compter de 2024, une nouvelle feuille de route de la politique de la ville a été engagée dans le cadre des plans « engagements quartiers 2030 ». La géographie prioritaire reste inchangée avec le maintien des 10 quartiers prioritaires actuels sur la métropole même si le périmètre de chacun a légèrement évolué. Le nouveau programme 2024/20230 repose sur 6 axes thématiques définis collégialement : Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la transition écologique et numérique, l'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation-parentalité, l'accès aux soins et à la santé, jeunesse, la tranquillité et la sécurité publique, le « aller vers ».

En 2025, le budget de dépenses de fonctionnement est proposé à 0,201 M€.

Dans le prolongement du plan pauvreté, la Métropole a signé en 2024, avec la Préfecture, un pacte local des solidarités sur la période 2024/2027 reposant sur 4 axes :

- La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ;
- L'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous ;
- La lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ;
- La construction d'une transition écologique solidaire.

Orléans Métropole va percevoir en 2025 une subvention de 0,191 M€ de l'Etat, correspondant aux financements de ces actions au titre du pacte local des solidarités. Il est ensuite prévu qu'Orléans Métropole reverse cette subvention aux différentes communes ayant des actions validées dans ce plan local.

Un budget de 0,011 M€ est proposé pour la direction de projet du Contrat de Ville pour l'organisation de séminaires et réunions avec les différents acteurs des quartiers prioritaires.

4) TRANSITION ECOLOGIQUE

A) Mobilité et transports urbains

La mobilité fait partie des principales compétences de la Métropole. Les habitants de la métropole sont amenés à utiliser de plus en plus les différents modes de déplacement qui sont mis à leur disposition, qu'il s'agisse du tram, des bus ou des vélos. Aujourd'hui, la mobilité poursuit un double objectif :

- proposer des services innovants et modernisés afin de faciliter l'utilisation des transports en commun et diminuer l'impact de la voiture ;
- contribuer, par ses initiatives, au développement durable de notre territoire en diminuant l'émission de gaz à effet de serre.

a. Mobilité douce et circulation

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	10,332 M€	0,300 M€	2,607 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2024	11,434 M€	0,200 M€	2,133 M€	0,045 M€
Montant proposé BP 2025	12,044 M€	0,197 M€	1,907 M€	0,039 M€

En **fonctionnement**, les dépenses (12,044 M€) sont inscrites en hausse, du fait notamment de l'augmentation de la subvention d'équilibre versée au budget annexe transports (11,2 M€ soit + 1,9 M€ par rapport à 2024). Pour mémoire, les subventions d'équilibre 2024 et 2025 intègrent le reversement du fonds de réserve de l'ancienne DSP pour respectivement 9 M€ et 3,8 M€.

Les autres dépenses de fonctionnement (0,844 M€) portent notamment sur :

- la gestion du centre ancien et du poste de régulation du trafic avec une inscription à hauteur de 0,317 M€ ;
- la maintenance des bornes de rechargement des véhicules électriques (0,175 M€), compensé par une recette de 0,197 M€ liée à l'utilisation des bornes. Le coût et les recettes des bornes est en diminution par rapport à 2024 en raison de la baisse de la fréquentation liée à la hausse du tarif ;
- La fourniture et l'entretien des mats de signalisation tricolore et des bornes du centre ancien à 0,345 M€.

En **investissement**, les crédits de paiement sont proposés à hauteur de 1,907 M€ avec principalement :

- Pour la circulation :
 - les études de circulation et de modélisation des déplacements (0,575 M€) afin d'accompagner les grands projets d'aménagement et guider la réflexion liée au plan de circulation de la Ville d'Orléans ;
 - la remise à niveau continue des carrefours et contrôleurs à feux pour 0,545 M€ ;
 - les investissements sur le poste central de régulation du trafic avec le raccordement des nouveaux carrefours (0,120 M€) et travaux de jalonnement par la pose de panneaux de signalisation (0,095 M€) ;
 - le remplacement des bornes escamotables (0,110 M€).
- Pour les autres projets inscrits en politique mobilité :
 - le plan accessibilité : étude de définition d'une stratégie de développement de la marche à pied et l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics (0,162 M€) ;
 - l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques (0,060 M€).

b. Budget annexe transports

Le budget annexe transport recouvre les offres de mobilité du réseau TAO (Tram, Bus, TAD, Accès TAO, Batoloire, Vélo +, Vélo loc).

En 2025, un nouveau contrat de délégation de service public débute avec un nouvel équilibre financier et une nouvelle offre de transport urbain. Le niveau de contribution de la collectivité devrait ainsi atteindre les 86,6 M€ pour 2025 contre 86,7 M€ pour l'ancienne DSP en 2024. Les recettes du réseau TAO sont quant à elles en progression et s'élèvent à 23,5 M€ en 2025.

Les propositions d'investissement pour l'année 2025 représentent un montant total de 20,6 M€.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	123,289 M€	123,289 M€	46,907 M€	46,907 M€
Crédits consommables 2024	125,209 M€	125,209 M€	54,477 M€	54,477 M€
Montant proposé BP 2025	122,162 M€	122,162 M€	44,954 M€	44,954 M€

Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Versement mobilité	78,813 M€	79,700 M€
Subventions reçues	11,309 M€	13,161 M€
<i>dt subvention versée par le B. principal</i>	9,300 M€	11,200 M€
Autres recettes	22,883 M€	24,216 M€
<i>dt recettes de la DSP</i>	22,287 M€	23,482 M€
Produits exceptionnels	9,005 M€	3,806 M€
Sous-total recettes réelles	122,010 M€	120,883 M€
Sous-total recettes d'ordres	1,279 M€	1,279 M€
Total recettes de fonctionnement	123,289 M€	122,162 M€

Les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 120,9 M€ en diminution de 1,1 M€, principalement en raison de l'inscription en 2024 du remboursement du fonds de réserve par Kéolis à hauteur de 9 M€ et dont le complément est de 3,8 M€ en 2025. En dehors de cette recette exceptionnelle, les recettes d'exploitation sont en progression de 4,1 M€ par rapport à 2024.

- **La recette du versement mobilité (VM) (79,7 M€)**

Le versement mobilité est une taxe payée par tous les employeurs, publics ou privés. La réforme décidée par l'Etat a eu pour conséquence de relever le seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés depuis le 1er janvier 2016. Cet allègement fiscal en faveur des entreprises est compensé, désormais pour partie, par l'Etat à hauteur de 0,378 M€.

Le versement mobilité est inscrit à hauteur de 79,7 M€ sur la base d'un taux de 2 %, inchangé par rapport à 2023. Ce montant est inscrit en hausse par rapport au budget 2024 (+ 0,9 M€).

En M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024	Estimé 2024	BP 2025
Versement mobilité	56,271	56,974	58,227	58,500	59,048	56,461	61,793	66,840	76,480	78,813	78,839	79,700
Compensation Etat			0,685	0,709	0,718	0,378	0,378	0,379	0,378	0,378	0,378	0,378
Total	56,271	56,974	58,912	59,209	59,766	56,839	62,171	67,219	76,858	79,191	79,217	80,078

- **Les recettes de la délégation de service public de mobilité (23,5 M€)**

En 2025, les recettes de la délégation du service public de mobilité sont proposées à hauteur de 23,482 M€. Elles se composent des recettes de vente des titres de transport de voyageurs (21,012 M€), de recettes diverses (recettes publicitaires...) pour 1,234 M€ et de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 1,236 M€.

- **Les subventions attendues (13,2 M€)**

En 2025, l'équilibre de la section de fonctionnement sera assuré par une subvention du budget principal de 11,2 M€, en hausse de 1,9 M€ par rapport au budget 2024. La subvention d'équilibre vise à compenser les pertes de recettes et la hausse des dépenses de fonctionnement du budget annexe transport liée à l'augmentation prévisionnelle du forfait de charge de la délégation de service public mobilité.

Les autres subventions, attendues à hauteur de 1,961 M€, sont composées principalement de :

- la dotation globale de décentralisation versée par l'Etat (1,827 M€) ;
- la subvention au titre des transports scolaires versée par le conseil régional (0,134 M€).

- **Les autres recettes (0,7 M€)**, sont composées essentiellement de :

- la compensation de l'Etat (inscrites à 0,378 M€ en stabilité par rapport à 2024) attendue au titre du relèvement du seuil d'assujettissement du versement transport ;
- la redevance versée par le titulaire du marché des abris-voyageurs (0,275 M€) ;
- La compensation de la Région Centre-Val-de-Loire dans le cadre de la convention sur le transport scolaire (0,049 M€) ;
- le remboursement des communes pour la maintenance du logiciel de la PMIT mis à disposition des communes (0,025 M€).

- **Les produits exceptionnels (3,8 M€)** concernent le dernier versement du fonds de réserve par Keolis après 9 M€ en 2024. Ce mécanisme prévu dans le cadre de l'ancienne DSP fonctionnait comme suit :

- alimenté chaque année, au bénéfice de Keolis, de l'écart entre 1,2 % et l'indice de révision des prix, écart que la Métropole ne décaisse pas ;
- alimenté chaque année, au bénéfice de la Métropole, de l'écart entre les recettes effectives et l'engagement de recettes, de la valorisation des kms non parcourus et des pénalités appliquées au délégataire que la métropole ne perçoit pas.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles s'établissent à 99,8 M€ en diminution de - 1,4 M€ liée à la baisse des frais financiers.

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Charges à caractère général	89,194 M€	89,207 M€
<i>dt charge d'exploitation DSP</i>	<i>86,362 M€</i>	<i>86,505 M€</i>
Charges de personnel	1,824 M€	1,945 M€
Atténuations de produits	0,025 M€	0,025 M€
Autre charges de gestion courante	0,834 M€	0,872 M€
Charges financières	9,012 M€	7,643 M€
Charges exceptionnelles	0,340 M€	0,105 M€
sous-total dépenses réelles	101,229 M€	99,797 M€
sous-total dépenses d'ordre	22,060 M€	22,365 M€
TOTAL	123,289 M€	122,162 M€

Dans le cadre du contrat de délégation de service public des services de mobilité, le concessionnaire est rémunéré par la Métropole sur la base d'une contribution forfaitaire (égale au montant des charges contractuelles). Cette contribution constitue le principal poste de dépense du budget annexe.

Dans ce contexte, les charges de la DSP transport urbain s'élèvent à 86,505 M€ en augmentation de 0,143 M€. Cette enveloppe comprend les charges de mesure de la qualité de service du réseau TAO (0,085 M€). Désormais, ce contrôle est réalisé par un cabinet indépendant.

• **Les autres charges à caractère général (2,7 M€)**

Les autres charges à caractère général, comprennent essentiellement :

- le coût d'entretien de la ligne A (0,983 M€) et de la ligne B (0,953 M€) du tramway. Ces charges comprennent les taxes foncières des dépôts, les fluides (eau, énergie), l'entretien de la plateforme, des stations, ouvrages d'art, voiries et espaces verts le long des deux lignes ;
- la centrale de mobilité (0,182 M€) ;
- les coûts de fonctionnement de la police des transports (0,094 M€) ;
- l'entretien de la priorité des bus au feu (0,050 M€) ;
- le loyer au titre de la mise à disposition du terrain du P+R des droits de l'Homme (0,030 M€).

• **Les charges de personnel (1,945 M€)**

• **Les atténuations de produits (0,025 M€)**

Les crédits proposés permettent d'effectuer les remboursements de versement transports aux entreprises et aux organismes publics (dont les communes) qui logent ou assurent le transport de leur personnel. La jurisprudence de juin 2017 est venue confirmer le rôle des URSSAF dans l'instruction et le remboursement des indus du versement transport. Ces remboursements sont déduits des sommes versées par les URSSAF aux autorités organisatrices de la mobilité. En revanche, les autorités organisatrices de la mobilité continuent d'instruire et de rembourser le versement transport pour le personnel transporté, logé ou itinérant.

• **Les autres charges de gestion courantes (0,872 M€)**

Les crédits inscrits concernent essentiellement la participation du budget annexe aux charges indirectes du budget principal.

• **Les frais financiers – Intérêts de la dette (7,643 M€)**

• **Les charges exceptionnelles (0,105 M€)**

Dépenses d'investissement

En millions d'euros TTC	BP 2024	BP 2025
Dépenses d'équipement	22,903 M€	20,625 M€
Emprunts et dettes	20,725 M€	21,050 M€
Total dépenses réelles	43,628 M€	41,675 M€
sous-total dépenses d'ordre	3,279 M€	3,279 M€
TOTAL	46,907 M€	44,954 M€

• **Les dépenses d'équipement (20,625 M€)**

Les principales dépenses d'investissement structurantes portent sur le renouvellement de la flotte de bus du réseau TAO (6,644 M€).

Pour ce qui concerne le reste du programme d'investissement de 2025, la proposition comprend les opérations courantes et normatives liées aux patrimoines existants pour un montant total de 8,531 M€ et les projets nouveaux pour 5,450 M€.

Les opérations courantes comprennent principalement :

- le programme pluriannuel d'investissement portant sur les travaux courants de rénovation ou d'amélioration des bâtiments, des sites, des équipements industriels et outillages ainsi que des systèmes informatiques pour le bon fonctionnement du réseau TAO (4,2 M€) ;
- les travaux sur les rames 302 à la suite du sinistre de la station de lavage (0,650 M€) ;
- les travaux d'adaptation de la ligne A (0,600 M€) ;
- les travaux de la ligne B (0,550 M€) ;

- les travaux de mise en accessibilité du réseau bus (0,500 M€) ;
- les travaux de sécurisation des carrefours tramway (0,500 M€) ;
- l'adaptation du réseau bus afin d'anticiper les travaux de modification de voirie (0,260 M€).

Les projets nouveaux parmi lesquels :

- la rénovation des abris du tramway de la ligne A (2,7 M€) ;
- la modernisation billettique (1,677 M€) ;
- le renouvellement des rames 301 (0,600 M€) ;
- l'adaptation des locaux et dépôts dans le cadre du décret tertiaire (0,310 M€) ;
- les études TCSP (0,163 M€) ;

- **Le remboursement du capital de la dette (21,050 M€)**

Recettes d'investissement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Dotations, fonds divers et réserves	0,000 M€	0,000 M€
Subventions d'investissement	0,000 M€	0,308 M€
Emprunt d'équilibre	22,847 M€	20,281 M€
Avances sur marchés	0,000 M€	0,000 M€
sous-total recettes réelles	22,847 M€	20,589 M€
sous-total recettes d'ordre	24,060 M€	24,365 M€
TOTAL	46,907 M€	44,954 M€

Les recettes réelles d'investissement correspondent à l'emprunt d'équilibre pour 20,281 M€ et au versement d'un fonds de concours par la Ville Saint-Jean-De-Braye pour les travaux au carrefour du tramway de la ligne B (Rue Emile Bernon et Rue de la Solidarité) pour 0,308 M€.

- **Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de dette :**

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette du budget annexe était de 232 M€ comprenant un emprunt nouveau de 19 M€ souscrit en 2024. A la fin 2025, l'encours de dette est estimé en stabilité à 232 M€.

En millions d'€ au 31/12/n	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estimé 2025
B. Transport	259 M€	250 M€	240 M€	242 M€	235 M€	235 M€	240 M€	234 M€	232 M€	232 M€

- **Capacité d'autofinancement**

BUDGET ANNEXE TRANSPORT	BP 2024	BP 2025
Recettes de gestion (1)	113,0 M€	117,1 M€
Dépenses de gestion (2)	91,9 M€	92,0 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	21,1 M€	25,0 M€
Frais financiers / PPP (4)	9,0 M€	7,6 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,3 M€	0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	9,0 M€	3,8 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	20,8 M€	21,1 M€
Remboursement de capital (10)	20,7 M€	21,1 M€
Epargne disponible (11) = (7) - (10)	0,1 M€	0,04 M€

Le budget est équilibré par la contribution du budget principal de 11,2 M€.

B) Environnement – Gestion des milieux aquatiques – Prévention des risques

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	15,941 M€		6,887 M€	0,141 M€
Crédits consommables 2024	15,915 M€		8,383 M€	0,981 M€
Montant proposé BP 2025	16,005 M€	0,025 M€	8,343 M€	0,167 M€

a. Développement durable et prévention des risques

Le développement durable est une politique publique transversale que l'on retrouve dans chacun des projets ou actions d'Orléans Métropole. Jouer la carte d'une métropole durable est l'objectif collectivement fixé. La mise en œuvre du Plan Climat Air Energie et la poursuite de la stratégie biodiversité doivent largement y contribuer.

Hier, l'Agglo assumait, au nom des communes, la compétence assainissement. Aujourd'hui, de nouveaux domaines relèvent de la compétence de la Métropole, qu'il s'agisse de l'eau potable, de la valorisation du patrimoine naturel ou paysager, des réseaux d'énergie, ou encore des milieux aquatiques et de la prévention des risques au titre de la GEMAPI.

En fonctionnement, les dépenses prévues en 2025 au titre de la politique Environnement / Prévention des Risques / Eclairage Public s'élèvent à 1,505 M€.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, Orléans Métropole s'est substituée à ses Communes membres au sein des Syndicats de rivière (0,124 M€). Elle a aussi conventionné avec l'Etablissement public Loire pour la gestion du système d'endiguement (0,605 M€).

Il est aussi proposé de poursuivre les actions engagées avec le CEPRI et Lig'Air (0,064 M€).

Pour les actions en faveur de la préservation de la ressource en eau, le budget correspond au financement de la Commission locale de l'eau (0,009 M€), au financement de l'animation du contrat territorial Dhuy / Val (0,020 M€), ainsi que la maintenance des capteurs de crue (0,015 M€).

Afin de soutenir la stratégie biodiversité, une enveloppe de 0,030 M€ permettra notamment d'organiser les « 24h de la biodiversité ».

En matière d'énergie, Orléans Métropole renouvelle en 2025 le « Village de la Transition » (0,200 M€) et est accompagné par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre à la SPL Orléans énergie de contractualiser avec des organismes afin de développer les énergies renouvelables et notamment le photovoltaïque (0,165 M€).

Orléans Métropole maintiendra le dispositif d'alerte des populations en cas de risques avérés (0,038 M€).

Orléans Métropole prendra également en charge les coûts relatifs au fonctionnement du service de fourrière animale (contribution au syndicat départemental pour 0,091 M€) et de la maintenance de l'éclairage public de Chécy dans le cadre du partenariat public-privé (0,095 M€).

En investissement, les dépenses prévues en 2025 au titre de la politique Environnement / Prévention des Risques / Eclairage Public s'élèvent à 8,343 M€.

Sont ainsi prévus au budget 2025 :

- un plan de rénovation complet de l'éclairage public avec le remplacement des ampoules par des ampoules à LED beaucoup moins énergivores et qui permettront une économie des coûts d'énergies. Il est proposé un montant de 4 M€ de crédits pour 2025 avec un coût total d'opération réalisé sur plusieurs exercices estimé à 12 M€ ;
- un budget de 1,275 M€ au titre de la compétence gestion des milieux aquatiques, comprenant :
 - le plan inondation débordement cours d'eau, après un temps de production d'études et de modélisation, entrera en 2025 dans une phase opérationnelle par la réalisation de travaux pour les secteurs prioritaires (0,620 M€). Si ce plan concerne l'ensemble des bassins versant des affluents de la Loire sur notre territoire (Dhuy, Loiret, Bionne, Cens, canal d'Orléans), les travaux concerneront en 2025 les secteurs de Semoy et St Cyr en Val ;
 - le financement des investissements sur le système d'endiguement, ainsi que des travaux sur l'Egoutier et au Parc Floral (0,275 M€) ;
 - la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) a fait l'objet d'un engagement contractuel avec l'Etat fin 2019, permettant d'optimiser les recettes à percevoir pour des études structurantes à mener. Ainsi, en 2025, il est prévu de constituer un dossier de PAPI complet (0,200 M€) ;

- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) se poursuivra en 2025 au travers de la SPL Orléans Energie. Les montants proposés pour cette opération (1,168 M€) comprennent notamment :
 - les projets ENR menés par la SPL Orléans Energies (0,350 M€) ;
 - la solarisation de l'usine d'eau potable du Val (0,150 M€) ;
 - l'actualisation du Bilan des Emissions de Gaz à effet de serre d'Orléans Métropole (0,150 M€) ;
 - la construction d'une stratégie d'adaptation au changement climatique et à la réduction des vulnérabilités (0,100 M€) ;
 - la poursuite de la création de l'observatoire des risques (0,100 M€) ;
 - une étude sur l'enfouissement du CO2 avec le BRGM (0,088 M€) ;
 - la mise en œuvre du fonds air bois (0,080 M€) ;
 - le référentiel Ville durable (0,050 M€) ;
 - une étude pour la récupération des gaz de l'usine Duralex (0,050 M€).
- l'éclairage public (0,550 M€) : réparation de candélabres à la suite de sinistres, ainsi que le géoréférencement des réseaux d'éclairage ;
- le comblement d'une cavité découverte sous le Centre d'innovation à Orléans la Source (0,360 M€) ;
- le maintien de notre capacité à intervenir lors d'éventuels effondrements du sous-sol ainsi que le montage d'un dossier PAPRICA (Programme d'Actions pour la Prévention des Risques Cavités) permettront d'améliorer la connaissance de cet aléa, de réduire notre vulnérabilité et d'améliorer notre réponse à la crise pour un investissement à hauteur de 0,250 M€ ;
- la réalisation d'inventaires et de plans de gestion dans le cadre de la stratégie biodiversité (0,200 M€) ;
- la mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (0,070 M€).

b. Incendie et secours

Dans le cadre de la départementalisation mise en œuvre au 1er janvier 2000, Orléans Métropole verse chaque année une contribution de fonctionnement au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Loiret, en lieu et place des communes.

Le budget 2025 prévoit une contribution de 14,5 M€ en stabilité par rapport au montant versé en 2024 de 14,519 M€.

Il convient de noter que la Métropole conteste les modalités d'ajustement de la contribution décidée par le SDIS pour les années 2024 et 2025 (recours en attente de jugement) et maintient donc sa contribution à hauteur de celle versée pour l'année 2023.

c. Défense extérieure contre l'incendie

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,215 M€		0,353 M€	
Crédits consommables 2024	0,315 M€		0,444 M€	
Montant proposé BP 2025	0,221 M€		0,313 M€	

Le montant proposé au budget 2025 au titre de la compétence de défense extérieure contre l'incendie est de 0,221 M€ en fonctionnement, permettant d'effectuer les contrôles des poteaux et bouches incendies, d'assurer la maintenance du parc et la mise en œuvre des créations et renouvellement de matériels incendies.

Les dépenses d'investissement (0,313 M€) sont consacrées à la création et au renouvellement des points d'eau incendie pour assurer la pérennité du parc. Ce montant se décompose comme suit :

- création et renouvellement de poteaux incendie (0,243 M€) ;
- mise en œuvre de projets particuliers (0,070 M€).

C) Gestion des déchets

Depuis 2021 le financement de la compétence gestion des déchets a évolué. Le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 8,73 %, inchangé depuis 2005 a été abaissé à 5,80 %. Il place la Métropole parmi les plus bas taux des métropoles françaises et maintient pour autant un équilibre financier de la compétence.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	24,524 M€	33,917 M€	3,359 M€	0,038 M€
Crédits consommables 2024	25,167 M€	35,251 M€	3,861 M€	0,954 M€
Montant proposé BP 2025	25,260 M€	35,603 M€	3,618 M€	0,330 M€

Les principaux projets engagés et à venir concernent notamment :

- la réduction des déchets : les actions et moyens mobilisés (animation / sensibilisation) demeurent au cœur du dispositif, avec la baisse associée des tonnages produits ; les jeunes sont notamment visés dans le cadre du dispositif « génération Zéro Gaspi » ;
- la gestion de proximité des biodéchets (compostage) a largement progressé en 2024, notamment sur l'habitat individuel, et sera à poursuivre ; des expérimentations en matière de collecte, hors du centre-ville d'Orléans, seront à prévoir pour répondre aux besoins spécifiques sur certains habitats collectifs ;
- la gestion des accès en déchetteries / végétri ; en effet, il s'agit d'initier un dispositif pour mieux connaître et maîtriser les usages de nos sites et il s'agit également d'éviter la « porosité ou le nomadisme » des déchets entre territoires (tarification incitative, équipements plus performants) qui pénalise nos résultats quantitatifs et impacte nos dépenses ; près de 70 000 foyers sont inscrits début 2025, avec un effet « réduction des quantités » bien observé.

Le budget 2025 est construit en fonctionnement avec une approche volontariste sur la baisse des quantités de déchets en déchetteries (- 8%).

Ce budget intègre les évolutions du marché de collecte attribué en 2023, avec des bennes électriques notamment. Les révisions de prix sont estimées entre + 1 et + 2 % selon les marchés et à ajuster au besoin suivant les réalités constatées en 2025. Il prévoit également des crédits spécifiques pour répondre aux obligations réglementaires : TGAP, biodéchets. Sur ce dernier point, il s'agit de privilégier la gestion à la parcelle et de rester en mode expérimental et périmètre restreint pour les habitats nécessitant des collectes spécifiques.

Est en expérimentation également, la réduction de fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels à Saint Pryvé Saint Mesmin et une partie du quartier Saint Marceau. Elles ne seront plus collectées que toutes les 2 semaines, compte tenu du service toujours moins utilisé (sortie de bacs et/ou niveau de remplissage). Une telle mesure vise à ajuster les moyens à l'évolution des besoins, afin de maîtriser l'évolution des coûts du service de collecte et mieux répondre aux besoins sur la gestion des biodéchets.

Recettes de fonctionnement (35,603 M€)

Les recettes de fonctionnement se composent :

- du produit de la TEOM (26,120 M€). Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères anticipé à 26,120 M€, pour un taux de 5,80 % ;
- de recettes propres (9,483 M€). Les recettes propres augmentent principalement dû au nouveau conventionnement sur les dépôts abandonnés et des recettes conjoncturelles (vente d'électricité) d'intéressement de la DSP de l'UTOM.

Dépenses de fonctionnement – hors RH (25,260 M€)

Les évolutions par rapport au budget 2024 (+ 0,736 M€) portent principalement sur les postes de dépenses suivants :

- l'UTOM (11,475 M€) : + 0,297 M€ par rapport à 2024 avec une augmentation des indices de révision à 2% et des tonnages en évolution, notamment sur le tri ;
- l'exploitation des déchetteries et végé'tris (5,053 M€, soit - 0,049 M€ par rapport à 2024), une base de révision des indices à 2 % et une hypothèse de diminution des tonnages de - 8 % en déchetteries, + 4% végétaux ;
- le marché des collectes en porte à porte avec des révisions de prix, estimées à 2 % (4,5 M€ soit + 0,048 M€ par rapport à 2024) ;
- la collecte des déchets verts + 0,272 M€, évolution de BP à BP en lien avec la réinscription au budget supplémentaire de 2024 pour permettre la reprise de la prestation ;
- les bio déchets 0,500 M€ (+ 0,270 M€), en lien avec l'extension du dispositif « abris bacs » sur tout l'intramail orléanais.

Dépenses d'investissement (3,618 M€)

Les projets en phase de déploiement nécessitent les crédits suivants :

- 0,270 M€ pour les équipements dédiés au compostage de proximité (individuels et collectifs) et les études en vue de réaliser des plateformes de compostage de proximité ;
- 0,050 M€ pour les études d'amélioration de la déchetterie à Saint Jean de Braye ;
- 0,040 M€ pour les aides aux projets visant à la prévention.

Les autres dépenses de la compétence comprennent les acquisitions récurrentes et programmées, sur le parc de poids lourds (acquisition de 2 poids lourds, renouvellement de véhicules métiers (VL/VU) et réparation du parc pour 0,953 M€), l'entretien et les équipements sur les sites d'exploitation et déchetteries (0,766 M€), les colonnes aériennes et enterrées, les points d'apport volontaire (0,910 M€), et les bacs (0,350 M€).

Equilibre financier de la compétence Gestion des déchets

Equilibre de la compétence	BP 2024	BP 2025
Recettes issues de la TEOM	25,5 M€	26,1 M€
Dotations et participations reçues	3,4 M€	4,1 M€
Produits de facturation	4,3 M€	4,7 M€
Produits de gestion courante	0,7 M€	0,7 M€
Atténuations de charges	0,0 M€	0,0 M€
Total recettes de fonctionnement (1)	33,9 M€	35,6 M€
Charges d'exploitation	25,4 M€	26,5 M€
<i>dont quote-part charges indirectes</i>	<i>1,4 M€</i>	<i>1,7 M€</i>
Charges de personnel	7,2 M€	7,2 M€
Autres charges de gestion courantes	0,3 M€	0,3 M€
Total dépenses de fonctionnement (2)	32,8 M€	34,0 M€
Epargne de gestion (3)=(1)-(2)	1,1 M€	1,6 M€
Charges financières (4)	0,4 M€	0,3 M€
+ Produits exceptionnels (5)	0,0 M€	0,0 M€
- Charges exceptionnelles (6)	0,0 M€	0,0 M€
Epargne brute (7)=(3)-(4)+(5)-(6)	0,7 M€	1,3 M€
Remboursement de capital des emprunts (8)	1,5 M€	1,6 M€
Epargne disponible (9)=(7)-(8)	-0,8 M€	-0,2 M€
Dépenses d'équipements (10)	3,4 M€	3,6 M€
Recettes d'investissement (11)	0,5 M€	0,8 M€
<i>dont subventions reçues</i>	<i>0,0 M€</i>	<i>0,3 M€</i>
<i>dont cessions</i>	<i>0,0 M€</i>	<i>0,0 M€</i>
<i>dont TVA / FCTVA</i>	<i>0,4 M€</i>	<i>0,5 M€</i>
Besoin de financement des investissements (12)=(11)-(10)	-2,9 M€	-2,8 M€
Emprunt d'équilibre (13)=(12)-(9)	3,6 M€	3,0 M€
Résultat d'exercice (14)=(12)+(13)+(9)	0,0 M€	0,0 M€

D) Assainissement et eaux pluviales

a. Budget annexe Assainissement

Le budget annexe assainissement est un budget assujéti au régime général de la TVA : les crédits sont inscrits HT, l'intégralité de la TVA étant récupérée par la voie fiscale.

En 2020, la collectivité a achevé un cycle de 10 ans de lourds investissements (création de 3 bassins de stockage pour lutter contre les inondations ou la pollution en Loire, reconstruction des stations de l'île Arrault et d'Orléans La Source/Saint-Cyr-en-Val). Le besoin d'investissement annuel s'établissait à moins de 12 M€ tandis qu'il dégagait une épargne nette supérieure à 13 M€ et disposait d'un fond de roulement de 25 M€. Au regard de ces éléments, la Métropole avait fait le choix de baisser la redevance perçue auprès des usagers (baisse de 25 % de la part proportionnelle, soit environ 6 M€/an).

Depuis, l'augmentation des charges de fonctionnement de la régie (+ 3 M€ principalement liés à la forte augmentation des prix de l'électricité et des charges de réactifs) et l'augmentation des charges du délégataire n'ont pas été compensées du fait de l'augmentation très contenue du prix facturé à l'usager. Ainsi, l'épargne nette sur le budget annexe assainissement a été fortement dégradée et celui-ci ne couvre plus le besoin en travaux courants alors même que de nouveaux investissements structurants sont nécessaires.

Aussi, et même si un travail est à conduire en 2025 pour affiner la prochaine programmation pluriannuelle et la refonte tarifaire globale permettant de financer les projets retenus, une augmentation de la part proportionnelle de la redevance assainissement a été votée lors du conseil métropolitain du 19 décembre 2024.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	23,890 M€	23,890 M€	17,269 M€	17,269 M€
Crédits consommables 2024	26,008 M€	26,008 M€	18,094 M€	18,094 M€
Montant proposé BP 2025	28,209 M€	28,209 M€	14,430 M€	14,430 M€

Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Recettes de tarifications	22,549 M€	26,745 M€
Subventions d'exploitation	0,000 M€	0,023 M€
Autres recettes	0,070 M€	0,105 M€
sous-total recettes réelles	22,619 M€	26,874 M€
sous-total recettes d'ordre	1,271 M€	1,335 M€
TOTAL	23,890 M€	28,209 M€

De budget à budget, les **recettes réelles de fonctionnement** sont en augmentation de 18,8 % et concernent principalement :

- le produit de redevance d'assainissement (24,385 M€ soit + 19 %) Le produit de la redevance est estimé pour 2025 en tenant compte de l'augmentation tarifaire qui permettra de dégager une part d'autofinancement afin de couvrir la charge des travaux courants et structurants de 2025 ;
- la redevance de modernisation des réseaux (0,850 M€), équilibrée en recettes et en dépenses, collectée auprès des usagers pour le compte de l'Agence de l'eau Loire Bretagne qui en fixe le taux ;
- la participation pour le financement de l'assainissement collectif (0,300 M€) est inscrite en stabilité rapport au budget primitif 2024 ;
- la recette de dépotages dans les stations d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin et d'Orléans La Source (0,630 M€), en légère hausse notamment avec l'obligation faite au délégataire de venir traiter à la station d'épuration d'Orléans La Source / Saint-Cyr-en-Val les sables de curage ;
- la participation des communes limitrophes de la Métropole aux traitements de leurs effluents (0,224 M€) ;
- la participation du budget principal pour les eaux pluviales (0,200 M€).

Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Charges à caractère général	11,007 M€	11,121 M€
Charges de personnel et frais assimilés	4,850 M€	4,500 M€
Atténuation de produits	0,869 M€	0,850 M€
Autres charges de gestion courante	0,856 M€	0,856 M€
dépenses réelles d'exploitation	17,582 M€	17,327 M€
Charges financières	0,541 M€	0,864 M€
Charges exceptionnelles	0,280 M€	0,291 M€
Dotations aux provisions	0,040 M€	0,040 M€
sous-total dépenses réelles	0,861 M€	1,195 M€
sous-total dépenses d'ordre	5,447 M€	9,687 M€
TOTAL	23,890 M€	28,209 M€

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 17,327 M€ et comprennent notamment :

- Les charges à caractère général : au titre de l'année 2025, les charges à caractère général du budget annexe assainissement sont proposées en progression de + 1 % soit + 0,114 M€ par rapport au budget

2024. L'exploitation des stations d'épuration externalisées (6,644 M€) en augmentation de + 0,055 M€ par rapport à 2024 ;

- L'exploitation en régie de la station d'épuration de La Source (0,913 M€), hors frais de personnel. Le montant inscrit au budget 2025 est en baisse de 42 % par rapport à 2024 mais correspond à un simple transfert de ligne entre dépenses de fonctionnement ;
- Les autres dépenses opérationnelles :
 - aux dépenses relatives aux fournitures, prestations et fluides (2,707 M€) et notamment l'électricité ; les dépenses liées aux réactifs sont en baisse de 0,075 M€ à la suite de la renégociation du marché ;
 - aux frais de facturation de la redevance d'assainissement par les gestionnaires de l'eau potable (0,135 M€) ;
- Les frais liés au personnel s'établissent pour 2025 à 4,5 M€ en baisse de 0,350 M€ à la suite de la mutualisation et à la vacance de postes ;
- Les atténuations de produits (0,850 M€) correspondent au reversement de la redevance de modernisation des réseaux à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, dépense équilibrée par une recette de même montant ;
- Les autres charges de gestion (0,856 M€) correspondent essentiellement au reversement de charges d'indirectes du budget annexe au budget principal (0,775 M€) ainsi qu'aux admissions en non-valeurs et créances éteintes (0,080 M€) ;
- Les charges exceptionnelles (0,291 M€) concernent principalement des régularisations de facturation sur exercices antérieurs et des crédits relatifs à des dévoiements de réseaux rendus nécessaires par des travaux de concessionnaires.

Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Dépenses d'équipement	12,481 M€	9,481 M€
Emprunts et dettes assimilées	2,117 M€	2,587 M€
Autres	0,400 M€	0,027 M€
sous-total dépenses réelles	14,998 M€	12,094 M€
sous-total dépenses d'ordre	2,271 M€	2,335 M€
TOTAL	17,269 M€	14,430 M€

Les dépenses d'équipement sont proposées en 2025 à hauteur de 9,481 M€ et concernent principalement :

- Travaux structurants : 4,010 M€ :
 - 1,899 M€ pour la poursuite des travaux de gestion des eaux pluviales et de ruissellement sur le secteur Lavau à Chécy (bassins Malecotière et Lavau) ;
 - 0,800 M€ pour des opérations d'extensions de réseau : rue de Bellecroix à Olivet, rue du Fort à Saint Denis en Vale et le démarrage de l'opération sur le secteur Breteaux-Verdelle-Malcotière à Mardié et Chécy ;
 - 0,350 M€ pour la finalisation des travaux de réhabilitation des postes de refoulement de la chaîne de transfert Ormes/Ingré/La Chapelle ;
 - 0,235 M€ bassin Vaussoudun ; il s'agit d'études de maîtrise d'œuvre pour la création d'un ouvrage structurant de limitation des déversements d'eaux usées en Loire par temps de pluie ;
 - 0,200 M€ avenue de la Bolière ;
- Travaux de réhabilitation (réseaux, postes) et de raccordement (2,890 M€), dont 1,5 M€ d'opérations courantes non programmables curatives (liées aux excavations) ;
- Travaux sur les stations d'épurations (STEP) externalisées :
 - les dépenses en matière de renouvellement des équipements des stations d'épuration (1,623 M€). Le montant sollicité au BP 2025 pour les stations d'épuration externalisées comprend les dépenses de renouvellement des équipements des stations d'épuration de l'île Arrault (0,500 M€), La Chapelle-Saint-Mesmin (0,598 M€), Chécy (0,100 M€) et des deux stations de Chanteau (0,025 M€). Sur la station de La Chapelle-Saint-Mesmin, la réhabilitation de deux files de traitement biologique (chaque file étant constituée d'un bassin d'aération et de deux bassins de clarification), s'engage sur 2024 et se poursuivra en 2025 (0,400 M€) et 2026. Une première file a déjà été réhabilitée, montrant que ces travaux lourds de génie civil sont rendus nécessaires sur cette station d'épuration mise en eau en 1998.
- Les dépenses en matière d'acquisition d'équipements pour les réseaux ou autres ouvrages d'assainissement (0,469 M€) ;

Recettes d'investissement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Subventions d'investissement	0,140 M€	0,207 M€
Emprunts et dettes assimilées	10,682 M€	3,512 M€
Autres	0,000 M€	0,023 M€
sous-total recettes réelles	10,822 M€	3,742 M€
sous-total recettes d'ordre	6,447 M€	10,687 M€
TOTAL	17,269 M€	14,430 M€

Les subventions d'investissement correspondent au remboursement par les usagers des travaux de voiries réalisés pour leur compte dans le cadre des créations de branchements (0,140 M€) et à une subvention de l'Agence de l'eau (0,067 M€).

Les recettes réelles correspondent principalement à l'emprunt d'équilibre inscrit pour 3,512 M€ qui sera réalisé à hauteur du besoin réel au cours de l'année 2025.

Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de dette :

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette du budget annexe était de 20 M€ comprenant un emprunt nouveau de 7 M€ souscrit en 2024. A la fin 2025, l'encours de dette est estimé à 21 M€.

M€ au 31/12/n	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estim 2025
B. Assainissement	33 M€	30 M€	28 M€	25 M€	23 M€	21 M€	18 M€	16 M€	15 M€	20 M€	21 M€

Capacité d'autofinancement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	BP 2024	BP 2025
Recettes de gestion (1)	22,6 M€	26,9 M€
Dépenses de gestion (2)	17,6 M€	17,3 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	5,0 M€	9,5 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,5 M€	0,9 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,3 M€	0,3 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,02 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	4,2 M€	8,4 M€
Remboursement de capital (10)	2,1 M€	2,6 M€
Epargne disponible (11) = (7) - (10)	2,1 M€	5,8 M€

La capacité d'autofinancement du budget annexe s'élève à 5,8 M€. En rapportant l'encours de la dette du budget annexe à l'épargne brute dégagée au budget (8,4 M€), la capacité de désendettement s'établit autour de 2,5 ans en 2025.

b. Eaux pluviales (budget principal)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	1,797 M€		0,746 M€	
Crédits consommables 2024	1,678 M€		0,746 M€	
Montant proposé BP 2025	1,737 M€	0,000 M€	0,945 M€	

En fonctionnement, les dépenses (1,737 M€) concernent principalement :

- les dépenses d'entretien des équipements et réseaux d'eaux pluviales effectuées via le contrat de délégation de service public (0,906 M€) ;
- les dépenses d'entretien des équipements et réseaux d'eaux pluviales effectuées en régie (0,581 M€), dont le coût des fluides (0,100 M€) ;
- la participation annuelle versée au Budget annexe Assainissement (0,2 M€) identique à 2024 ;
- une mesure en faveur de l'acquisition par les particuliers de récupérateur d'eau (0,050 M€).

En investissement, les dépenses (0,945 M€) seront prioritairement affectées à :

- des réhabilitations de réseaux (0,505 M€) ;
- des travaux en vue de résorber des problèmes d'inondation du fait des eaux pluviales urbaines rue Max Jacob à Fleury les Aubrais (0,240 M€) et rue de la Loire à Saint Denis en Val (0,030 M€) ;
- des travaux d'entretien et sécurisation des bassins (0,115 M€) ;
- l'accompagnement technique à la gestion des eaux pluviales urbaines 0,035 M€.

c. Budget annexe Eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Direction du Cycle de l'Eau est responsable de l'ensemble des missions de la compétence Eau Potable, dont certaines sont exercées par la régie de l'Eau, qui porte notamment la distribution sur 9 communes du territoire et la réalisation de travaux sur les 22 communes, et d'autres via une Délégation de service public (affermage) sur 13 communes.

Le marché intercommunal de production d'eau potable qui a débuté le 1^{er} janvier 2024 permet la production d'eau sur le périmètre en régie.

Le budget 2025 poursuit l'évolution entamée en 2024 avec l'harmonisation des services et des travaux sur les 22 communes de la Métropole dont la politique tarifaire est le reflet (progressivité tarifaire, surtaxe métropolitaine, harmonisation du coût des services aux usagers).

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	13,517 M€	13,517 M€	7,264 M€	7,264 M€
Crédits consommables 2024	14,819 M€	14,819 M€	9,736 M€	9,736 M€
Montant proposé BP 2025	15,402 M€	15,402 M€	8,799 M€	8,799 M€

Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Recettes de tarifications	13,175 M€	14,923 M€
Subventions d'exploitation	0,195 M€	0,334 M€
sous-total recettes réelles	13,370 M€	15,257 M€
sous-total recettes d'ordre	0,147 M€	0,145 M€
TOTAL	13,517 M€	15,402 M€

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 15,257 M€ en augmentation de + 1,886 M€ et comprennent notamment les produits :

- de vente d'eau (part variable) pour un montant de 10,190 M€ et la location de compteurs pour un montant de 2,730 M€, soit un total de 12,920 M€ en augmentation pour prendre en compte les nouvelles recettes (surtaxe eau) perçues dans le cadre du nouveau contrat de DSP. Ces recettes, qui portent sur les 22 communes, doivent permettre à la régie de l'eau de porter les investissements structurants ainsi que des réhabilitations ;
- de redevance facturée à l'utilisateur et reversée ensuite à l'agence de l'eau (1,710 M€) ;
- de refacturation des travaux de branchements eau potable (0,285 M€) contre 0,335 M€ en 2024 pour l'exécution règlement de voirie.

Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Charges à caractère général	4,238 M€	4,297 M€
Charges de personnel et frais assimilés	1,688 M€	1,715 M€
Atténuation de produits	1,354 M€	1,400 M€
Autres charges de gestion courante	0,377 M€	0,377 M€
Dépenses réelles d'exploitation	7,657 M€	7,789 M€
Charges financières	0,851 M€	0,690 M€
Charges exceptionnelles	0,166 M€	0,171 M€
Sous total dépenses réelles	8,674 M€	8,650 M€
Sous total dépenses d'ordres	4,843 M€	6,751 M€
TOTAL	13,517 M€	15,402 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8,650 M€ en stabilité par rapport au BP 2024 et comprennent notamment :

- les frais de personnel (1,715 M€) en augmentation de 0,027 M€, en lien avec les recrutements réalisés sur les postes vacants au fil de l'année 2024 ;
- les charges à caractère général de 4,297 M€ sont proposées en augmentation de 0,059 M€ et sont principalement composées :
 - d'achat d'eau à Aqualige (1,071 M€) en augmentation de + 0,113 M€ par rapport au BP 2024 en raison d'achat d'eau pour la commune de Semoy (suite à l'arrêt du forage liée à la pollution au per- et polyfluoroalkylées (PFAS) de la ressource ;
 - du marché intercommunal de production d'eau potable (1,220 M€). Ce contrat a été renégocié en 2023 ;
 - du montant lié à la DSP d'Ingré pour 0,410 M€, en augmentation de + 0,025 M€ par rapport au BP 2024 du fait des révisions de prix ;
 - des réparations courantes et l'entretien du réseau, en régie pour 0,280 M€ ;
 - de la redevance prélèvement ressource en eau pour 0,310 M€ ;
 - des autres dépenses courantes d'exploitation (1,006 M€) comprennent notamment :
 - les taxes foncières pour 0,212 M€ ;
 - les fournitures d'entretien et de petits équipements à hauteur de 0,070 M€ ;
 - la maintenance de logiciels métiers et de copieurs pour 0,046 M€ ;
 - les analyses d'eau et étude à hauteur de 0,043 M€ : des analyses d'auto-surveillance sur la qualité de l'eau vont être réalisées pour répondre aux obligations réglementaires de la régie ;
 - la prestation de relève de compteurs 0,035 M€.
- les frais financiers (0,690 M€)
- les autres charges de gestion courante (0,377 M€) correspondent principalement aux charges indirectes refacturées par le budget principal ;
- les charges exceptionnelles (0,171 M€) ;
- les atténuations de produits (1,400 M€) en augmentation à la suite de changement de la nature comptable de la redevance prélèvement ressource en eau.

Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Dépenses d'équipement	5,520 M€	7,203 M€
Emprunts et dettes assimilées	1,097 M€	0,951 M€
Avances sur marchés	0,000 M€	0,000 M€
Autres	0,000 M€	0,000 M€
Sous total dépenses réelles	6,617 M€	8,154 M€
Sous total dépenses d'ordres	0,647 M€	0,645 M€
TOTAL	7,264 M€	8,799 M€

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 7,203 M€ et concernent notamment :

- les réhabilitations courantes de canalisations pour 1,750 M€, comprenant les travaux de reprise de réseau, liés au programme de rues ;
- le déploiement de la télérelève : 1,350 M€, la télérelève sera déployée en 3 ans sur l'ensemble du territoire en régie permettant d'apporter des nouveaux services à l'utilisateur (suivi de la consommation, alerte fuite) et de sécuriser la recette pour Orléans Métropole ;
- la sectorisation des réseaux : 1,100 M€, le déploiement de la sectorisation permettra d'améliorer la recherche de fuites et ainsi à terme d'améliorer les rendements sur les réseaux gérés en régie pour atteindre les objectifs fixés sur l'ensemble du territoire métropolitain (objectif de rendement des réseaux de 90 % sur l'ensemble du territoire métropolitain) ;
- la sécurisation de la ressource en eau (0,620 M€) avec notamment :
 - le déploiement d'un traitement complémentaire de l'eau pour traiter les per- et polyfluoroalkylées (PFAS) présents dans l'eau brute de Semoy à hauteur de 0,250 M€ (à rapporter aux 0,100 M€ surcout annuel en fonctionnement pour l'achat d'eau auprès d'Aqualige) ;
 - de remplacer un poids lourd (0,200 M€) ;

- de réaliser des études d'interconnexion en vue de sécuriser l'alimentation en eau de La Chapelle Saint Mesmin, Saint Hilaire Saint Mesmin et Saint Jean de la Ruelle (0,100 M€) ;
- l'audit des installations électriques, l'étude et l'analyse qualité des CVM (chlorure de vinyle monomère) et des paramètres émergents et l'achat de matériel (0,070 M€) ;
- l'entretien et le renouvellement des équipements de production : 0,414 M€ ;
- l'entretien patrimonial des ouvrages : 0,290 M€ ;
- l'accompagnement de projets urbains structurants : 0,280 M€, comprenant :
 - une première phase de travaux de reprise du réseau sur le secteur de la RD2020 nord, à Saran, de manière à réduire les phénomènes d'eau marron liés à des surtensions dans le réseau en présence d'une eau à fort taux de manganèse (0,200 M€) ;
 - les travaux sur le réseau d'eau à réaliser en précédant le projet urbain sur la Tête Nord du Pont de l'Europe (0,80M€) ;
- la suppression des branchements plomb : 0,200 M€.

Recettes d'investissement

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025
Subventions d'investissement	1,000 M€	0,285 M€
Emprunts et dettes assimilées	0,920 M€	1,262 M€
Avances sur marchés	0,000 M€	0,000 M€
Sous total recettes réelles	1,920 M€	1,547 M€
Sous total recettes d'ordres	5,343 M€	7,251 M€
TOTAL	7,263 M€	8,799 M€

Les recettes correspondent à l'emprunt d'équilibre de 1,262 M€ ainsi qu'à une recette de 0,223 M€ au titre d'une subvention de l'Agence de l'Eau et à un fonds de concours de 0,063 M€.

Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de la dette :

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette s'établit à 15,7 M€. A la fin de l'année 2025, l'encours de dette est estimé à 15 M€.

Dettes au 31/12/n (M€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Est 2025
Eau potable	14 M€	14 M€	13 M€	12 M€	12 M€	14 M€	17 M€	16 M€	15 M€

Capacité d'autofinancement

BUDGET ANNEXE EAU	BP 2024	BP 2025
Recettes de gestion (1)	13,4 M€	15,3 M€
Dépenses de gestion (2)	7,7 M€	7,8 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	5,7 M€	7,5 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,9 M€	0,7 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,2 M€	0,2 M€
Produits Exceptionnels (6)		
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	4,7 M€	6,6 M€
Remboursement de capital (10)	1,1 M€	1,0 M€
Epargne disponible (11) = (7) - (10)	3,6 M€	5,7 M€

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe à l'épargne brute dégagée au budget (6,6 M€), la capacité de désendettement s'établira autour de 2 ans en 2025.

E) Réseaux d'énergie

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,089 M€	1,283 M€	0,060 M€	
Crédits consommables 2024	0,089 M€	1,587 M€	0,060 M€	
Montant proposé BP 2025	0,054 M€	1,942 M€		

Dans la perspective de l'échéance du contrat de concession SOFLEC (Fleury-les-Aubrais) en juin 2025, il a été engagé, en 2023, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en concurrence, la négociation et la passation des futurs contrats. Dans ce cadre, une dépense est prévue pour 2025 à hauteur de 0,050 M€.

L'adhésion à l'association AMORCE (volet énergie) et particulièrement pour la compétence chauffage urbain est également inscrite pour 0,004 M€.

Distribution et fourniture d'électricité

En ce qui concerne la distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, la Métropole pilote 4 contrats de concessions communaux (La Chapelle-Saint-Mesmin, Saran, Saint-Jean-de-Braye et Orléans). Les principaux enjeux pour le suivi de ces concessions concernent la sécurisation du réseau et l'accompagnement du développement du territoire (poste source d'Orléans, transition vers la mobilité électrique).

Les recettes inscrites au budget 2025 portent sur le contrôle des concessions (0,125 M€) et les redevances pour occupation du domaine public (0,170 M€).

Distribution de gaz naturel

Pour la distribution de gaz, la Métropole pilote 22 contrats de concessions communaux. Comme pour la distribution d'électricité, les principaux enjeux relèvent de la sécurisation du réseau et des usagers ainsi que la transition écologique (injection de bio-méthane, développement des usages bio-gaz naturel véhicule).

Les recettes inscrites au budget 2025 sont adossées aux contrats et concernent le contrôle des concessions (0,190 M€) et les redevances pour occupation du domaine public (0,060 M€).

Les réseaux de chaleur de la Métropole

Le territoire d'Orléans Métropole dispose de trois réseaux de chaleur sur Orléans et Fleury-les-Aubrais qui représentent 60 km de réseaux et l'équivalent de 20 000 logements alimentés : parcs de logements sociaux, bâtiments publics (Université, CHRO, bâtiments municipaux, ...).

Les recettes inscrites au budget 2025 concernent les trois concessions sur le territoire : la SODC (0,607 M€) à Orléans, la SOFLEC à Fleury-les-Aubrais (0,045 M€) (fin de contrat en juin 2025) et la nouvelle concession La Source/Fleury les Aubrais (0,745 M€) (juin 2025).

F) Stationnement

a. Parking de Fleury les Aubrais (budget annexe)

Le parc de stationnement de la gare SNCF de Fleury Les Aubrais et du parking Danton sont exploités par la SPL Orléans Gestion dans le cadre de la délégation de service public débutée au 1^{er} janvier 2023.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,883 M€	0,883 M€	0,795 M€	0,795 M€
Crédits consommables 2024	1,569 M€	1,569 M€	1,668 M€	1,668 M€
Montant proposé BP 2025	1,022 M€	1,022 M€	0,940 M€	0,940 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement (0,121 M€) concernent essentiellement les taxes foncières.

Les recettes réelles de fonctionnement (0,636 M€) concernent essentiellement la recette commerciale d'exploitation des deux parkings reversée en intégralité à Orléans Métropole. Ces recettes sont inscrites à hauteur

de 0,515 M€ selon l'estimation de l'exploitant Orléans Gestion ainsi que le remboursement de la taxe foncière par Orléans Gestion (0,121 M€).

Les dépenses d'investissement proposées pour 2025 (0,515 M€) concernent la poursuite des travaux de modernisation du parking gare (Eclairage de la terrasse, reprise des rampes et cages d'escalier) (0,160 M€) et une enveloppe d'équilibre (0,355 M€).

b. Autres parkings (budget principal)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	0,726 M€	1,113 M€	1,320 M€	1,384 M€
Crédits consommables 2024	0,472 M€	1,723 M€	1,697 M€	1,283 M€
Montant proposé BP 2025	0,444 M€	1,428 M€	0,575 M€	0,528 M€

S'agissant des parkings en ouvrage transférés en 2017, les recettes de fonctionnement (1,428 M€) correspondent aux redevances versées par les délégataires gestionnaires des parkings en ouvrage concédés (1,401 M€) en hausse de 0,313 M€ principalement due à l'augmentation de la part variable en 2025 par rapport au budget 2024 et la redevance versée pour le jalonnement dynamique (0,027 M€).

Sont également inscrites en fonctionnement, les dépenses de gestion du dispositif de dépenalisation du stationnement payant (0,396 M€) remboursées à la ville d'Orléans. En contrepartie, Orléans Métropole perçoit le produit des amendes pour défaut de paiement ou dépassement pour 0,528 M€ (recette d'investissement).

En investissement, l'enveloppe de 0,575 M€ sera consacrée à la finalisation des travaux de rénovation du parking Cathédrale, au PPI courant sur les parkings et à la mise en enclos du parking de la gare d'Orléans.

5) TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

Les pôles territoriaux, ont pour mission de gérer, respectivement en proximité et en central, la requalification et l'entretien des espaces publics de voiries métropolitaines.

L'objectif est d'assurer l'entretien courant des espaces publics métropolitains (espaces verts, voirie, propreté, éclairage public et signalisation tricolore) et de requalifier les voiries, dans le cadre d'un programme de rues décliné par commune et défini avec elles, selon une gouvernance partagée.

A) Infrastructures et gestion de l'espace public

Le budget 2025 présente deux périmètres de gestion des infrastructures et de l'espace public :

- le périmètre historique des Infrastructures (ex voies d'intérêt communautaire de l'agglomération) ;
- le périmètre transféré par les communes.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024	15,974 M€	3,991 M€	33,814 M€	7,869 M€
Crédits consommables 2024	16,565 M€	4,301 M€	38,037 M€	12,830 M€
Montant proposé BP 2025	15,055 M€	3,178 M€	44,348 M€	7,295 M€

Au global, le budget 2025 s'élève à 59,4 M€ dont 15,1 M€ en dépenses de fonctionnement et à 44,3 M€ en dépenses d'investissement.

a. Infrastructures Métropole

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2024	3,220	0,050	10,241	1,577
Budget primitif 2025	1,906	0,000	14,546	0,143

Le budget 2025 permet de :

- traiter les grands axes avec un souci d'homogénéité et de qualité répondant aux caractéristiques de la voie ainsi qu'aux usages ;
- prendre en compte des problèmes de continuité cyclable et d'accessibilité pour tous et de limitation des impacts sonores sur l'ensemble des opérations d'infrastructure de la Métropole.

Le budget de fonctionnement (1,906 M€) permet de maintenir le réseau en bon état, d'optimiser sa durée de vie et d'offrir en permanence un réseau sécurisé. Il comprend notamment :

- la voirie et propreté (1,155 M€) : avec la mission de surveillance et d'entretien du réseau structurant (SARIU (surveillance active et interventions d'urgence sur le réseau) 0,270 M€, viabilité hivernale 0,181 M€), entretien des ouvrages d'art (0,290 M€) et de la voirie (0,318 M€), nettoyage et balayage (0,035 M€), la maintenance informatique pour la signalisation tricolore et la géolocalisation (0,051 M€), consommation électrique fontaine boulevard Saint Euverte (0,005 M€) ;
- les espaces verts le long des axes structurants (0,740 M€) : entretien, fournitures de pièces et végétaux, travaux d'abattage et d'élagage.

En investissement, le budget dédié aux infrastructures s'élève à **14,546 M€** avec notamment :

- 3,075 M€ pour les travaux d'itinéraire cyclable. Cette demande comprend l'aménagement de l'ouvrage Cyclable aux abords du pont Saint Nicolas (0,555 M€), les études et les travaux de la liaison structurante n°1 du plan vélo (0,890 M€), la résorption des points noirs cyclables (0,300 M€), les études liées à la traversée cyclable du Pont Joffre (0,245 M€), les travaux d'aménagement cyclable de la liaison Est-Ouest (0,350 M€) et le regroupement des lignes récurrentes de gros travaux des pistes cyclables et signalétiques (0,735 M€) ;
- 2,500 M€ pour les travaux de requalification rue de la Source à Olivet ;
- 2,190 M€ pour l'aménagement de la bretelle du camp des Indiens ;
- 1,630 M€ pour les travaux sur les ouvrages d'art. Cette demande comprend les crédits de paiement des opérations lancées en 2023-2024 avec les l'entretien lourd du Pont de l'Europe, ainsi que sa remise en peinture (0,900 M€), le regroupement des lignes récurrentes de gros travaux de maintenance sur les ouvrages d'arts (0,580 M€) et l'inspections détaillées des ponts (0,150 M€) ;
- 1,500 M€ pour les améliorations de voiries structurantes dont 0,050 M€ de signalétique. ;
- 0,730 M€ pour les travaux d'aménagement de la RD960 entre Saint Jean de Braye et Mardié ;
- 0,450 M€ pour les études de programmation de voiries en vue du prochain mandat ;
- 0,400 M€ pour des travaux d'aménagement avenue Mendès France à la suite de plusieurs accidents mortels en 2024 ;
- 0,300 M€ pour les études du plan d'accessibilité des voiries ;
- 0,300 M€ pour l'acquisition et la mise à disposition de tri hors foyer ;
- 0,250 M€ pour la poursuite des études d'aménagement de la RD2020 Nord ;
- 0,230 M€ pour l'étude rue Marcelin Berthelot RD97 ;
- 0,172 M€ pour le solde des travaux d'aménagement de la rue Charles Beauhaire ;
- 0,150 M€ pour la requalification de la rue du bourg à Saran sur la partie de la voirie structurante ;
- 0,070 M€ pour les études de planifications des travaux sur le territoire ;
- 0,050 M€ pour les relevés de topographie.

En recette, il est inscrit 0,143 M€ concernant la maîtrise d'ouvrage avec le Département pour les travaux d'aménagement de la rue de la Source.

b. Voies transférées

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2024	12,754	3,941	23,573	6,292
Budget primitif 2025	13,149	3,178	29,802	7,152

En fonctionnement, le budget s'élève à **13,149 M€** et se répartit sur les différentes activités de l'espace public, notamment :

- L'éclairage public (4,174 M€) : dépenses d'électricité (3,300 M€), entretien et réparations du réseau, achat de fournitures, réparation des véhicules métiers, vêtements de travail de l'équipe...
- La voirie (0,988 M€) : entretien courant des voiries, entretien des ouvrages d'art, fournitures de voirie (sable, enrobé, calcaire...)
- La propreté (2,149 M€) : prestations de propreté/balayage, ramassage de feuilles, entretien des sanitaires publics, actions anti-tag, fournitures de petit équipement...

- Les espaces verts (2,169 M€) : remboursement aux communes des frais engagés au titre des conventions de mise à disposition de services, prestations extérieures, fournitures et gestion des arbres, consommation d'eau d'arrosage...
- L'occupation du domaine public (1,873 M€) : le règlement de voirie qui impactait uniquement Orléans a été déployé sur l'ensemble des communes de la métropole depuis 2024. Il permet la remise en état des voiries à l'issue des interventions par des concessionnaires et est équilibré avec le versement d'une recette ;
- Les activités transversales (1,797 M€) : remboursement aux communes des frais engagés au titre des conventions de mise à disposition de services, réparations et entretien du matériel, carburant, location de matériel roulant, acquisition/entretien de vêtements de travail des agents...

En recette de fonctionnement, le budget s'élève à 3,178 M€ dont principalement des produits issus de redevances d'occupation du domaine public (2,448 M€), les recettes des afficheurs et du mobilier urbain (0,405 M€), les remboursements liés aux accès charretier (0,174 M€) et les conventions de mise à disposition de service de la Métropole vers les communes (0,135 M€).

En investissement, le budget dédié aux espaces publics transférés s'élève à 29,802 M€ dont 22,792 M€ pour le programme voiries défini en concertation avec les communes.

Le budget consacré aux travaux d'entretien courant et de renouvellement de matériel s'élève à 7,011 M€, avec en particulier :

- l'entretien de la voirie (3,464 M€) : dépenses de gestion gros entretien et l'amélioration de la voirie, mise en accessibilité de la voirie aux PMR, signalisation horizontale et verticale, acquisition de matériels techniques, travaux liés aux sinistres, grosses réparations des véhicules de voirie...
- les activités transversales (1,928 M€) : acquisition de véhicules techniques pour les pôles territoriaux, acquisition de mobilier urbain, entretien du gros matériel / outillage et grosses réparations de véhicules...
- la propreté (0,317 M€) : renouvellement de balayeuses, entretien des véhicules, remise en état des sanitaires publics, implantation de nouveaux sanitaires, acquisition de matériels techniques...
- les espaces verts (0,827 M€) : la finalisation de la végétalisation de la tête nord du Pont Thinat avec une recette de la Ville d'Orléans, acquisition et entretien de matériel, fleurissement, achat de végétaux, abattage et plantation d'arbres, inventaire et expertise du patrimoine arboré...
- l'occupation du domaine public (0,476 M€) : règlement de voirie sur Orléans (prise en charge des « surlargeurs »), traitement des excavations sur Orléans, rétrocession de voirie...

En recette d'investissement (hors opérations pour compte de tiers), il est inscrit 7,152 M€ dont 4,546 M€ de participations des communes aux opérations de voirie et 2,300 M€ au titre du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière.

c. Solidarité Territoriale

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2024			1,457 M€	
Crédits consommables 2024			2,273 M€	
Montant proposé BP 2025			0,501 M€	

Politique métropolitaine de soutien aux communes inscrite au Projet Métropolitain 2017-2030, la politique de solidarité territoriale se décline selon deux axes majeurs :

- L'apport d'ingénierie, conseil et expertise aux communes, pour répondre aux besoins des communes et les aider dans la conception de leurs projets. Cela se manifeste par des conseils de premier niveau aux communes sur le montage de projet, la définition d'un plan de financement et le cas échéant, l'aide à la rédaction de pièces contractuelles (cahier des charges). Cela peut se traduire par la mobilisation de crédits d'investissement pour le financement d'études préalables à des projets ayant une portée métropolitaine. Cette mission est assurée par les services de la Métropole et coordonnée par la Mission Financements Extérieurs et Politique Contractuelle (MFE).
- La mobilisation de financements sur les projets et équipements communaux via les financements extérieurs et un fonds de concours spécifique, le fonds de solidarité métropolitaine (FSM). Dans ce cadre, la MFE assure une mission d'accompagnement des communes à la recherche et à la sollicitation de tous types de financements pour les équipements et projets communaux d'investissement.

Depuis 2023 il a été proposé de concentrer les crédits de la politique de solidarité territoriale sur le renouvellement d'un fonds de solidarité métropolitaine pour la période 2023-2026 (FSM 2023 2026). Sa répartition s'est faite en

étroite cohérence avec les arbitrages relatifs au contrat régional de solidarité territoriale (CRST) Orléans Métropole 2022 2028. Ainsi, l'objectif est de garantir un montant minimum de subventions d'investissement pour les projets communaux, en respectant un équilibre entre les communes selon le poids démographique de chacune d'entre elles tout en marquant un soutien appuyé aux plus petites.

Pour 2025, les **dépenses d'investissement** sont proposées à 0,5 M€ pour permettre de couvrir les demandes des communes.

6) RESSOURCES

A) Ressources humaines

Pour 2025, les charges de personnel de l'ensemble des budgets métropolitains (1 370 ETP aux chapitres 012) sont proposées comme suit :

BUDGETS	BP 2024	BP 2025
BUDGET PRINCIPAL METROPOLE	63,088 M€	63,783 M€
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (HT)	4,850 M€	4,500 M€
BUDGET ANNEXE TRANSPORT (HT)	1,824 M€	1,945 M€
BUDGET ANNEXE CFA	3,456 M€	3,597 M€
BUDGET ANNEXE CREMATORIUM (HT)	0,445 M€	0,449 M€
BUDGET ANNEXE EAU (HT)	1,688 M€	1,715 M€
BUDGET ANNEXE PARC FLORAL (HT)	0,300 M€	
Total	75,652 M€	75,989 M€

B) Immobilier logistique

Le budget affecté à l'Immobilier et à la logistique permet de répondre aux besoins en équipements, locaux, matériels roulants et carburant. L'objectif d'optimisation des dépenses conduit à mieux maîtriser les volumes, les niveaux de prestations, ainsi qu'à mutualiser certaines activités afin de réduire les coûts.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
Budget primitif 2024	0,516 M€	0,953 M€	1,002 M€	0,013 M€
Crédits consommables 2024	0,529 M€	1,062 M€	1,029 M€	0,013 M€
Montant proposé BP 2025	1,376 M€	0,955 M€	0,936 M€	0,010 M€

Le budget 2025 prévoit des enveloppes de dépenses de 1,376 M€ en fonctionnement et 0,936 M€ en investissement, notamment :

- le patrimoine, 1,181 M€ en fonctionnement et 0,834 M€ en investissement ;
- les moyens généraux, 0,072 M€ en fonctionnement ;
- la gestion de la commande publique, 0,039 M€ en fonctionnement.

C) Système d'information et téléphonie

Le budget affecté à la direction des systèmes d'information et de la dématérialisation est destiné aux équipements de proximité, systèmes informatiques et téléphoniques mis à la disposition des services. Les besoins en termes d'applications métiers sont identifiés dans les politiques dédiées.

Le service commun de la Direction des Systèmes d'Information a été créé le 1er janvier 2023 avec pour objectifs d'optimiser les moyens humains, financiers et matériels, de renforcer les synergies et d'améliorer l'efficacité des actions. Ce service est composé d'Orléans Métropole, gestionnaire du service, et des 12 communes bénéficiaires que sont Boigny-sur-Bionne, Chanteau, Ingré, La Chapelle Saint-Mesmin, Olivet, Orléans, Saint Cyr en Val, Saint-Hilaire Saint-Mesmin, Saint-Jean Le Blanc, Saint-Jean de Braye, Saint-Pryvé Saint-Mesmin et Semoy.

L'infrastructure centralisée héberge dorénavant les services pour les 12 communes mutualisées mais également certaines données pour les 20 autres. 3 500 utilisateurs bénéficient de cette infrastructure qu'il convient de maintenir en condition opérationnelle compte tenu de la responsabilité que porte la Métropole.

La sécurité informatique est devenue une fonction transversale de la direction et de la collectivité et les actions engagées depuis 2 ans doivent permettre d'atteindre une meilleure protection face aux menaces. La cybersécurité sera le fil rouge du nouveau schéma directeur.

Les actions prioritaires pour 2025 sont :

- initier les premières études issues du schéma directeur ;
- transformer l'environnement de travail numérique des agents avec des outils plus modernes et collaboratifs, avec l'éradication des postes Windows 7 ;
- remettre à niveau les suites bureautiques et la messagerie électronique ;
- exploiter l'intelligence artificielle ;
- remplacer les systèmes de téléphonie devenus obsolètes et inadaptés au télétravail ;
- élaborer la politique de sécurité pour se protéger des menaces de cybercriminalité ;
- mettre en œuvre la stratégie numérique responsable.

Le budget 2025 prévoit des enveloppes de dépenses de 0,946 M€ en fonctionnement et 0,774 M€ en investissement permettant ainsi de poursuivre les projets métiers initiés et de développer les infrastructures pour la mise en œuvre de la plateforme de services informatiques.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
Budget primitif 2024	0,820 M€	0,133 M€	0,768 M€	
Crédits consommables 2024	0,956 M€	0,133 M€	1,095 M€	
Montant proposé BP 2025	0,946 M€	0,128 M€	0,774 M€	

Ce budget couvre le fonctionnement :

- du centre de support (équipements de proximité tels que les ordinateurs fixes, portables, hybrides, les équipements multifonctions et les prestations associées) ;
- du réseau (équipements de réseaux informatiques pour réaliser les interconnexions et les infrastructures de communications) ;
- des systèmes informatiques (équipements de l'infrastructure centrale) et des télécommunications (services de télécommunications fixes, mobiles et internet) ;
- la sécurité du système informatique ;
- la gestion des études et des applications (besoins applicatifs transverses y compris maintenances logicielles et prestations) ;
- et le fonctionnement courant.

Les dépenses de fonctionnement (0,946 M€) comprennent principalement :

- les dépenses liées au centre de support (0,308 M€)
- les dépenses liées aux systèmes informatiques (0,390 M€)
- les dépenses liées aux télécommunications (0,113 M€)
- les dépenses liées à la sécurité du système informatique (0,057 M€).

Les dépenses d'investissement (0,774 M€) comprennent principalement :

- les dépenses liées au centre de support (0,130 M€) dont le renouvellement du parc de postes de travail ;
- les dépenses liées aux réseaux (0,070 M€) ;
- les dépenses liées aux systèmes informatiques (0,510 M€).

D) Juridique – Assurance

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
Budget primitif 2024	0,253 M€	0,005 M€		
Crédits consommables 2024	0,301 M€	0,006 M€		
Montant proposé BP 2025	0,726 M€	0,605 M€		

En fonctionnement, les dépenses propres aux affaires juridiques et assurances (0,726 M€) concernent essentiellement :

- les primes d'assurances (0,636 M€), notamment pour dommages aux biens, responsabilité civile, flottes automobiles véhicules légers et lourds, protection juridique des élus et des agents ; Confrontée comme les autres collectivités à la difficulté de s'assurer, le renouvellement des contrats de la Métropole a entraîné une très forte hausse des primes
- les frais de consultations d'avocats et de contentieux (0,080 M€).

Les recettes de fonctionnement concernent les indemnités de remboursement d'assurance à la suite des dégradations sur l'espace public (0,600 M€), ainsi que les remboursements liés aux dossiers de contentieux (0,005 M€). Ces recettes apparaissent en forte hausse par rapport à 2024 et s'expliquent par un ajustement du montant en lien avec les recettes réellement perçues, ainsi qu'à une modification de la politique d'affectation des crédits.

E) Coopérations territoriales et Services communs

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
Budget primitif 2024	0,937 M€	1,947 M€	0,273 M€	
Crédits consommables 2024	0,873 M€	1,947 M€	0,306 M€	
Montant proposé BP 2025	1,000 M€	2,220 M€	0,341 M€	

Sont intégrées au budget 2025, les crédits liés aux services mutualisés, aux services communs, et aux biens partagés.

Les dépenses de fonctionnement (1 M€) concernent :

- les dépenses informatiques (biens partagés) refacturées aux communes (0,820 M€) ;
- la refacturation des vacations médicales du service de médecine préventive par la Ville d'Orléans (0,130 M€) ;
- le remboursement de frais de mise à disposition de locaux (Olivet) (0,050 M€).

Les recettes de fonctionnement (2,220 M€) se décomposent en 2 catégories :

- la refacturation du service commun de la Direction des Systèmes d'Information et de la Dématérialisation (1,134 M€), incluant la masse salariale ;
- la refacturation des biens partagés (1,086 M€).

Services communs

Sont comptabilisées à part les recettes des remboursements de la commune d'Orléans liées aux services communs (frais de personnel et frais de fonctionnement) pour 9,2 M€.

Annexe : Dépenses d'investissements (CP) prévues au budget 2025 :

01 - BUDGET PRINCIPAL METROPOLE

Code AP	Sous politique	Intitulé AP	CP 2025 Proposé
AP-2023-0101010	AGRICULTURE PERIURBAINE	SITE DES CASSINES	0,310 M€
AP-2021-0101002	AGRICULTURE PERIURBAINE	CHARTRE AGRICOLE	0,140 M€
AP-2021-0101001	AGRICULTURE PERIURBAINE	AGRICULTURE - INV COURANTS	0,040 M€
	TOTAL AGRICULTURE PERIURBAINE		0,490 M€
AP-2021-0102021	AMENAGEMENT URBAIN	MAILS CENTRE VILLE ORLEANS	3,020 M€
AP-2021-0117002	AMENAGEMENT URBAIN	INTERIVES	2,320 M€
AP-2021-0102019	AMENAGEMENT URBAIN	TETE NORD DU PONT DE L EUROPE	1,695 M€
AP-2021-0102012	AMENAGEMENT URBAIN	GROUES	0,060 M€
AP-2021-0102016	AMENAGEMENT URBAIN	POLITIQUE FONCIERE	0,500 M€
AP-2021-0102008	AMENAGEMENT URBAIN	BD METROPOLITAIN LIBERATANGENTIELLE	0,000 M€
AP-2021-0102015	AMENAGEMENT URBAIN	PLUM	0,191 M€
AP-2021-0102002	AMENAGEMENT URBAIN	AMENAGEMENT - INV COURANTS	0,121 M€
	TOTAL AMENAGEMENT URBAIN		7,907 M€
AP-2021-0109001	ASSAINISSEMENT	Eaux Pluviales - INV COURANTS	0,945 M€
	TOTAL ASSAINISSEMENT		0,945 M€
AP-2022-0105001	CABINET	COMMUNICATION - INV COURANTS	0,020 M€
	TOTAL CABINET		0,020 M€
AP-2021-0104002	CENTRE FUNERAIRE ET CREMATORIUM	EXTENSION ESPACE CINERAIRE	0,555 M€
	TOTAL CENTRE FUNERAIRE ET CREMATORIUM		0,555 M€
AP-2021-0108003	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	COMET	0,132 M€
AP-2021-0108004	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	COMMERCE ET ARTISANAT - INV COURANTS	0,367 M€
AP-2025-0108011	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	COMET - INV COURANTS	1,007 M€
AP-2021-0108001	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ACTIONS ECONOMIQUES GRANDS PROJETS - INV COURANTS	0,162 M€
	TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		1,668 M€
AP-2021-0107001	EAU POTABLE	DEFENSE INCENDIE - INV COURANTS	0,313 M€
	TOTAL EAU POTABLE		0,313 M€
AP-2023-0110003	EMPLOI	RESIDENCE DES APPRENTIS	1,000 M€
AP-2021-0110001	EMPLOI	INSERTION - INV COURANTS	0,060 M€
	TOTAL EMPLOI		1,060 M€
AP-2021-0111002	ENVIRONNEMENT	PLAN CLIMAT	1,168 M€
AP-2021-0111018	ENVIRONNEMENT	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	4,654 M€
AP-2021-0111016	ENVIRONNEMENT	GEMAPI - INV COURANTS	1,245 M€
AP-2021-0111004	ENVIRONNEMENT	ENVIRONNEMENT - INV COURANTS	0,390 M€
AP-2023-0111017	ENVIRONNEMENT	PLAN ACTION CAVITES	0,610 M€
AP-2021-0111003	ENVIRONNEMENT	DPO SAINT JEAN DE BRAYE	0,170 M€
	TOTAL ENVIRONNEMENT		8,237 M€
AP-2021-0113001	GENS DU VOYAGE	AIRE DE GRAND PASSAGE	0,500 M€
AP-2021-0113002	GENS DU VOYAGE	GENS DU VOYAGE - INV COURANTS	0,137 M€
AP-2021-0113003	GENS DU VOYAGE	RENOVATION DES AIRES (CHECY ET FLEURY)	0,500 M€
	TOTAL GENS DU VOYAGE		1,137 M€
AP-2021-0114001	GESTION DES DECHETS	GESTION DES DECHETS - INV COURANTS	3,185 M€
AP-2022-0114002	GESTION DES DECHETS	BIO DECHETS	0,383 M€
AP-2021-0114008	GESTION DES DECHETS	DECHETTERIE SAINT JEAN DE BRAYE	0,050 M€
	TOTAL GESTION DES DECHETS		3,618 M€
AP-2021-0121012	INFORMATIQUE	SYSTEMES D INFORMATION - INV COURANTS	0,773 M€
	TOTAL INFORMATIQUE		0,773 M€
AP-2021-0116017	INFRASTRUCTURES	PROGRAMME RUES - INV COURANTS	22,942 M€
AP-2021-0116006	INFRASTRUCTURES	GESTION ESPACE PUBLIC - INV COURANTS	5,488 M€
AP-2021-0116001	INFRASTRUCTURES	VOIRIES STRUCTURANTES - INV COURANTS	7,057 M€
AP-2021-0116016	INFRASTRUCTURES	PONT COTELLE	0,010 M€
AP-2021-0116024	INFRASTRUCTURES	VOIRIES STRUCTURANTES - TRAVAUX - INV COURANTS	1,500 M€
AP-2021-0116009	INFRASTRUCTURES	ITINERAIRES CYCLABLES - INV COURANTS	2,520 M€
AP-2021-0116023	INFRASTRUCTURES	OUVRAGES D'ART - INV COURANTS	1,630 M€
AP-2021-0116018	INFRASTRUCTURES	GESTION ESPACE PUBLIC - PARC AUTO ET VEHICULES METIER	1,900 M€
AP-2023-0116014	INFRASTRUCTURES	PONT SAINT NICOLAS	0,555 M€
AP-2024-0116025	INFRASTRUCTURES	VOIRIES STRUCTURANTES-ETUDES - INV COURANTS	0,450 M€
	TOTAL INFRASTRUCTURES		44,052 M€

Code AP	Sous politique	Intitulé AP	CP 2025 Proposé
AP-2021-0102006	LOGEMENT	ANRU 2	3,017 M€
AP-2021-0118002	LOGEMENT	HABITAT-LOGEMENT - INV COURANTS	1,473 M€
AP-2021-0102014	LOGEMENT	ORI	0,540 M€
AP-2021-0102017	LOGEMENT	RENOVATION URBAINE	0,011 M€
AP-2021-0118005	LOGEMENT	RENOVATION ENERGETIQUE PARC PUBLIC - INV COURANTS	0,730 M€
	TOTAL LOGEMENT		5,771 M€
AP-2021-0119003	LOIRE ET CANAL	PARC DE LOIRE	1,045 M€
AP-2021-0119001	LOIRE ET CANAL	LOIRE ET CANAL - INV COURANTS	0,205 M€
	TOTAL LOIRE ET CANAL		1,250 M€
AP-2021-0120003	MOBILITE	CIRCULATION - INV COURANTS	1,535 M€
AP-2021-0120008	MOBILITE	PARKINGS AFFERMAGE - INV COURANTS	0,575 M€
AP-2021-0120007	MOBILITE	MOBILITE - INV COURANTS	0,222 M€
AP-2023-0120002	MOBILITE	BORNES DE RECHARGEMENT	0,100 M€
AP-2023-0120011	MOBILITE	PARKINGS - RENOVATION PEAGES	0,000 M€
AP-2021-0120001	MOBILITE	ARRET MINUTE GARE ORLEANS	0,050 M€
	TOTAL MOBILITE		2,482 M€
AP-2021-0103001	MUTUALISATION COMMUNES	MUTUALISATION COMMUNES - BIENS PARTAGES DSI	0,351 M€
	TOTAL MUTUALISATION COMMUNES		0,351 M€
AP-2021-0122002	NUMERIQUE	SIG	0,203 M€
AP-2021-0122001	NUMERIQUE	NUMERIQUE - INV COURANTS	0,225 M€
	TOTAL NUMERIQUE		0,428 M€
AP-2021-0123001	PREVENTION SPECIALISEE	PREVENTION SPE	0,010 M€
	TOTAL PREVENTION SPECIALISEE		0,010 M€
AP-2021-0124007	RECHERCHE-TECHNO-ENS SUPERIEUR	UNIVERSITE	25,350 M€
AP-2021-0124005	RECHERCHE-TECHNO-ENS SUPERIEUR	GRANDES ECOLES - TRAVAUX	2,900 M€
AP-2021-0124004	RECHERCHE-TECHNO-ENS SUPERIEUR	GRANDES ECOLES - SUBVENTIONS - INV COURANTS	0,500 M€
AP-2021-0124001	RECHERCHE-TECHNO-ENS SUPERIEUR	@GREENTECH	0,050 M€
AP-2021-0124002	RECHERCHE-TECHNO-ENS SUPERIEUR	ESAD - INV COURANTS	0,270 M€
AP-2021-0124006	RECHERCHE-TECHNO-ENS SUPERIEUR	RTT - INNOVATION - INV COURANTS	0,200 M€
AP-2022-0124003	RECHERCHE-TECHNO-ENS SUPERIEUR	FONDS ARD	0,182 M€
	TOTAL RECHERCHE-TECHNO-ENS SUPERIEUR		29,452 M€
AP-2021-0121005	RESSOURCES FONCTIONS SUPPORTS	PATRIMOINE - INV COURANTS	0,834 M€
AP-2021-0121009	RESSOURCES FONCTIONS SUPPORTS	MOYENS GENERAUX - INV COURANTS	0,011 M€
AP-2021-0121004	RESSOURCES FONCTIONS SUPPORTS	PARC AUTO - INV COURANTS	0,100 M€
AP-2021-0121001	RESSOURCES FONCTIONS SUPPORTS	ARCHIVES - INV COURANTS	0,036 M€
	TOTAL RESSOURCES FONCTIONS SUPPORTS		0,980 M€
AP-2021-0121006	RESSOURCES HUMAINES	PREVENTION HYGIENE SECURITE QVT - INV COURANTS	0,261 M€
AP-2021-0121011	RESSOURCES HUMAINES	SYSTEME D INFORMATION RH - INV COURANTS	0,400 M€
	TOTAL RESSOURCES HUMAINES		0,661 M€
AP-2021-0126003	SOLIDARITE TERRITORIALE	FONDS DE SOLIDARITE COMMUNES - INV COURANTS	0,501 M€
	TOTAL SOLIDARITE TERRITORIALE		0,501 M€
AP-2021-0127003	SPORTS	ILE CHARLEMAGNE - INV COURANTS	0,127 M€
	TOTAL SPORTS		0,127 M€
AP-2021-0128004	TOURISME	TOURISME - INV COURANTS	0,100 M€
	TOTAL TOURISME		0,100 M€
AP-2021-0108008	ZONE ACTIVITE ECONOMIQUE	ZAE - INV COURANTS	5,196 M€
AP-2021-0108002	ZONE ACTIVITE ECONOMIQUE	ADELIS ZAE	0,030 M€
	TOTAL ZONE ACTIVITE ECONOMIQUE		5,226 M€
	TOTAL GENERAL		118,113 M€

02 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (HT)

Code AP	Sous politique	Intitulé AP	CP 2025 Proposé
AP-2021-0201002	ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENTS COURANTS	8,846 M€
AP-2021-0201004	ASSAINISSEMENT	STEP LA CHAPELLE - INVESTISSEMENTS COURANTS	0,400 M€
	TOTAL ASSAINISSEMENT		9,246 M€
	TOTAL GENERAL		9,246 M€

03 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT (HT)

Code AP	Sous politique	Intitulé AP	CP 2025 Proposé
AP-2021-0301008	MOBILITE	CONVERSION BUS	6,644 M€
AP-2021-0301004	MOBILITE	TRANSPORTS URBAINS - INVESTISSEMENTS COURANTS	8,500 M€
AP-2022-0301023	MOBILITE	RENOVATION ET SECURISATION DES 22 STATIONS ANCIENNES TRAMA	2,700 M€
AP-2021-0301031	MOBILITE	TRAVAUX RENOUVELLEMENT RAMES 301 LIGNE A	0,600 M€
AP-2023-0301014	MOBILITE	MODERNISATION BILLETIQUE	1,677 M€
AP-2023-0301028	MOBILITE	DEVELOPPEMENTS TCSP	0,163 M€
AP-2023-0301030	MOBILITE	ADAPTATION LOCAUX ET DEPOTS (DECRET TERTIAIRE)	0,310 M€
AP-2021-0301016	MOBILITE	PMIT - INVESTISSEMENTS COURANTS	0,031 M€
	TOTAL MOBILITE		20,625 M€
TOTAL GENERAL			20,625 M€

05 - BUDGET ANNEXE CFA (TTC)

Code AP	Sous politique	Intitulé AP	CP 2025 Proposé
AP-2021-0501001	EMPLOI	CFA - INVESTISSEMENTS COURANTS	0,248 M€
	TOTAL EMPLOI		0,248 M€
TOTAL GENERAL			0,248 M€

06 - BUDGET ANNEXE CREMATORIUM (HT)

Code AP	Sous politique	Intitulé AP	CP 2025 Proposé
AP-2021-0601001	CENTRE FUNERAIRE ET CREMATORIUM	CREMATORIUM - INVESTISSEMENTS COURANTS	0,191 M€
	TOTAL CENTRE FUNERAIRE ET CREMATORIUM		0,191 M€
TOTAL GENERAL			0,191 M€

07 - BUDGET PEPINIERES ENTREPRISES (HT)

Code AP	Sous politique	Intitulé AP	CP 2025 Proposé
AP-2021-0702003	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	PEPINIERES ENTREPRISES- INVESTISSEMENTS COURANTS	0,101 M€
	TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		0,101 M€
AP-2021-0702002	NUMERIQUE	LAB'O ORLEANS- INVESTISSEMENTS COURANTS	0,332 M€
	TOTAL NUMERIQUE		0,332 M€
AP-2021-0702001	RECHERCHE-TECHNO-ENS SUPERIEUR	@GREEN LABO - INV COURANT	0,020 M€
	TOTAL RECHERCHE-TECHNO-ENS SUPERIEUR		0,020 M€
TOTAL GENERAL			0,453 M€

08 - BUDGET ANNEXE PARKINGS (HT)

Code AP	Sous politique	Intitulé AP	CP 2025 Proposé
AP-2021-0802001	MOBILITE	PARKING FLEURY - INVESTISSEMENTS COURANTS	0,160 M€
	TOTAL MOBILITE		0,160 M€
TOTAL GENERAL			0,160 M€

11 - BUDGET ANNEXE MARCHÉ DE GROS (HT)

Code AP	Sous politique	Intitulé AP	CP 2025 Proposé
AP-2021-1101001	AGRICULTURE PERIURBAINE	PAVILLON PRODUCTEURS - INVESTISSEMENTS COURANTS	0,003 M€
	TOTAL AGRICULTURE PERIURBAINE		0,003 M€
TOTAL GENERAL			0,003 M€

14 - BUDGET ANNEXE EAU (HT)

Code AP	Sous politique	Intitulé AP	CP 2025 Proposé
AP-2021-1401001	EAU POTABLE	EAU POTABLE- INVESTISSEMENTS COURANTS	7,203 M€
	TOTAL EAU POTABLE		7,203 M€
TOTAL GENERAL			7,203 M€